

BANQUE EDEL

RAPPORT ANNUEL

2016

Banque Edel SNC

Siège social : 60 rue Buissonnière – CS 17601 – 31676 Labège CEDEX

Tél : 05 61 17 34 34

Télécopie : 05 61 17 34 35

edel@banque-edel.fr

www.banque-edel.fr

2017, une année d'évolutions structurelles pour les banques françaises

Le contexte de remontée progressive des taux longs, la baisse de rendements de l'assurance vie, la modification du calcul du taux du livret A dont le taux n'est désormais plus garanti à un niveau supérieur de 0,25 % au niveau d'inflation, vont modifier en 2017 les comportements des emprunteurs et des épargnants.

Au-delà de ces changements qui nécessiteront des adaptations dans les stratégies commerciales et financières, la montée en puissance de la digitalisation et de l'intelligence artificielle, par la banalisation annoncée de l'utilisation des robots et des logiciels auto-apprenants qui répondent aux courriels des clients et aux questions les plus fréquentes, ou les *chatbots*, des robots conversationnels, posent la question de l'évolution des métiers de conseil bancaire et de l'avenir des salariés.

Quant au marché du paiement connecté, il est en pleine ébullition. L'avènement du temps réel promis par le paiement instantané, inscrit dans la DSP2¹, est disruptif pour les banques. Sa mise en œuvre est pourtant prévue en novembre 2017. Qui sera prêt ? Quelles nouvelles offres vont arriver sur le marché ? Quelle place et quelle régulation pour les *Fintech* ?

La loi sur la mobilité bancaire, inscrite dans la loi Macron, rentre quant à elle en application en février 2017 : elle rend le changement de banque beaucoup plus facile, car automatique et encadré dans ses délais qui ne devront pas excéder 22 jours. La concurrence va s'en trouver renforcée, au profit des banques en ligne et mobiles qui y voient une opportunité de conquête.

Le modèle économique de la Banque Edelle et son adossement au Mouvement E.Leclerc rendent limitée son exposition à ces évolutions structurelles.

Faits marquants pour la Banque Edelle en 2016

L'année 2016 a été marquée par un niveau de résultat record à plus de 12 MEUR², en croissance de 17 % comparé à 2015.

Les événements marquants de l'exercice qui vient de s'achever sont d'abord le lancement de la plateforme de pré-acceptation Paywe.L, qui est devenue une réalité opérationnelle : toutes les transactions carte bancaire de l'enseigne E.Leclerc, soit 522 millions de transactions sur l'année 2016, c'est-à-dire presque une transaction sur quinze en France, sont désormais concentrées sur cette plateforme de la Banque Edelle, qui est entrée dans le Top 10 des plateformes européennes. Cette plateforme a d'ailleurs pour vocation à s'élargir à d'autres acteurs de la grande distribution en 2017.

L'année 2016 a aussi été l'année de la confirmation de notre engagement pour le financement des projets de développements à long terme de l'enseigne (production 2016 à 170 MEUR). La Banque Edelle est désormais un acteur significatif du financement long terme des centres E.Leclerc. En parallèle, des travaux ont été lancés, pour partie d'ores et déjà opérationnels, afin d'optimiser notre trajectoire de RWA³, à partir notamment d'une meilleure qualité des données et d'une valorisation actualisée de nos garanties. Ainsi, tout en développant nos engagements, notre ratio CET1 a progressé de 0,44 point pour atteindre 10,25 %. Notre nouveau plan moyen terme 2017-2019 prévoit toutefois une limitation de nos engagements directs, la mise en place de partenariats auprès de financeurs du marché devrait néanmoins permettre d'accompagner les besoins de notre clientèle. La taille bilan de 1,4 milliard d'euros n'a pas vocation à évoluer significativement au cours du nouveau plan.

¹ Directive service de paiement

² Chiffre consolidé.

³ Risk weighted assets, actifs pondérés en risque.

Les nouveautés 2017

Le nouveau plan 2017-2019 confirme la pertinence du modèle économique de la Banque Edel, qui tient en deux axes forts : performance économique sur les métiers cœur, et innovation au service de l'enseigne E.Leclerc.

La Banque Edel est un acteur majeur dans la réalisation du projet stratégique LECLERC 2020, qui consacre l'évolution « phygital » de l'enseigne, associant la modernisation de son parc physique de magasins à une forte ouverture vers l'expérience d'achat digital pour nos consommateurs.

L'essor du *smartphone* connecté va amener des évolutions structurantes sur les parcours clients d'achat et d'encaissement de la grande distribution dans les prochaines années. La relation intime des clients avec les enseignes de distribution va s'en trouver durablement modifiée.

Nous proposerons ainsi en 2017 des solutions digitales innovantes qui seront déployées progressivement, et qui contribueront à renforcer la marque E.Leclerc qui a été élue, encore en 2016, marque préférée de la grande distribution en France.

Richard Pouillaude, directeur général

SOMMAIRE

Indicateurs	1
Présentation des associés	2
Présentation du Mouvement E.Leclerc	2
Présentation du Groupe BPCE	5
Le groupe Crédit Coopératif	8
Présentation de la Banque Edel	12
Histoire	12
Forme juridique	12
Répartition du capital	13
Information sur les participations, liste des filiales importantes	14
Gouvernance	14
Activité	17
Produits et services	17
Organigramme fonctionnel	19
Organisation commerciale	20
Faits marquants 2016	22
Environnement économique et financier	22
Marché français des moyens de paiement	23
Grande distribution et Mouvement E.Leclerc	24
Banque Edel	25
Rapport d'activité	27
Évolution de la collecte clientèle	27
Évolution des emplois clientèle	29
Évolution des emplois court terme	30
Production de crédits moyen terme	31
Évolution des emplois moyen terme	32
Activité distributeurs automatiques de billets	33
Activité carte bancaire	34
Nouvelle activité Paywe.L	34
Activité carte et crédit RÉGLO finance	35
Activité carte cadeau	35
Activité Garantie Remboursement Intégral	35
Gestion des paiements aux fournisseurs de l'enseigne	36
Données de gestion consolidées	37
Informations réglementaires	40
Coefficient emplois-ressources	41
Ratios prudentiels	41

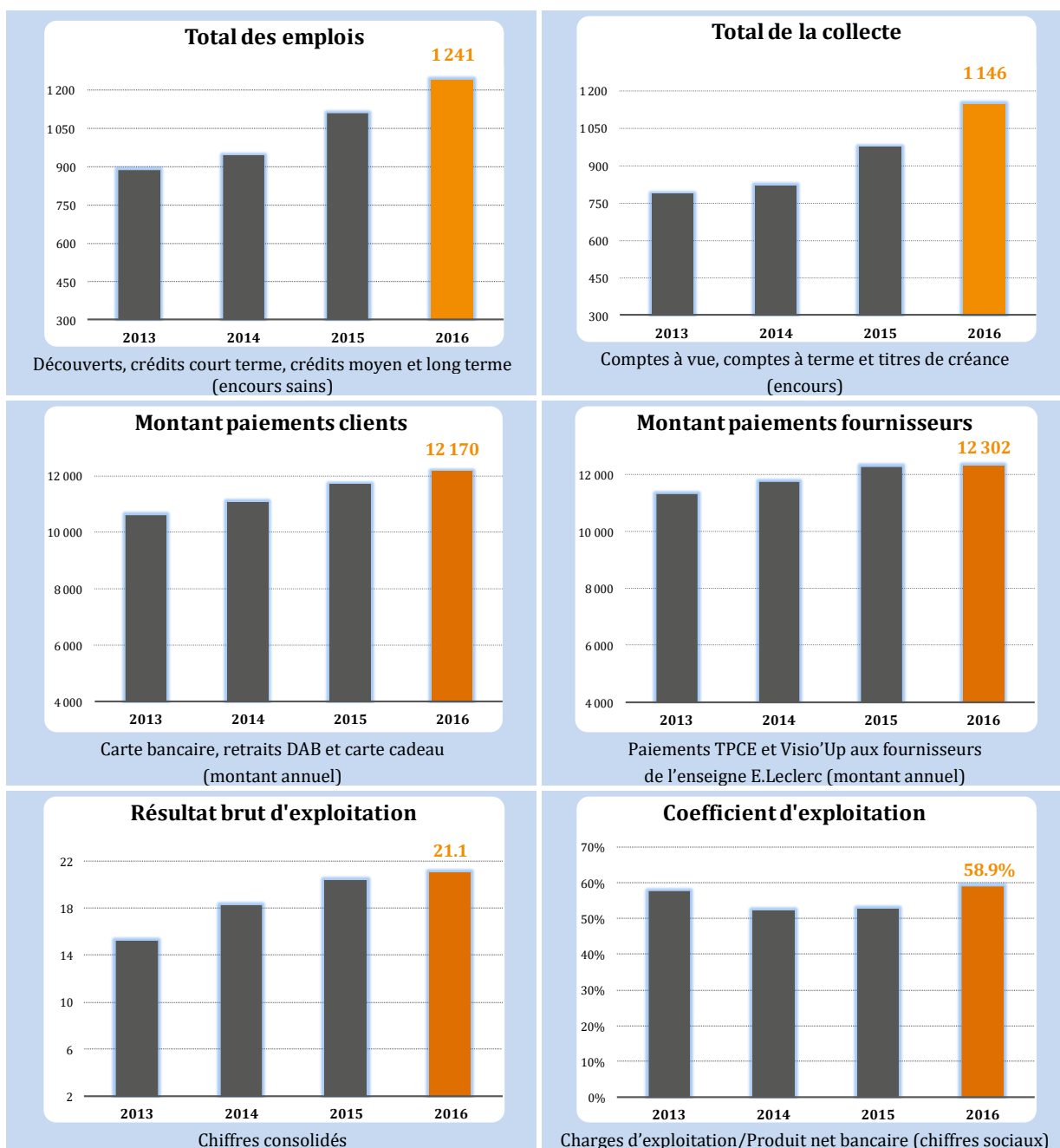
Données sur l'effectif.....	42
Commentaires d'activité	43
Événements postérieurs au 31 décembre 2016.....	46
Contrôle interne et gestion des risques.....	47
Organisation du contrôle interne	47
Risques financiers.....	48
Risque crédit.....	56
Risque opérationnel.....	63
Risque de non-conformité.....	65
Information au titre de BÂLE III	67
Cadre réglementaire	67
Approche standard de la mesure des risques.....	67
Ratio de levier	69
Liquidité	70
Évolution récente et perspectives 2017	71
Conjoncture française et européenne.....	71
Mouvement E.Leclerc.....	71
Banque Edel	71
États financiers.....	72

INDICATEURS

Résultat consolidé de la Banque Edel

<i>en milliers d'euros</i>	2016	Variation n-1
Produit net bancaire	47 486	+ 7 %
Charges d'exploitation	26 396	+ 10 %
Résultat brut d'exploitation	21 090	+ 3 %
Coût du risque	3 333	- 23 %
Résultat net part du groupe	12 030	+ 17 %
Coefficient d'exploitation (chiffres sociaux)	58,9 %	+ 6,2 pt
ROE ¹	8,6 %	+ 0,4 pt

Chiffres consolidés 31 décembre en millions d'euros



¹ Le ROE (Return on Equity ou rentabilité des capitaux propres) est égal au résultat net part du groupe sur les capitaux propres, en excluant les emprunts subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») et les emprunts subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») qui entrent dans les fonds propres.

Les offres spécialisées E.Leclerc sont nées de ces combats et sont au nombre de quatorze aujourd'hui, sans compter le Drive. Elles proposent les prix les plus compétitifs sur leurs marchés respectifs, et sont autant de relais de croissance pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Les concepts spécialisés offrent l'opportunité d'appréhender les marchés du non alimentaire avec un niveau d'expertise qui rivalise avec les grandes surfaces spécialisées. Sans compter les stations services, le parc des concepts spécialisés représente 1 619 points de vente et 601 Drives en 2016 :

- L'auto E.Leclerc
- L'animalerie E.Leclerc
- Audition E.Leclerc
- Brico E.Leclerc
- Drive E.Leclerc
- Espace culturel E.Leclerc
- Jardi E.Leclerc
- Jouet E.Leclerc
- Location E.Leclerc
- Le Manège à Bijoux E.Leclerc
- Optique E.Leclerc
- Parapharmacie E.Leclerc
- Sport E.Leclerc
- Une Heure pour Soi (parfumeries)
- Voyages E.Leclerc

Aujourd'hui, E.Leclerc est l'une des marques préférées des Français. Le succès de son modèle économique génère un nombre grandissant de commerçants indépendants désireux de rejoindre le Mouvement.

L'international



Depuis 1992, les centres E.Leclerc se sont aussi développés à l'extérieur de l'Hexagone. L'objectif n'est pas d'installer des filiales à l'étranger par des rachats purs et simples, mais d'aider des entrepreneurs individuels à constituer un réseau de distribution lié aux adhérents français par une même enseigne, des projets communs et des valeurs partagées.

Les adhérents qui ouvrent un magasin à l'étranger sont généralement originaires du pays, ont été formés dans les structures du Mouvement et sont parrainés par un ou plusieurs adhérents français. Le Mouvement met à disposition des adhérents internationaux une organisation commerciale, un savoir-faire technique, une puissance d'achat et un soutien financier.

Chaque adhérent est soutenu par un parrain dans l'ensemble de son projet ; des cadres français peuvent être détachés par les adhérents du Mouvement pour transmettre leur savoir-faire ; des salariés locaux sont envoyés en formation chez d'autres adhérents français. Deux sociétés ont été créées par les adhérents pour accompagner le développement international du Mouvement.

Sofilec a pour rôle d'acquérir des actifs immobiliers (terrains et constructions) en vue de leur mise en location auprès d'adhérents exploitant des magasins sous enseigne E.Leclerc ; Unilec est une société coopérative de support à l'exploitation des centres E.Leclerc à l'étranger qui les accompagne dans tous les domaines, de la formation des cadres aux garanties financières.

En Espagne, Italie, Pologne, Portugal, et Slovénie le développement de l'enseigne E.Leclerc passe par une aide active aux entrepreneurs individuels indépendants pour la constitution d'un réseau performant de distribution.

Organisation du Mouvement E.Leclerc

Les adhérents de l'enseigne (PDG) font partie d'une association, l'ACDLec, dont le président est Michel-Édouard Leclerc, et sont unis par de grands principes fondamentaux communs. Chaque membre de l'association gère pour son propre compte un ou deux magasins. Leurs savoir-faire et leurs efforts personnels contribuent au développement de l'ensemble du Mouvement.



Le Mouvement se structure autour d'un certain nombre d'outils ayant chacun une vocation bien définie. Tous ces outils sont animés par les adhérents du Mouvement :

- l'ACDLec ;
- le Galec ;
- les filiales spécialisées, chacune dédiée à une activité généralement issue de la diversification comme la bijouterie ou les voyages ;

- les centrales d'achat réparties dans chaque région économique et en charge d'affiner les conditions d'achat au niveau régional ;
- les sociétés coopératives d'approvisionnement qui opèrent dans des secteurs très spécifiques, comme les produits pétroliers par exemple.

Comme Kermené ou Unilec, la Banque Edel fait partie des sociétés spécialisées créées par le Mouvement E.Leclerc pour répondre à un besoin spécifique propre à l'enseigne et à ses magasins.

L'ACDLec

C'est l'Association des centres distributeurs E.Leclerc. C'est en son sein que se décident les grandes orientations stratégiques du Mouvement. L'ACDLec concède l'enseigne aux adhérents du Mouvement. L'enseigne est attribuée à des hommes ou à des femmes dont l'ensemble des qualités a été validé pour des projets de création, de reprise ou d'agrandissement de magasins dont la viabilité économique et technique a été agréée.

En recevant gratuitement la jouissance de l'enseigne, le nouvel adhérent s'engage à respecter les trois exigences principales de la charte E.Leclerc :

- respect de la politique de prix bas ;
- mise en place de la participation des salariés aux résultats ;
- contribution active à la vie du Mouvement.

Le Galec

Le Groupement d'achat des centres E.Leclerc est une société coopérative créée en 1970. Le Galec est la centrale de référencement nationale du Mouvement E.Leclerc. Il négocie avec les fournisseurs et coordonne les structures collectives du Mouvement. Il est, avec l'ACDLec et les centrales régionales, une des structures communes du Mouvement.

La Banque Edel est une des entités spécialisées rattachées au Galec, qui détient 66,06 % du capital de la Banque.

Présentation du Groupe BPCE

Le Crédit Coopératif, un des associés de la Banque Edel, est une banque du Groupe BPCE.

Historique

Le Groupe BPCE est issu du rapprochement en juillet 2009 de deux groupes coopératifs : le groupe Caisse d'Épargne et le groupe Banque Populaire. BPCE SA, qui détient notamment 71 % du capital de Natixis, constitue l'organe central du groupe. Le groupe à caractère coopératif, dénommé Groupe BPCE, s'appuie sur les deux réseaux autonomes complémentaires Banque Populaire et Caisse d'Épargne, dans le respect des deux marques, et exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance. Les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires sont la propriété de près de neuf millions de sociétaires.

Les 17 Caisses d'Épargne et les 15 Banques Populaires sont actionnaires en totalité de l'organe central BPCE SA, qui coordonne et anime leur politique commune. Les choix stratégiques nationaux du Groupe BPCE se font en cohérence avec leurs exigences régionales.

Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont des banques de plein droit, avec une large autonomie de décision. Elles collectent l'épargne, distribuent les crédits, définissent leurs priorités. Des personnalités représentatives de la vie économique de leur territoire siègent à leur Conseil d'Administration. Ainsi, leurs ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et les gens qui y vivent.

Le mode d'actionnariat coopératif permet aux banques du Groupe BPCE de développer leurs propres stratégies d'entreprises régionales et d'harmoniser leurs stratégies communes à l'échelon national. La stabilité et l'engagement dans l'économie de son actionnariat permettent au Groupe BPCE de déployer

des actions inscrites dans le temps. Les actionnaires du Groupe BPCE ne sont pas des investisseurs versatiles axés sur la seule rentabilité à court terme.

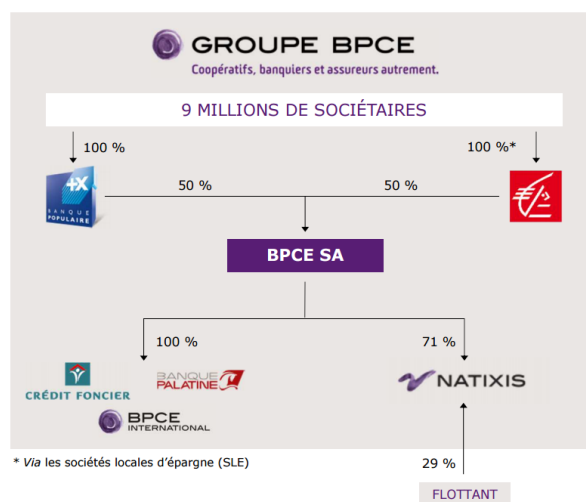
En effet, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires régionales ont elles-mêmes pour socle leurs sociétaires – particuliers, artisans, professions libérales, commerçants, entrepreneurs – dont les motivations sont celles d'acteurs économiques de terrain.

Le Groupe dispose d'un système interne de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Groupe BPCE, chiffres clés au 31 décembre 2016¹

- Le produit net bancaire² du Groupe atteint 23 397 millions d'euros, soit une baisse limitée à 1,1 % par rapport à l'année 2015, 2016 étant marquée par un contexte de taux bas et un environnement marché difficile ;
- Les frais de gestion du Groupe s'élèvent à 16 497 millions d'euros, en hausse de 1,6 % sur un an ;
- Le coût du risque² enregistre une baisse significative de 14,7 % en valeur absolue par rapport à l'année 2015, et s'établit à 1 448 millions ;
- Le résultat net part du groupe est en hausse de 7,6 % comparé à l'année 2015 et s'établit à 3 395 millions d'euros. Après prise en compte des éléments non économiques et exceptionnels, le résultat net part du groupe publié s'élève à 3 988 millions d'euros, positivement impacté par la plus-value sur la cession des titres Visa Europe ;
- Le ratio de *Common Equity Tier 1* ou CET1³ est de 14,3 % au 31 décembre 2016, en hausse de 130 pb comparé à 2015 ;
- Le ratio de TLAC⁴ de 19,4 % (y compris l'émission de 1,6 milliard d'euros de dette senior non-préférée en janvier 2017) ;
- Au 31 décembre 2016, le ratio de levier Bâle III⁵ s'établit à 5,0 % contre 4,7 % au 31 décembre 2015 ;
- Le coefficient d'exploitation augmente de 1,9 point et s'établit à 70,5 %. Le ROE du groupe ressort à 5,9 %, stable sur un an.

Organigramme simplifié du Groupe BPCE au 31 décembre 2016



¹ Source : www.groupebpce.fr/Investisseur/Resultats/Resultats-annuels-2016

² Hors éléments non économiques et exceptionnels.

³ Estimation au 31/12/2016 - CRR / CRD IV sans mesures transitoires (sauf IDA sur pertes reportables et pro forma du phasage additionnel du stock d'IDA conformément au règlement 2016/445) ; les fonds propres additionnels de catégorie 1 tiennent compte des émissions subordonnées devenues non éligibles plafonnées au taux de phase-out en vigueur.

⁴ TLAC, pour Total Loss-absorbing Capacity.

⁵ Estimation au 31/12/2016 selon les règles de l'Acte délégué publié par la Commission Européenne le 10/10/2014 - CRR / CRD IV sans mesures transitoires après retraitement des IDA sur pertes reportables et pro forma du phasage additionnel du stock d'impôts différés actifs conformément au règlement 2016/445 pour les périodes antérieures au 31/12/2016 ; les fonds propres additionnels de catégorie 1 tiennent compte des émissions subordonnées devenues non éligibles plafonnées au taux de phase-out en vigueur.

L'organe central du Groupe BPCE (BPCE SA)

Se substituant à la Caisse nationale des caisses d'épargne et à la Banque fédérale des banques populaires, BPCE SA, organe central au sens de la loi bancaire, et établissement de crédit agréé comme banque, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE SA est constitué sous forme de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les dix-sept Caisses d'Épargne et les quinze Banques Populaires. Les missions de BPCE SA s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Pivot du groupe, BPCE SA se distingue par la spécificité de ses missions menées pour le compte commun. BPCE SA est en charge de la stratégie, de la coordination et de l'animation du groupe. Cette entité commune répond aussi, face au régulateur, de la solvabilité et de la maîtrise du risque.

Des missions décrites par le législateur

La loi du 18 juin 2009 est explicite sur les principales compétences de l'organe central, commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires. Ces compétences sont :

- définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe et de ses réseaux ;
- coordonner les politiques commerciales ;
- représenter le Groupe et ses réseaux dans les instances réglementaires et négocier, en leur nom, des accords nationaux ou internationaux ;
- représenter le Groupe et ses réseaux en tant qu'employeur ;
- mettre en œuvre tous les moyens permettant de piloter le Groupe en matière de liquidité, de solvabilité, de maîtrise des risques et de contrôle interne.

Le réseau des Banques Populaires

Créé par des entrepreneurs, le réseau des Banques Populaires a étoffé son offre au cours de son histoire pour répondre aux besoins d'une large clientèle. Le réseau Banque Populaire regroupe les 15 Banques Populaires, dont la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif ainsi que leurs filiales.

Liquidité et solvabilité – mécanisme de garantie interne au réseau

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L. 512-107-6 du code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds réseau Caisse d'Épargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Le groupe Crédit Coopératif

Présentation

Le Crédit Coopératif est un banquier historique du Mouvement E.Leclerc, et à ce titre il a participé, dès l'origine, à la reprise de la Banque Guiraud qui a conduit à la création de la Banque Edel.

Créé il y a plus de 120 ans par des coopérateurs pour répondre à leur besoin en financement, le Crédit Coopératif a pour vocation, formalisée dans sa Déclaration de principes, d'être une banque coopérative au service des acteurs de l'économie sociale et solidaire et plus largement d'une économie utile, raisonnable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Le Crédit Coopératif fédère un ensemble d'établissements bancaires et financiers dont il organise la solidité financière. Avec eux, il constitue le groupe Crédit Coopératif, un groupe bancaire complet, à réseau national. Certains sont des filiales : BTP Banque (banque dédiée au BTP), Bati-Lease (crédit-bail immobilier), Ecofi Investissements (gestion d'actifs). Le groupe Crédit Coopératif comprend également un ensemble d'établissements dits « associés ». Ce sont principalement des outils financiers gérés, voire créés, avec les sociétaires ou les mouvements qui fédèrent des clients. Le Crédit Coopératif en assure la liquidité et la solvabilité, dans le cadre d'un contrat d'association.

Les établissements associés au Crédit Coopératif sont des sociétés autonomes liées juridiquement au Crédit Coopératif par une convention d'association. Cette convention stipule que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire. Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital de ses établissements associés.

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, les établissements associés n'entrent plus dans le périmètre de consolidation du Crédit Coopératif, à l'exception de la Banque Edel et de la Caisse Solidaire.

Activités

Le groupe Crédit Coopératif propose au travers de ses deux réseaux bancaires nationaux, Crédit Coopératif et BTP Banque, et de filiales spécialisées, l'ensemble des produits et services bancaires, financiers et technologiques qu'une entreprise, un organisme d'intérêt général ou un particulier attendent d'une banque, pour leurs opérations en France ou à l'international. Il développe aussi des expertises dédiées et des solutions « sur mesure » avec les mouvements et organisations professionnelles de ses clients. Le groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

- la banque de proximité, dont l'activité est très largement majoritaire au sein du groupe et génère directement l'essentiel des résultats consolidés ;
- la gestion d'actifs pour compte de tiers, ce secteur est représenté par la filiale Ecofi Investissements (incluant sa participation dans Financière de Champlain) ;
- le capital investissement, qui regroupe les activités de la filiale BTP Capital Investissement, des sociétés Esfin et IRD NPC mises en équivalence.

Forme juridique

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative qui appartient à ses sociétaires. Ces derniers ont la double qualité d'associé et d'usager et constituent son Assemblée générale. Le Crédit Coopératif est présent au capital de BPCE SA, l'organe central du groupe.

Le Crédit Coopératif est une société coopérative anonyme de banque populaire, à capital variable régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

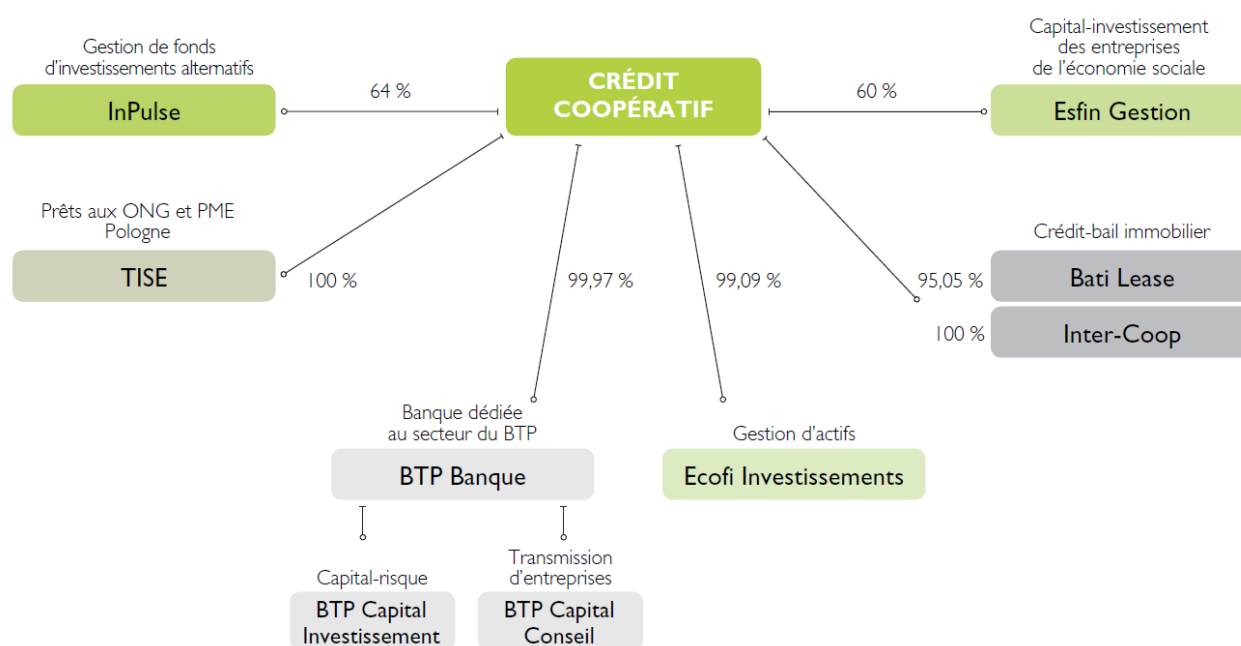
- banques populaires dans le code monétaire et financier ;
- coopératives dans la loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;

- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, incluant les dispositions relatives au capital variable, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Outre les dispositions légales et les textes réglementaires pris pour leur application, le Crédit Coopératif est également régi par les dispositions contractuelles suivantes :

- les décisions à caractère général édictées par l'organe central (BPCE), dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par le code monétaire et financier et du protocole existant entre le Crédit Coopératif et BPCE, notamment celles relatives aux systèmes de garantie du réseau des banques populaires et des caisses d'épargne ;
- les statuts du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par l'Assemblée générale du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par le Conseil d'administration du Crédit Coopératif ;

Organigramme simplifié du groupe Crédit Coopératif



La Banque Edel et le Crédit Coopératif

Établissement associé

Les établissements associés au Crédit Coopératif sont des sociétés autonomes liées juridiquement au Crédit Coopératif par une convention d'association. Cette convention stipule que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire. Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital de ses établissements associés.

Le Crédit Coopératif assure, dans le cadre de contrats d'association, la liquidité et la solvabilité d'un ensemble d'établissements de crédit (Banque Edel, Caisse Solidaire, Société financière de la Nef, Soco-

rec, Gedex Distribution, CMGM, Nord Financement, Sofigard, Sofindi, Sofiscop, Sofiscop Sud Est, Somudimec, Somupaca).

À noter que dans le changement de périmètre comptable mis en place en 2015, la Caisse Solidaire reste dans le périmètre de consolidation par intégration globale et la Banque Edel, demeure dans le périmètre du groupe par mise en équivalence.

Garantie de solvabilité et de liquidité

Une convention d'association lie la Banque Edel au Crédit Coopératif depuis 2003. Cette convention a été agréée par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit Coopératif en Banque Populaire en 2003. Cette convention ne peut prendre fin sans un accord du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, le CECEI, qui a depuis été fusionné au sein de l'ACPR.

La convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire.

À noter que la Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire du groupe Crédit Coopératif, est intégrée globalement dans le périmètre prudentiel en raison également du contrat d'association avec le Crédit Coopératif.

Notation de BPCE et du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, comme maison mère de BPCE, son organe central, bénéficie de la notation du Groupe, à savoir :

	Standard & Poor's	Moody's Investors Service	Fitch Ratings
Note long terme	A	A2	A
Note court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Stable	Stable	Stable
Date de dernière mise à jour	23/09/2016	22/04/2016	14/12/2016

Notation de la Banque Edel

La Banque Edel bénéficie, via son statut d'établissement associé, de la garantie de solvabilité et de liquidité du Crédit Coopératif. D'autre part, son statut de société en nom collectif stipule expressément que les associés présents à son capital (Crédit Coopératif et Galec) sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales de l'établissement.

Pour sa notation, obtenue depuis 2012, Moody's procède par *credit substitution* en prenant en compte le dispositif de garantie de liquidité et de solvabilité dont l'établissement bénéficie au travers de son statut d'établissement « associé » au groupe Crédit Coopératif.

Les obligations de la Banque Edel sont évaluées sur la base d'un transfert de risque complet sur les partenaires de la SNC, c'est-à-dire par l'application d'une approche de *credit substitution* qui est basée sur l'obligation de responsabilité conjointe et solidaire irrévocable et inconditionnelle de l'un des propriétaires de la Banque, le Crédit Coopératif.

Le Crédit Coopératif tire ses notes directement à partir de celles de BPCE, organe central du Groupe BPCE, qui est évalué à l'aide de la méthodologie *Moody's Consolidated Global Bank Rating*, publiée en juin 2012, consultable sur la page de la politique de crédit du site www.moodys.com.

Les notations des dépôts Banque Edel sont liées aux notes respectives de l'un de ses parents, le Crédit Coopératif, qui sont à leur tour liées à celles de BPCE. Cela signifie que les variations de la note de BPCE, et à son tour celle du Crédit Coopératif, seraient immédiatement répercutées dans les évaluations de la Banque Edel.

	Moody's Investors Service
Note long terme	A2
Note court terme	P-1
Perspective	Stable
Date de dernière mise à jour	22/04/2016

PRESENTATION DE LA BANQUE EDEL

Histoire

Le Mouvement E.Leclerc a anticipé dès les années 1980, date de création du GIE Cartes bancaires, l'émergence du paiement par carte bancaire. Il a souhaité maîtriser la montée en puissance de ce moyen de paiement dans ses points de vente.

Face à une tarification interbancaire de ce service qui allait peser dans sa rentabilité en érodant ses marges, il a voulu devenir acteur du paysage monétique sur les aspects d'acquisition des paiements.

Son choix s'est alors porté, en association avec la Banque française de Crédit Coopératif, sur une petite banque gardoise, la SNC Jean Guiraud et Cie, devenue le 8 janvier 1991 la SNC Banque Edel.

Mis en place en 1991, le traitement des flux carte bancaire commerçant est dès le début le produit phare de la Banque Edel. Dans l'objectif de mettre à disposition des consommateurs un service complémentaire, la Banque Edel a implanté dès 1991 des distributeurs automatiques de billets dans les galeries commerciales des centres E.Leclerc.

Depuis, la Banque Edel s'est développée à partir de son activité historique. Elle a par la suite proposé la gestion des flux de trésorerie engendrés par la monétique, en offrant des placements de trésorerie au jour le jour et à terme.

La Banque Edel a enrichi son offre de services auprès des centres E.Leclerc en leur proposant des financements, la gestion de leurs paiements fournisseurs, la gestion des chèques cadeau E.Leclerc, des crédits à la consommation puis des cartes cadeaux.

La gestion des paiements fournisseurs (VCom), initiée dès 1995, est aujourd'hui un produit d'accompagnement complet des règlements de l'enseigne (TPCE et Visio'Up).

En s'appuyant sur l'expertise acquise dans le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel s'est engagée dans une politique de diversification depuis 1999, avec une offre de crédit à destination des entreprises (hors enseigne de grande distribution), d'entrepreneurs individuels et de particuliers. Cette diversification de marché, demandée par les autorités de tutelle, a permis à la Banque Edel de trouver de nouvelles sources de rentabilité.

Ces dernières années marquent un tournant avec le développement stratégique d'une offre de paiements complète destinée aux clients de l'enseigne. En 2007 a été lancée la carte cadeau E.Leclerc, qui remporte un grand succès auprès des particuliers et des Comités d'entreprise. Depuis 2010, une offre de crédits et de cartes bancaires en magasins E.Leclerc a été déployée, associée à des services complémentaires innovants. Conforme au positionnement traditionnel de l'enseigne, cette offre se situe parmi les plus attractives du marché.

Les partenariats initiés dans les années 1990 ont été renforcés (offre d'épargne salariale), de nouveaux ont été mis en place (contrôle des chèques, gestion de patrimoine, couverture de taux).

Le rôle de financement des centres E.Leclerc par la Banque Edel s'est accru ces dernières années, face à un recul des engagements des grandes banques depuis la crise de 2008 et la réglementation Bâle III. Les effets néfastes de la crise ont touché les PME et PMI françaises, ce qui a parallèlement conduit la Banque à se retirer du marché des entreprises hors E.Leclerc depuis 2012.

Résolument tournée vers le digital, Paywe.L, une plate-forme créée en 2015 de pré-acquisition monétique gérée par la société Moninfo, permet aux grands commerçants non seulement de se positionner sur leur activité monétique afin de bénéficier des opportunités réglementaires et technologiques mais aussi d'anticiper les nouveaux parcours clients.

Forme juridique

Depuis son origine, la Banque Edel est une société en nom collectif (SNC), et ses deux associés, personnes morales (le Galec et le Crédit Coopératif) détiennent 100 % de son capital.

Conformément à la réglementation (article L221-13 du Code de commerce), les parts sociales d'une SNC ne peuvent être représentées par des titres négociables. Elles ne peuvent être cédées qu'avec le

consentement de tous les associés. Les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales (article L221-1 du Code de commerce).

La SNC est administrée par des gérants, qui sont également le Galec et le Crédit Coopératif. Ces deux personnes morales constituent ensemble la cogérance de la Banque Edel.

Tous les associés sont gérants (sauf stipulation contraire des statuts). Une personne morale peut être gérant, ses dirigeants sont alors soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre (article L221-3).

Dans les rapports entre associés, les gérants peuvent faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, et ils détiennent séparément les pouvoirs (article L221-4). Dans les rapports avec les tiers, les gérants engagent la société par les actes entrant dans l'objet social et ils détiennent séparément les pouvoirs prévus (article L221-6). Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises à l'unanimité des associés. Certaines décisions peuvent être prises à la majorité si cela a été prévu dans les statuts (article L221-5).

La Banque Edel est une société soumise au droit français, dont les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres, régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Date de constitution, durée de vie

Date d'immatriculation : 17 avril 1991.

Durée de la personne morale : jusqu'au 17 avril 2090.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, les rapports annuels et semestriels, comprenant les rapports de gestion et les états financiers, sont tenus à la disposition du public sur simple demande par :

- courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière, CS 17601, 31676 Labège Cedex
- téléphone : (+33)5 61 17 34 30
- courriel : sdm@banque-edel.fr

Répartition du capital

Au 31 décembre 2016, le montant du capital s'élève à 124 483 590 euros répartis en 251 482 parts.

Depuis son origine, la Banque Edel a les deux mêmes associés capitalistiques :

- le Mouvement E.Leclerc via le Galec ;
- le Crédit Coopératif qui joue le rôle d'actionnaire bancaire de référence.

Le Galec détient 66,06 % du capital et le Crédit Coopératif 33,94 %.

Depuis 1991, le capital a augmenté chaque année grâce à la capitalisation de la totalité des résultats, qui n'ont jamais été distribués. Cette politique, décidée par les associés, a permis d'accompagner le développement de l'établissement, en respectant les besoins de fonds propres requis par la réglementation. Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2008, les associés ont choisi d'accélérer le développement de la Banque Edel en procédant à des augmentations de capital programmées sur quatre ans. Ce programme pluriannuel d'augmentation du capital s'est achevé en 2011.

Un plan d'augmentation des fonds propres a été adopté lors de l'Assemblée générale du 27 septembre 2011. Il prévoit, en plus de la capitalisation du résultat annuel, des augmentations de capital programmées sur six ans de 2012 à 2017, afin de maintenir un niveau de solvabilité conforme aux nouvelles règles de Bâle III, et de poursuivre son programme de financement et de développement.

Par ailleurs, en septembre 2014, les associés ont approuvé le projet de capitalisation d'une partie des emprunts subordonnés dans le cadre du processus de renforcement des fonds propres de la Banque afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères CET1 (*Common Equity Tier one*) de Bâle III.

Information sur les participations, liste des filiales importantes¹

Aucune prise de participation dans des sociétés ayant leurs sièges en France ou à l'étranger n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

Moninfo, filiale de la Banque Edel

La SARL Moninfo est détenue majoritairement par la Banque Edel (95,2 %). La part de capital restante est répartie entre le Galec pour deux tiers et le Crédit Coopératif pour un tiers.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres de Moninfo sont de 5,8 millions d'euros dont 1 million d'euros de capital.

Moninfo apporte à la Banque Edel son concours dans la prestation de services informatiques et monétiques. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc mais aussi à d'autres entreprises. Elle a également en charge le système informatique de la Banque Edel, ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

La mise en œuvre par Moninfo de la plate-forme de paiement Paywe.L accroît son rôle au sein du Mouvement E.Leclerc : son déploiement au plan national a débuté en janvier 2016.

La société Moninfo et ses salariés (quarante-six personnes au 31 décembre 2016) est située à Labège, dans les mêmes locaux que la Banque Edel.

Edel ASSUR, la filiale de courtage en assurance

Fin 2014, face au développement de la gamme d'assurances affinitaires « Garanties Remboursement Intégral », et dans un contexte réglementaire évolutif (Loi Hamon, directives européennes sur la distribution d'assurance, ...), la Banque Edel a souhaité acquérir une meilleure maîtrise de la construction des offres, de la négociation avec les assureurs du marché, du pilotage de la gestion et des sinistres.

Une structure spécifique Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), courtier en assurances, a donc été créée avec pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, le tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

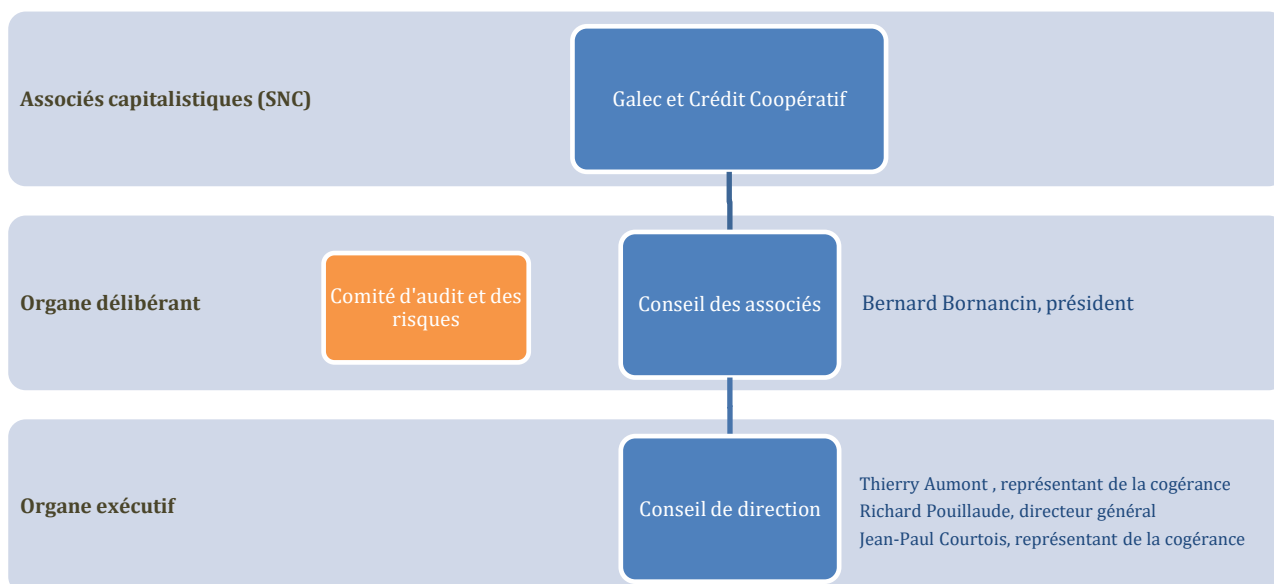
Edel ASSUR a son siège social à Labège, à la même adresse que la Banque Edel.

Le capital d'Edel ASSUR est détenu à 100 % par la Banque Edel.

Gouvernance

Depuis le 3 avril 2007, les statuts de la Banque Edel ont été modifiés, instaurant une nouvelle forme de gouvernance. Cette gouvernance vise à clarifier la structure décisionnelle de l'établissement, et à la mettre en conformité avec la réglementation bancaire en identifiant des organes délibérant et exécutif distincts. Le rôle d'organe délibérant est assuré par un Conseil des associés, et le rôle exécutif par un Conseil de direction, organes mis en place par les statuts de 2007.

¹ Pour plus de détail sur ces sociétés, voir les notes annexes aux comptes consolidés « Méthodes et périmètre de consolidation »



Le Conseil des associés

Le Conseil des associés est l'organe délibérant de la Banque ; il a pour rôle de déterminer ses orientations stratégiques, de s'assurer de leur exécution et de contrôler la bonne gestion de l'établissement.

Ses cinq membres sont nommés par les associés (trois par le Galec et deux par le Crédit Coopératif) pour quatre ans renouvelables deux fois. Ils sont révocables à tout moment. Le Conseil des associés est présidé par Monsieur Bernard Bornancin, qui a été reconduit à cette fonction le 12 mai 2015 lors du Conseil des associés qui a suivi l'Assemblée générale des associés. Monsieur Bernard Bornancin est adhérent du magasin Le Grand Moun (Saint-Pierre-du-Mont).

Le Conseil des associés désigne le directeur général et fixe sa rémunération. Il examine également les comptes sociaux et consolidés de la Banque avant qu'ils ne soient soumis aux associés. Il valide les budgets annuels et pluriannuels ainsi que le plan d'audit, et examine les réalisations par rapport aux prévisions. Le président du Conseil des associés peut, à tout moment, demander communication des états comptables et de la gestion de la Banque. En cas de besoin, il peut missionner le cabinet d'audit de son choix afin de vérifier le respect de l'application des orientations stratégiques et opérationnelles de la Banque.

Le Conseil des associés se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, notamment pour valider le rapport d'activité du Conseil de direction. Il peut le compléter ou l'amender si nécessaire.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil des associés peut se faire assister par le Comité d'audit et des risques.

Les représentants au Conseil des associés (organe délibérant) ont été désignés et/ou renouvelés lors de l'Assemblée générale des associés du 12 mai 2015 :

- Bernard Bornancin, président du Conseil des associés, adhérent du magasin Le Grand Moun (Saint-Pierre-du-Mont), administrateur du Conseil d'administration ACDLec ;
- Pascal Beaudoin, adhérent du magasin Société Ouennaise de Distribution (Saint-Ouen-l'Aumône), membre du comité stratégique ACDLec, membre du Directoire Galec, président du conseil d'administration Scapnor, membre du Conseil de surveillance Unilec ;
- Didier Gravaud, adhérent des magasins Adour Distribution (Saint-Paul-lès-Dax) et Hyperdistribution (Dax), membre et président du directoire Galec, président du conseil d'administration Scalandes, Membre Comité Stratégique ACDLec ;
- Jean-Louis Bancel, président du groupe Crédit Coopératif ;
- Christine Jacglin, directrice générale du Crédit Coopératif.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est une émanation de l'organe de surveillance (Conseil des associés)

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Monsieur Pascal Beaudoin, qui a été désigné par le Conseil des associés le 12 mai 2015. Monsieur Pascal Beaudoin, adhérent du magasin Société Ouennoise de Distribution (Saint-Ouen-l'Aumône), membre du comité stratégique ACDLec, membre du Directoire Galec, président du conseil d'administration Scapnor, membre du Conseil de surveillance Unilec. Le champ d'investigation du Comité d'audit et des risques porte sur l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée, de manière à garantir au Conseil des associés que les dispositions réglementaires sont mises en œuvre et qu'aucun dysfonctionnement majeur n'est constaté dans le fonctionnement de la Banque.

Composition du Comité

- deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ;
- un représentant du Crédit Coopératif chargé du contrôle périodique ou permanent au sein du Crédit Coopératif ;
- un responsable de l'audit interne, le directeur du pôle Contrôle, le responsable des risques et de la conformité, le responsable du risque crédit et le contrôleur comptable de la Banque Edel.

Participent en qualité d'invités au Comité d'audit et des risques :

- un des deux commissaires aux comptes ;
- les membres du Conseil de direction.

Missions

Le Comité d'audit et des risques a pour objectif(s) de :

- assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée ;
- conseiller l'organe de surveillance sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence aux risques tant actuels que futurs ;
- analyser, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examiner, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyser les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il contrôle notamment dans ce cadre les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évaluer le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les apports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance ;
- examiner, si les produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement et présente le cas échéant, les plans d'actions pour y remédier.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est l'organe exécutif chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques et de la gestion opérationnelle et quotidienne de l'établissement. Il est composé des deux représentants de la cogérance, ainsi que du directeur général. Les membres du Conseil de direction sont les représentants légaux de l'établissement.

Il se réunit régulièrement, notamment pour examiner les dossiers d'engagement significatif et à l'occasion des différents comités de la Banque comme les comités ALM, comités trimestriels de risques factuels, comité d'attribution des prêts et comité financier.

Dans le cadre de ses missions, le Conseil de direction rend compte régulièrement au Conseil des associés. Quatre fois par an, il réalise un bilan d'activité qu'il présente au Conseil des associés.

Les membres du Conseil de direction au 31 décembre 2016 sont :

- Thierry Aumont, représentant de la cogérance, adhérent du magasin SDM (Menneval), responsable du Pôle non alimentaire et Membre du Directoire Galec ;
- Jean-Paul Courtois, représentant de la cogérance, directeur général délégué du Crédit Coopératif ;

Richard Pouillaude, directeur général de la Banque Edel.

Monsieur Thierry Aumont a souhaité démissionner du fait de ses nouvelles fonctions et Monsieur Laurent Leclercq a été nommé lors de l'Assemblée Générale des Associés du 27 février 2016, pour poursuivre le mandat de son prédécesseur sur la durée restante, à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2017.

Activité

Le Galec, la centrale nationale du Mouvement E.Leclerc, est l'actionnaire majoritaire de la Banque Edel.

Cette relation capitalistique ne confère pas pour autant à la Banque Edel l'accès à une clientèle captive ; chaque magasin demeure libre d'adhérer aux offres de la Banque. Au niveau local, les magasins ont toujours un banquier de proximité qui assure la gestion des espèces et des chèques. Installée à Labège, la Banque Edel est une banque de siège.

Dans ce cadre, les services de livraison-enlèvement d'espèces et de recouvrement des chèques ne sont pas assurés. La clientèle, constituée pour l'essentiel des entreprises du Mouvement E.Leclerc, est principalement implantée sur le territoire français.

Les activités de la Banque Edel et de ses filiales s'organisent en huit pôles :

- une offre de gestion des flux monétiques ;
- une offre de paiement fournisseurs dématérialisé ;
- des placements de trésorerie court et moyen terme ;
- des financements au Mouvement E.Leclerc à court, moyen et long terme ;
- l'ingénierie financière et le conseil aux entreprises ;
- une offre (B to C) de paiement et de services aux consommateurs de l'enseigne ;
- une offre de crédits à une clientèle de taxis et de particuliers ;
- une activité (B to C) de courtage en assurance.

Produits et services

L'offre de gestion des flux monétiques

Gestion des paiements par carte bancaire

Plus de 197 millions d'opérations en 2016, représentant 10,8 milliards d'euros de flux annuels pour des achats de proximité ou via des sites marchands.

Mise à disposition de distributeurs de billets

Plus de 18 millions de retraits annuels, 507 DAB en activité à fin décembre dans l'enseigne E.Leclerc, signalétique et esthétique variée.

Paywe.L

Paywe.L est une plate-forme de pré-acquisition monétique, créée en 2015 par la Banque Edel. Cette plate-forme permet aux grands commerces non seulement de se positionner sur leurs activités monétiques afin de bénéficier des opportunités réglementaires et technologiques mais aussi d'anticiper les nouveaux parcours clients.

Après une phase pilote en fin d'année 2015, le déploiement sur l'ensemble du Mouvement E.Leclerc s'est déroulé comme prévu au cours du 1er trimestre. Au total sur 2016, plus de 522 millions de transactions ont été traitées, dont 60 millions sur le seul mois de décembre.

L'offre de paiement fournisseurs dématérialisé

Avec le TPCE, la Banque Edel a développé un outil totalement innovant de dématérialisation de facture entièrement automatisé et évolutif.

C'est aujourd'hui plus de 12 milliards d'euros de flux traités.

Les placements de trésorerie

Chaque jour, la trésorerie des entreprises peut être optimisée avec des placements sécurisant en période de taux bas ou des solutions de trésorerie à court et moyen terme.

Les financements court, moyen et long terme

La Banque Edel peut accompagner les entreprises tout au long de leur cycle d'exploitation. Nous les accompagnons dans leur développement en proposant des solutions de financement adaptées :

- crédits de trésorerie et crédits d'exploitation ;
- financement des investissements avec possibilité de conseil en ingénierie financière ;
- mobilisation du poste client ;
- engagements par signature (cautions bancaires).

L'ingénierie financière et le conseil aux entreprises

Une réelle expertise dans l'ingénierie financière et le montage de dossiers financiers complexes : la Banque Edel assure un rôle d'accompagnement dans le conseil, le montage ou la recherche de partenaires financiers pour le financement long terme de ses clients E.Leclerc principalement.

La Banque Edel propose également une alternative au crédit classique pour le financement de matériels et de véhicules ou le refinancement de biens déjà acquis et réglés : le crédit-bail et ses déclinaisons.

Obtenir conseil, aide, solution adaptée pour la gestion de son patrimoine : la Banque Edel élabore également des stratégies de gestion privée par une approche patrimoniale globale et personnalisée.

L'offre aux consommateurs de l'enseigne

La carte cadeau E.Leclerc

Mandatée par le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel gère la carte cadeau E.Leclerc depuis 2007. C'est plus de 81 millions d'euros de règlements encaissés en magasin pour une carte cadeau souple, personnalisée et utilisable dans toute la France. La carte cadeau E.Leclerc peut être achetée par des particuliers en magasin ou sur un site dédié en version dématérialisée, et par des Comités d'Entreprise pour leurs ayants droits : en tout, plus d'un million huit cent mille consommateurs en ont bénéficié en 2016.

Les cartes et crédits RÉGLO finance

Déployée en 2013 dans l'ensemble des magasins, l'offre RÉGLO finance répond aux attentes des consommateurs et des centres E.Leclerc avec de nombreuses solutions de paiement et de crédit à des conditions attractives pour tous.

Ce partenariat avec BNP Paribas Personal Finance, acteur majeur du crédit à la consommation, permet aux consommateurs d'accéder à de nouveaux services, et au Mouvement E.Leclerc de bénéficier de nouvelles opportunités.

Plus de 180 000 clients sont ainsi déjà équipés d'une carte RÉGLO finance pour leurs achats au comptant ou à crédit dans l'enseigne, avec possibilité de choisir entre une carte gratuite utilisable uniquement dans l'enseigne, une Visa classique ou une Visa Premier à cotisations annuelles très attractives.

Edel ASSUR et les assurances affinitaires « Garantie Remboursement Intégral »

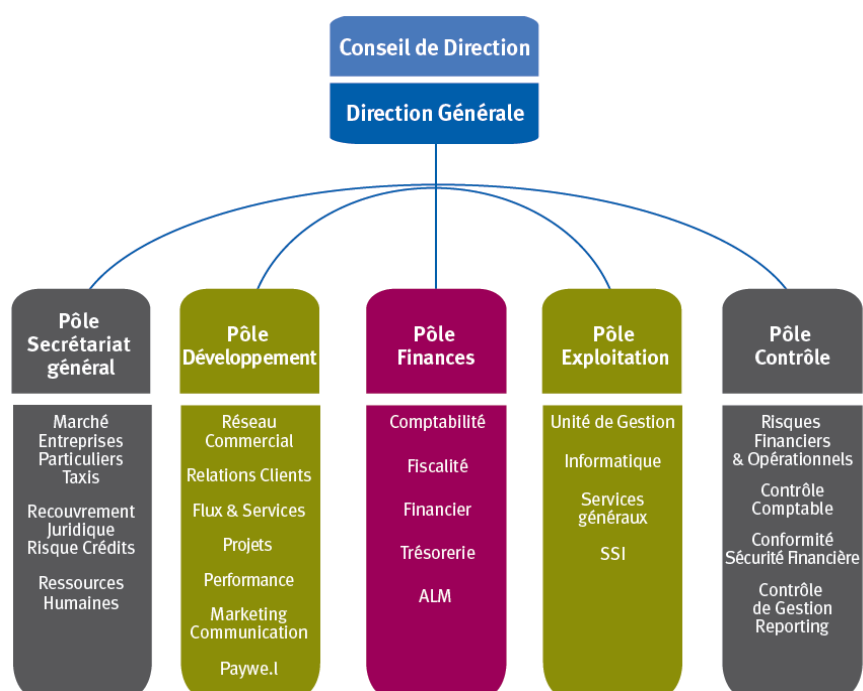
Une structure spécifique Edel ASSUR, courtier en assurances affinitaires, a été créée en 2015, avec pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, le tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR a des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire. Dans ce cadre, une nouvelle gamme « Les Garanties de Remboursement Intégral » a été lancée en étroite collaboration avec l'enseigne.

Conçues et développées en partenariat avec SPB, un courtier gestionnaire, pour répondre aux besoins de l'enseigne E.Leclerc et des consommateurs, les Garanties Remboursement Intégral protègent le consommateur pendant un à trois ans. Conçues spécifiquement pour s'adapter aux différents univers de matériels couverts, ces garanties peuvent couvrir les risques de panne après la garantie constructeur, ou de dommages dès l'achat.

Le lancement de la nouvelle gamme a eu lieu en 2015 avec 10 univers couverts (TV, informatique, électroménager, multimédia, consoles de jeu, téléphonie, matériels de bricolage,...) et des types de garanties adaptées au produit couvert : protection immédiate en cas de dommages pour des familles de produits facilement transportables, ou extension de garantie panne après la garantie légale de 2 ans pour des matériels à durée de vie plus importante.

La gamme a été revue quelques mois après son lancement. Certains univers ont été modifiés pour mieux s'adapter aux attentes des magasins, des consommateurs et aux évolutions du marché, suite à l'entrée en vigueur de la loi Hamon (Consommation).

Organigramme fonctionnel



L'organisation est la suivante :

- le Secrétariat Général regroupe les engagements de crédit (marché entreprises et particuliers/taxis), le recouvrement, le juridique, et les ressources humaines. Le suivi du risque crédit et des ressources humaines lui sont rattachés mais conservent un lien fonctionnel avec la direction générale ;
- le pôle Développement est structuré avec le Réseau Commercial, l'équipe Paywe.L, et des services transversaux (marketing, performance, projets ...) ;
- le pôle Finances regroupe les activités liées à la comptabilité, la fiscalité, les déclaratifs réglementaires, la réception/transmission d'ordre, la compensation des flux et leur suivi, la trésorerie et l'ALM ;

- le pôle Exploitation regroupe des services supports : *back office* crédit, moyens généraux, informatique et Sécurité des Systèmes d'Information ;
- le pôle Contrôle regroupe le contrôle de gestion, le contrôle comptable, et le contrôle permanent sur les risques financier, la conformité, et la sécurité financière et le contrôle du risque opérationnel.

Le dispositif de contrôle interne est organisé avec une stricte indépendance du contrôle périodique et du contrôle permanent. Le contrôle périodique est ainsi assuré directement par des équipes du Crédit Coopératif. Le contrôle permanent relève du pôle Contrôle (DRC).

Les directeurs de pôle constituent, avec le directeur général, le Comité exécutif de la Banque Edel.

Organisation commerciale

Clientèle E.Leclerc *B to B* et *B to C*

Afin de contribuer plus efficacement à la stratégie de croissance de la Banque, le pôle Développement intègre à la fois des compétences techniques, marketing, statistiques et commerciales. Il se structure en plusieurs entités :

Le réseau commercial avec :

- l'équipe commerciale répartie en quatre directions régionales. Chaque direction régionale se compose d'un directeur régional, manager de l'équipe, de chargés d'affaires, et d'animateurs réseau plus spécifiquement chargés de la promotion des offres consommateurs dans les magasins ;
- l'équipe Relation Clients, orientée support commercial en soutien des forces présentes sur le terrain ;
- l'équipe « Flux & Services » assurant la gestion des flux monétiques (CB, DAB, carte cadeau..) et l'assistance téléphonique magasins.

L'équipe Paywe.L :

Elle est chargée de la mise en place et de la gestion de la plate-forme de pré-acquisition monétique, créée en 2015 par Banque Edel, cette plate-forme permet une offre complète, agile et évolutive pour les commerçants.

Les services transversaux :

- Projets : conduite de projets de développement transversaux et/ou faisant intervenir des partenaires externes ;
- Performance : création et suivi d'outils d'études et de pilotage ;
- Marketing : réalisation de différents supports de communication et actions, pour la Banque Edel et le Mouvement E.Leclerc.

Clientèle de particuliers

Dans le cadre de sa diversification, la Banque Edel a développé son activité auprès des particuliers. Le rachat de crédits est l'activité principale : il permet de regrouper tous les prêts (personnels, autos, travaux, réserves d'argent...) en un seul prêt personnel sur une durée optimisée.

La Banque Edel ne disposant pas d'un réseau d'agences, cette activité a été créée en partenariat avec des apporteurs d'affaires ou des prescripteurs.

Le Crédit social des fonctionnaires (CSF) est le plus important. C'est une association loi 1901, travaillant avec de nombreux partenaires sur le crédit, l'assurance et l'épargne pour les fonctionnaires, et qui diffuse notre offre de crédit dans la fonction publique. Dans le cadre de ce partenariat, la Banque Edel est aussi en charge du financement des prêts à taux zéro accordés aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ou d'autres administrations.

Des partenariats avec divers Comités d'œuvres sociales de collectivités territoriales pour la distribution de prêts bonifiés ont été mis en place ces dernières années. Enfin, depuis sa création, la Banque Edel propose une offre de prêt personnel spécifique réservée à l'ensemble des salariés du Mouvement E.Leclerc.

Clientèle taxis

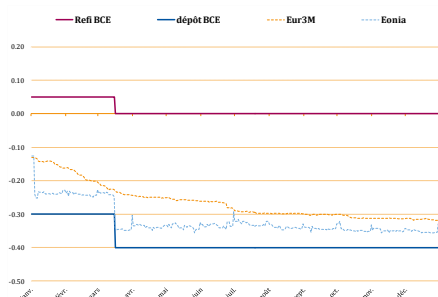
Afin de diversifier ses engagements, la Banque Edel s'est orientée vers le financement d'entrepreneurs individuels ayant une activité d'artisans taxis exercée en région parisienne. Elle a choisi d'accompagner les taxis parisiens qui souhaitent devenir artisans en finançant l'acquisition de la licence et du véhicule professionnel.

Cette activité est réalisée dans le cadre d'un partenariat conclu avec la société Taxi Consulting, opérateur majeur sur ce marché et qui connaît bien l'environnement, ce qui permet d'offrir un accompagnement personnalisé des clients emprunteurs.

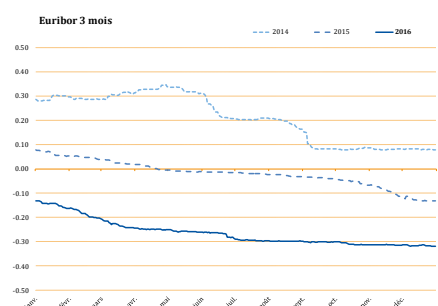
Les taux directeurs

La Banque centrale européenne (BCE) a renforcé, en mars 2016, son programme de rachat d'actifs en le faisant passer de 60 à 80 milliards d'euros par mois. Elle a élargi son programme aux obligations d'entreprises notées à la fois en catégorie investisseur et spéculative. Dans le cadre de son programme d'assouplissement monétaire (QE¹), la BCE a lancé trois nouvelles tranches de prêts à très long terme (TLTRO² II) sur les mois de juin, septembre et décembre, pour un montant total de plus de 500 milliards d'euros.

Le 16 mars 2016, la BCE a abaissé de 10 points de base (pb) son taux de dépôt à - 0,40 %, et de 5 pb les autres taux officiels. En décembre 2016, Mario Draghi, le président de la BCE, a annoncé l'allongement du programme de rachat d'actifs au moins jusqu'à fin 2017, soit neuf mois au-delà de son terme initial. Le rythme mensuel de rachats devrait toutefois être moins soutenu à compter du deuxième trimestre 2017. La BCE continue de stimuler l'économie européenne et une politique monétaire accommodante et non conventionnelle demeurera la norme tant que les niveaux de croissance et d'inflation resteront bas. L'inflation en zone euro est repassée symboliquement au dessus de 1 % en fin d'année mais reste bien inférieure à l'objectif de 2 % de la BCE.



La Banque centrale européenne a poursuivi sa politique d'assouplissement monétaire en 2016 par une nouvelle baisse du taux des dépôts des banques (à - 0,40 %) et une ouverture de son programme d'achats d'actifs aux emprunts d'entreprises. Les taux Eonia et Euribor 3 mois ont accompagné cette baisse et sont restés ancrés en territoire négatif sur l'ensemble de l'année.



L'Euribor 3 mois est resté négatif en 2016 et proche du taux de dépôt de la BCE à - 0,26 % en moyenne sur l'année.

Conjoncture économique

La zone euro a fini l'année 2016 avec une croissance de 0,5 % de son PIB au 4^{ème} trimestre. L'accélération en fin d'année du rythme de croissance a permis d'afficher une croissance de 1,6 %, l'économie de la zone euro aura donc progressé légèrement plus vite que celle des États-Unis.

La croissance de la France en 2016 a finalement été inférieure aux prévisions et plus faible que celle de la zone euro à seulement 1,1 % (contre 1,6 % dans la zone euro). Cela fait maintenant trois ans que l'Hexagone fait moins bien que l'ensemble des pays partageant la monnaie unique. C'est surtout le commerce extérieur qui a marqué le pas en 2016. Sa contribution au PIB a été négative de 0,9 point

¹ Quantitative Easing

² Targeted Long Term Refinancing Operation

selon l'Insee. En revanche, sur l'année, la consommation des ménages, soutenue par la faiblesse des prix du pétrole, affiche une hausse relativement forte de 1,8 %.

Défaillances d'entreprises

C'est une première depuis 2008 : le nombre de défaillances d'entreprises en France est passé sous la barre des 60 000 l'an passé (en 2015, 63 081 défaillances avaient été recensées). Selon la société Altares, 58 000 entreprises ont fait l'objet d'une procédure judiciaire, soit 8 % de moins que l'année précédente. Mieux, au quatrième trimestre, le nombre de défaillances a atteint le niveau des trois derniers mois de l'année 2007.

Cette amélioration indiscutable a plusieurs explications. D'abord, les mesures du gouvernement telles que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité ont permis de soutenir les comptes des entreprises. Ensuite, la baisse du prix du pétrole et les taux d'intérêt bas ont aussi participé à cette amélioration. Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'économie, les experts s'attendent à ce que cette amélioration continue cette année. Altares table ainsi sur un nouveau repli des défaillances en 2017, de l'ordre de 6 %, à 54 000 procédures.

Le repli global des défaillances a été particulièrement marqué au quatrième trimestre 2016, au cours duquel 13 971 procédures ont été recensées (sauvegardes, redressements ou liquidations judiciaires), soit une amélioration de 12,2 % d'un an sur l'autre. En repassant sous la barre des 14 000 procédures, la sinistralité des entreprises a connu en fin d'année dernière son meilleur trimestre depuis neuf ans.

Marché du crédit

Crédit aux entreprises

Le crédit aux entreprises progresse à un rythme soutenu en fin d'année 2016, notamment grâce aux mesures incitatives de la Banque centrale européenne qui ont entraîné des taux historiquement bas. Selon les chiffres publiés par la Banque de France, l'encours des prêts aux sociétés non financières a augmenté sur un an de 4,8 % au mois de novembre. De leur côté, les banques confirment globalement les performances du crédit aux entreprises au cours de l'année écoulée. La production de crédit a progressé de plus de 15 % sur le segment des clients PME. Cela faisait plus de cinq ans que les banques n'avaient pas constaté une telle dynamique.

Crédit aux particuliers

Les encours de prêts aux particuliers hors habitat (prêts personnels, crédits auto, location avec option d'achat mais hors découvert bancaire) ont progressé dans leur ensemble de 4,9 % sur un an à fin septembre selon la Banque de France. Les établissements bancaires se montrent plus présents dans le crédit à la consommation depuis la loi Lagarde de 2010 ; cette dernière avait eu pour effet de restreindre le crédit attribué sur le lieu de vente, ce qui a ouvert ce champ aux banques. Plus récemment, dans un univers de taux très faibles, les taux des crédits à la consommation restent relativement élevés, ce qui offre des marges d'intérêt intéressantes pour les établissements, surtout si on les compare à celles des crédits immobiliers.

Marché français des moyens de paiement

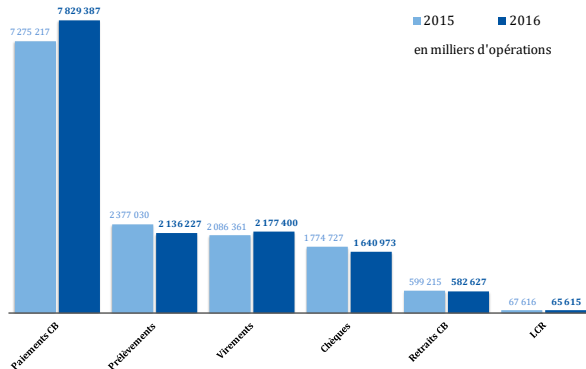
Au total il y a eu 14,4 milliards d'opérations en 2016 (tous moyens scripturaux confondus), ce qui représente une progression identique à celle de 2015 (+ 1,8 %) alors qu'en montant (5,5 milliards en 2016) on constate une nouvelle baisse de - 0,5 % après une année 2015 en progression de 3,1 %.

	<i>Évolution en montant 2015/2014</i>	Évolution en montant 2016/2015	<i>Évolution en volume 2015/2014</i>	Évolution en volume 2016/2015
Paiements par cartes	2,1 %	3,7 %	4,1 %	7,6 %
Retraits par cartes	- 0,2 %	- 0,3 %	- 2,5 %	- 2,8 %
Prélèvements	1,8 %	- 12,5 %	3,2 %	- 10,1 %
Virements	7,1 %	5,8 %	3,2 %	4,4 %
LCR	- 10,2 %	- 5,8 %	- 4,4 %	- 3,0 %

Chèques	- 3,8 %	- 8,8 %	- 7,9 %	- 7,5 %
---------	---------	---------	---------	---------

En montant (336 773 millions d'euros) comme en volume (7,8 milliards de transactions) les paiements par carte poursuivent leur progression avec 554 millions de transactions supplémentaires (+ 7,6 %). Pour la cinquième année consécutive, le montant moyen d'un paiement carte diminue légèrement, à 43 euros (- 3,7 %). Si les paiements par carte représentent plus de 54 % du nombre de transactions de paiements en 2016, en valeur, leur poids reste faible avec 6 % du total des opérations nationales.

Moyens de paiement 2015-2016



Le volume des retraits par carte dans les distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB) continue de s'éroder (- 2,8 %), alors que le montant moyen des retraits progresse encore à 65 euros contre 63 en 2015 euros et 62 euros en 2014. L'augmentation du montant moyen de retrait ne compense pas la baisse du nombre de retrait : le montant total annuel est en baisse de 0,3 % cette année.

Grande distribution et Mouvement E.Leclerc

Selon les dernières indications de l'Insee, la croissance aura été d'environ 1,1 % en 2016, la consommation elle-même aura crû de 1,6 % et les ventes du commerce de détail de 1,1 %¹. Mais derrière ces données qui agglomèrent aussi bien les abonnements téléphoniques que les achats de paquets de cigarettes, et incluent la création de nouvelles surfaces de vente, se cache une tendance moins dynamique sur les produits du quotidien.

Selon l'institut IRI (www.iriworldwide.com) la consommation en volume des PGC (produits de grande consommation) et des produits frais a légèrement baissé en 2016. Avec un chiffre de - 0,1 % (sans les derniers chiffres des magasins de hard discount), on est à l'épaisseur du trait et on peut parler de ventes « étales ». Certains experts commencent à évoquer la « déconsommation », au moins pour certaines catégories de produits.

Pour mieux souligner l'aspect inédit de la situation, les experts d'IRI notent qu'en moyenne sur les dix dernières années la consommation en volume des PGC avait progressé de 0,7 %. En 2016 encore, la seule croissance démographique a entraîné une hausse des volumes de produits achetés de 0,4 %.

Les consommateurs semblent manger mieux, et ils achètent donc des produits plus chers. Le bio, les circuits de distribution dits alternatifs progressent. Ainsi, le marché des produits de grande consommation a tout de même gagné 0,7 % en valeur en 2016. Mais la hausse était de 2,4 % par an au cours de la dernière décennie. Signe des temps, la consommation n'est plus une affaire de prix : en 2016, la déflation a été de 1,2 %, cela fait trois ans que les distributeurs rendent du pouvoir d'achat aux consommateurs.

E.Leclerc maintient une croissance soutenue

En 2016, E.Leclerc a réalisé un chiffre d'affaires en France de 43,44 milliards d'euros² dont 36,57 milliards hors carburant, la part de marché de l'enseigne progresse de 0,2 point à 20,4 %. Le chiffre d'affaires hors carburant a progressé de 2,5 %.

¹ Chiffres Procos, fédération des enseignes du commerce spécialisé

² Source E.Leclerc

Carrefour, leader historique de la grande distribution en France, a lui suivi un chemin quasi-inverse, abandonnant 0,5 point, à 21 % de part de marché. Ainsi le pari de Michel-Édouard Leclerc de faire accéder l'enseigne au rang de numéro un tricolore pourrait bien être gagné dans les prochains mois si les tendances se poursuivent et les courbes se croisent.

Avec 31,5 % de contribution à la croissance du chiffre d'affaires, les hypermarchés sont le premier canal de ventes en 2016. Beaucoup de magasins (environ 300) ont en effet bénéficié d'un plan de rénovation depuis 2014. Ils sont suivis par internet (dont le Drive), qui participe à hauteur de 30 % à la croissance de l'enseigne et voit son propre chiffre d'affaires évoluer de 11,3 %. Les concepts spécialisés (parapharmacie, auto, Espaces culturels, brico, voyages...) poursuivent leur développement avec une participation de 19,9 % à la croissance et un chiffre d'affaires global GSS¹ qui augmente de 6,9 %.

Les ventes alimentaires bénéficient d'une augmentation de 3,4 % et cette tendance devrait se maintenir. Avec une offre retravaillée, diversifiée et mieux calibrée pour répondre aux besoins spécifiques des consommateurs (bio, sans gluten, produits végétariens) et une Marque Repère en plein repositionnement pour répondre à l'évolution de la demande concernant des produits plus vertueux à bas prix, l'alimentaire est au cœur de la stratégie E.Leclerc pour les prochaines années. L'enseigne a par exemple annoncé l'objectif de devenir premier distributeur de bio en France d'ici 2020.

En GSS (+ 7,2 % de chiffres d'affaires), sur internet (+ 48,6 % de chiffres d'affaires) ou en GSA² (+ 1 %), l'offre non-alimentaire E.Leclerc recueille les fruits de la stratégie initiée fin 2014. Présent sur tous les canaux, musclé par le repositionnement des marques propres « Sélection d'expert » (*Ardence* pour les arts de la table, *Tech 9* pour l'Auto, *Beaux-Jours* pour le jardinage, *Foster* pour le bricolage...) qui garantissent des produits de qualité équivalente aux marques nationales, le non-alimentaire progresse au global de 1,9 % (en ventes).

Michel-Édouard Leclerc indique enfin que « Le prix bas est toujours la première attente des consommateurs, ces chiffres le confirment. Mais nous travaillons actuellement la qualité de nos offres, à commencer par Marque Repère, pour que nos prix bas garantissent aussi le respect de tous les critères (environnement, nutrition, santé, bien-être animal...) que les ménages sont en droit d'exiger [...] ».

Banque Edel

Dans un environnement plutôt favorable pour le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel a eu une activité soutenue en 2016 et a accompagné le développement de l'enseigne dans sa stratégie multicanal :

RÉGLO finance

- Mise en place en collaboration avec Cetelem d'une nouvelle organisation commerciale plus efficace et plus proche des besoins magasins ;
- Amplification (fréquence et importance) d'opérations commerciales ciblées, établies selon les temps forts de l'enseigne en partenariat avec le Galec et BNPP Personal Finance.

Sites marchands internet

- Lancement de nouveaux sites marchands spécialisés : Sport, Parapharmacie, partenariat avec Brandalley ;
- Participation à la refonte des sites existants pour en favoriser le développement.

Une année riche en nouveautés pour la carte cadeau E.Leclerc

- Lancement de nouvelles cartes cadeau « concept » : Manège à Bijoux, Parapharmacie et Animalerie ;
- Refonte du site *e-cartecadeau.leclerc* : une présentation plus actuelle et attractive, un parcours client plus simple et plus efficace.

¹ Grande surface spécialisée

² Grande surface alimentaire

Edel ASSUR

En complément de la gestion de la gamme d'assurances affinitaires « Les Garanties de Remboursement Intégral », lancement d'une nouvelle activité visant à améliorer la couverture des risques de crédit de la Banque Edel, afin d'optimiser l'affectation de ses fonds propres.

Gamme « Les Garanties de Remboursement Intégral »

Initialement lancée en 2015, la gamme a été revue quelques mois après son lancement. Certains univers ont été modifiés pour mieux s'adapter aux attentes des magasins, des consommateurs et aux évolutions du marché, suite notamment à l'entrée en vigueur de la loi « Hamon » (consommation).

Paywe.L

- Déploiement de la plate-forme sur l'ensemble des acteurs du Mouvement E.Leclerc pour l'acceptation centralisée de tous les flux de paiement carte bancaire : magasins, web et mobile. Dans un contexte de massification, Paywe.L garantit la conservation des données de paiement en environnement sécurisé et assure le routage dynamique des transactions pour optimiser la gestion des frais d'interchanges ;
- Passage au statut de membre principal Visa et Mastercard ;
- Renforcement des équipes de production, *back office* et d'experts en systèmes de paiement ;
- Intégration d'un nouveau service de paiement : Alipay.

Alipay, leader mondial des plate-formes de paiement, est un service de paiement mobile développé par AntFinacial (Alibaba, leader du e-commerce en Chine). C'est le service de paiement mobile le plus répandu en Chine, avec plus de 450 millions d'utilisateurs. Banque Edel est le premier acteur bancaire à proposer une solution complète d'acceptation en France.

Banque Edel a signé un partenariat avec Alipay, pour offrir aux commerçants français la possibilité d'encaisser des paiements mobiles de touristes chinois utilisateurs de ce *wallet*.

Alipay by Banque Edel est une solution innovante et complète d'acceptation intégrant :

- un « terminal léger de poche » : mini-tablette *Secure Android OS* (créée par la startup française FAMOCO) avec écran tactile, ne nécessitant aucun aménagement de l'environnement de caisse ;
- l'application *Alipay by Banque Edel* pour encaisser et gérer les paiements ;
- des règlements virés en euro sur le compte bancaire choisi par le commerçant.

Ce service intéresse tous les acteurs français ou européens susceptibles d'être en relation avec des touristes chinois. Sur Paris, les hôtels, commerces de luxe et haut-de-gamme sont tout particulièrement concernés. Après une phase pilote sur le dernier trimestre 2016, le déploiement de la solution se poursuivra en 2017.

Résultats 2016

Notre performance, tant en termes de marge d'intérêts que de commissions, s'inscrit en forte croissance en 2016. Cette performance à nouveau exceptionnelle et au-delà de notre plan triennal de développement dans certains domaines, est le résultat du lancement de notre offre Paywe.L et de la consolidation de nos marges opérationnelles. Nous avons également respecté notre engagement auprès des structures de l'enseigne en termes de financement des projets de développement à long terme de l'enseigne. Ces résultats permettent une progression de nos ratios de solvabilité et s'affichent de la manière suivante :

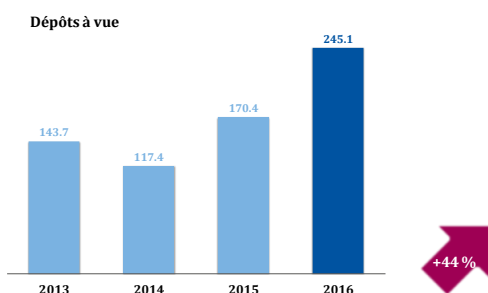
- Produit net bancaire : 47,5 millions d'euros (+ 7 %) ;
- Résultat brut d'exploitation : 21,1 millions d'euros (+ 3 %) ;
- Résultat net consolidé (part du groupe) : 12 millions d'euros (+ 17 %) ;
- Coefficient d'exploitation (chiffre social) : 58,9 %.

Les ratios réglementaires sont largement respectés, et nous avons les moyens de nous adapter progressivement aux exigences nouvelles en provenance des autorités de tutelle.

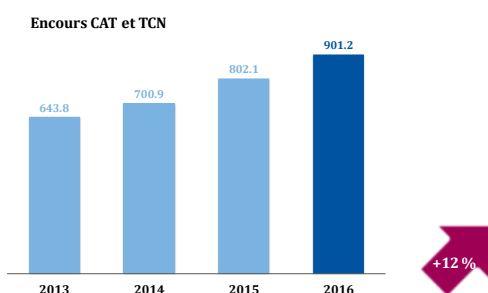
Évolution de la collecte clientèle

Chiffres consolidés au 31 décembre en millions d'euros

La collecte globale de dépôts et créances de la Banque Edel est principalement constitué par des dépôts à vue, des comptes à terme et des titres de créances négociables devenus en 2016 des TNCT et TNMT¹.



La poursuite de la politique de développement de l'offre *Edel Trésorerie +* et la désaffection prononcée des placements sous forme d'OPC monétaires, dont la plupart ont des rendements négatifs, ont contribué à augmenter notre encours de compte à vue de plus de 40 %.



La progression de notre encours de placement aussi bien en comptes à terme qu'en titres négociables est à nouveau très importante (+ 12 %). Notre offre est destinée principalement à une clientèle entreprises, des entités du Mouvement en premier lieu, via des apporteurs d'affaires (IOBSP) pour des entreprises de tailles diverses, mais aussi auprès d'une clientèle financière.

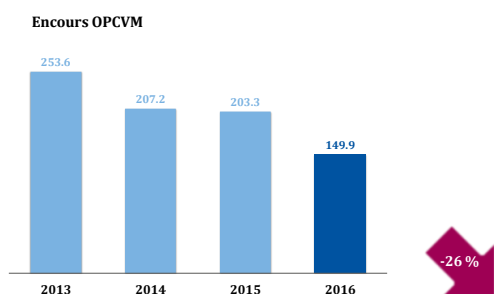
¹ Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, les titres émis depuis le 1^{er} juin 2016 sont des « titres négociables à court terme » et « titres négociables à moyen terme ». Leur dénomination commerciale est NEU CP (Negotiable EUROpean Commercial Paper) pour les programmes court terme, et NEU MTN (Negotiable EUROpean Medium-Term Note) pour les programmes moyen terme. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces dénominations, juridique ou commerciale, est équivalente.

Les titres émis jusqu'au 31 mai 2016 sous les anciennes dénominations juridiques, « certificat de dépôt », s'éteindront automatiquement le 1^{er} juin 2017, soit un an après l'entrée en vigueur de la réforme. Les titres émis jusqu'au 31 mai 2016 sous l'ancienne dénomination juridique « bon à moyen terme négociable » continueront à exister jusqu'à leur maturité.

Dans le cadre de son activité de collecte en Organismes de placement collectif (OPC), la Banque Edel a un rôle de distributeur de fonds ; elle n'a pas d'activité de gestion d'actifs, ce qui lui permet de conserver ainsi son indépendance pour le conseil et la sélection de fonds pour sa clientèle. D'autre part, en septembre 2016, le FCPE (fonds d'épargne salariale) *Edel Sérénité* géré depuis 2001 par Natixis AM, distribué par Natixis Interépargne, et réservé aux salariés de l'enseigne a été fusionné au sein du FCPE NATIXIS ES monétaire.

La Banque référence les OPC du marché selon des critères de sécurité et de liquidité pour la gestion de la trésorerie de ses clients et dans le cadre de procédures internes précises.

En 2016, la quasi-totalité de la collecte s'est faite sur des fonds monétaires euros qui restent adaptés à une gestion quotidienne de trésorerie malgré des rendements neutres voire négatifs.

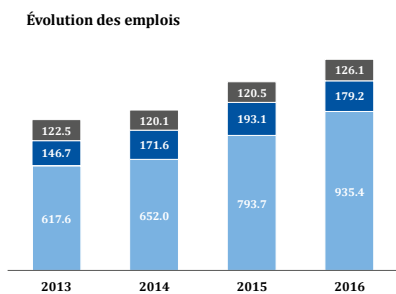


Tout comme pour l'année 2015, les clients ont plutôt délaissé les OPC, notamment au profit de dépôts à terme plus rémunérateurs ou en conservant une partie toujours plus importante sur leurs comptes à vue.

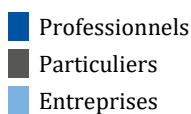
Encours moyen annuel en millions d'euros

Évolution des emplois clientèle

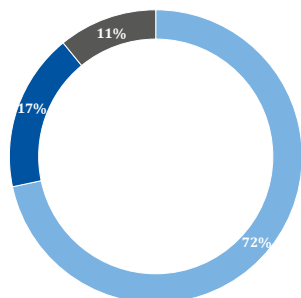
Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros



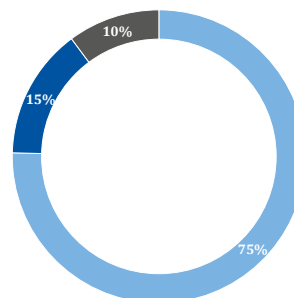
Cette année à nouveau, ce sont les crédits moyen et long terme aux entreprises du Mouvement E.Leclerc qui constituent l'essentiel de l'augmentation de l'encours + 12 %. Les crédits aux professionnels sont en léger recul et ceux aux particuliers sont repartis à la hausse à 126 millions d'euros d'encours après plusieurs années d'érosion.



Répartition des emplois 2015



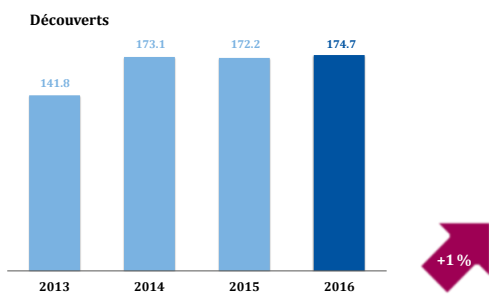
Répartition des emplois 2016



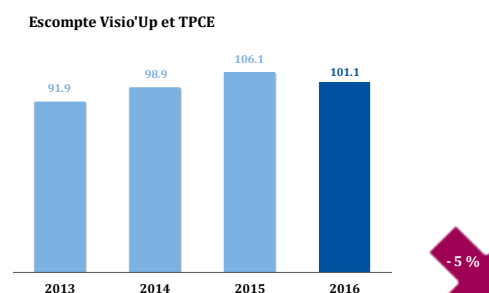
La répartition de nos emplois reste globalement comparable à celle de l'an passé, essentiellement orientée vers les entreprises du Mouvement E.Leclerc.

Évolution des emplois court terme

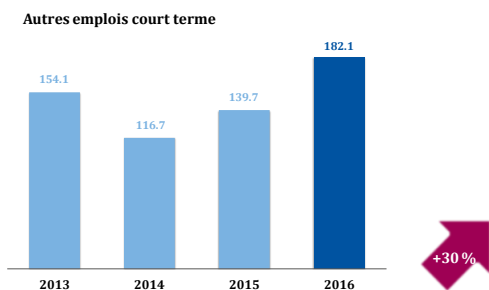
Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros



En 2016, les découverts restent globalement stables et proviennent uniquement des entreprises du Mouvement E.Leclerc.



Notre VCom est en léger retrait en 2016 par rapport à 2015 suite à une révision des conditions financières dans le cadre d'un marché de taux court terme négatifs. Cependant, l'encours escompté témoigne de la pérennisation de ce produit dans la relation entre les centrales d'achat, les magasins et les fournisseurs. Cela démontre la pertinence de ce système de règlement fourni par la Banque Edel.

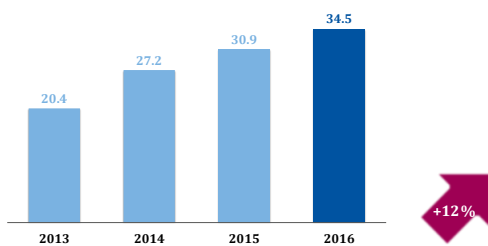


La forte croissance des utilisations de tirage court terme constatée cette année (+ 30 %) provient d'une démarche active consistant à privilégier ce type de financement pour les entreprises qui ont des besoins de trésorerie de quelques mois. La quasi totalité de l'encours est représentée par les utilisations de lignes allouées aux entreprises du Mouvement E.Leclerc.

Production de crédits moyen terme

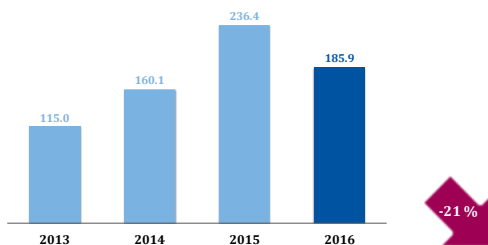
Chiffres consolidés, production annuelle en millions d'euros

Production de crédits aux particuliers



La production de crédits aux particuliers progresse à nouveau de plus de 10 % (+ 12 %) grâce à une activité soutenue sur les crédits d'accompagnement au PTZ, ainsi qu'à nos partenariats avec CSF et Crédit Conseil de France qui restent nos principaux apporteurs d'affaires sur ce segment de clientèle.

Production de crédits aux entreprises et professionnels

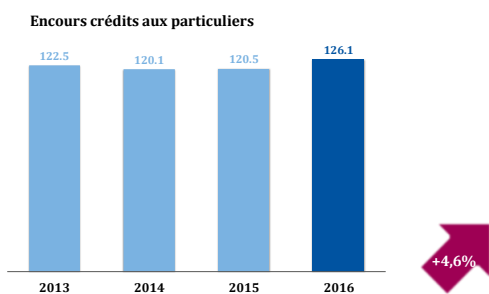


La production 2016 de crédits moyen et long terme* aux entreprises a connu un recul de 21 % mais reste élevée à 186 millions d'euros. Ce ralentissement est une volonté de la Banque dans le cadre de la consolidation de ses ratios de solvabilité, en conservant cependant une croissance sur la clientèle E.Leclerc pour laquelle une enveloppe spécifique a été allouée en 2016.

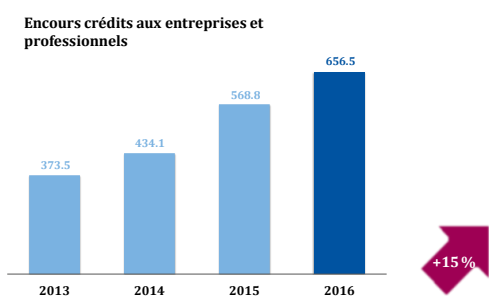
* Hors crédits relais

Évolution des emplois moyen terme

Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros



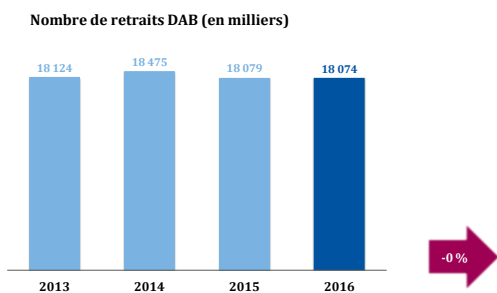
Après s'être stabilisé en 2014 et 2015, l'encours des crédits aux particuliers connaît une phase de reprise en 2016, à l'image d'un marché national qui a connu une progression significative.



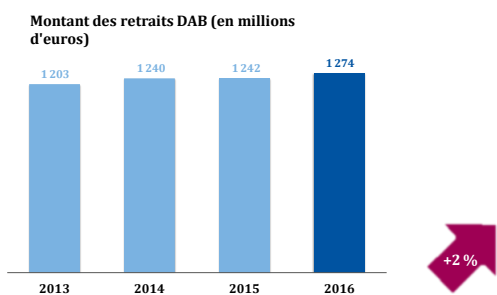
Malgré la baisse de la production, on constate que notre encours des crédits moyen long terme progresse. Cette hausse est conforme à l'orientation donnée à notre budget et notre PMT (Plan moyen terme) depuis maintenant deux ans. Une réallocation d'une partie de la production de crédit amortissable a été faite au profit de notre clientèle historique de l'enseigne, notamment afin d'accompagner le vaste plan de rénovation des points de vente entamé depuis 2014.

Activité distributeurs automatiques de billets

Le Mouvement E.Leclerc a très tôt compris les enjeux liés à la présence de distributeurs automatiques de billets dans les magasins. Avec la Banque Edel, E.Leclerc a été la première enseigne à installer en France un parc de DAB dans les galeries marchandes.



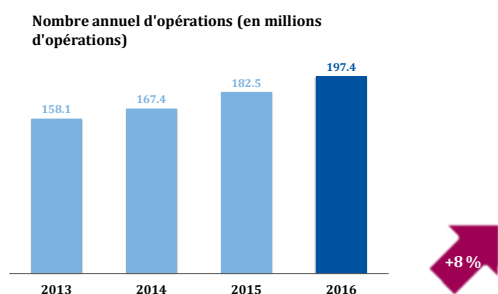
Notre parc se compose à fin décembre 2016 de 507 distributeurs (22 automates de plus qu'en 2015). Malgré ce parc en hausse, on constate une très légère baisse du nombre de retraits (- 0,02 %) alors que le marché national baisse de presque 3 %.



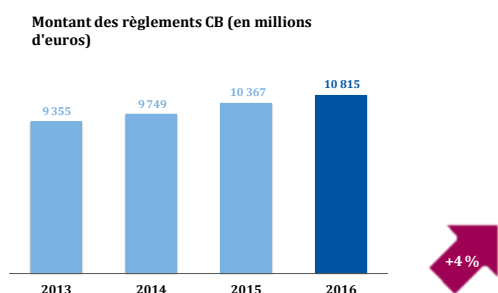
Le montant distribué évolue plus vite que le nombre de retraits, avec un panier moyen à 70,47 euros, en augmentation de 2,6 % cette année. Avec cette augmentation du montant du retrait moyen, notre parc de DAB fait mieux que la moyenne nationale qui affiche cette année une baisse de 0,3 % en montant.

Activité carte bancaire

La gestion des flux carte bancaire côté acquéreur, activité historique de la Banque Edel, bien qu'étant en phase de maturité, ne cesse de progresser. Ce service, grâce auquel la Banque Edel a permis à l'enseigne E.Leclerc de diminuer fortement ses coûts dans les années 1990, est aujourd'hui vivement concurrencé ; la Banque Edel reste cependant le premier opérateur de l'enseigne E.Leclerc et poursuit sa croissance.



Le nombre de paiements carte bancaire traités augmente fortement, grâce à la progression de l'activité de nos clients, à l'entrée en relation avec de nouveaux clients et au fort développement des sites marchands E.Leclerc, en particulier le Drive.



Le montant des règlements connaît une hausse plus modérée, avec un panier moyen en baisse, pour la quatrième année consécutive (- 3,5 %), à 54,79 euros. La baisse du panier moyen se constate au niveau national, puisque celui-ci est passé de 44,66 à 43,01 euros entre 2015 et 2016¹. L'acceptation croissante des paiements CB pour des petits montants explique en partie la baisse du panier moyen.

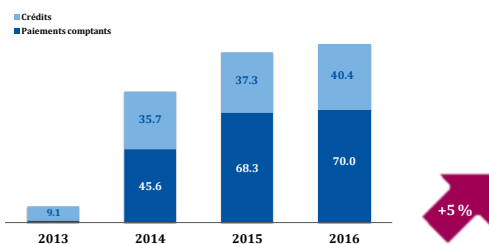
Nouvelle activité Paywe.L

La montée en charge de notre activité Paywe.L s'est faite progressivement au cours du premier trimestre 2016. Au total sur l'année 2016, 522 millions de transactions ont été traitées sur notre plateforme de pré-acquisition représentant plus de 6 % du marché national qui est de 7,829 milliards de transactions (source Banque de France).

¹ Source GSIT – Banque de France

Activité carte et crédit RÉGLO finance

Montant des paiements carte RÉGLO finance
(en millions d'euros)

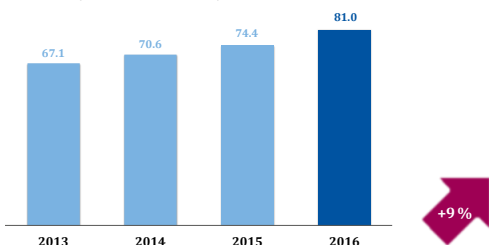


L'activité RÉGLO finance a démarré fin 2013 suite au changement de partenaire pour la diffusion de l'offre de cartes et de crédits consommateurs.

Au 31 décembre 2016, 400 magasins actifs proposent la carte RÉGLO finance. La production annuelle de crédits affectés ou revolving a atteint plus de 40 millions d'euros.

Activité carte cadeau

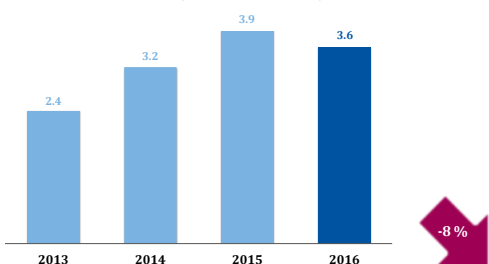
Montant des règlements par cartes cadeau
E.Leclerc (en millions d'euros)



Le montant des règlements a de nouveau fortement augmenté en 2016, montrant que le produit s'est durablement installé en magasins avec plus de 81 millions d'euros de cartes réglées.

Activité Garantie Remboursement Intégral

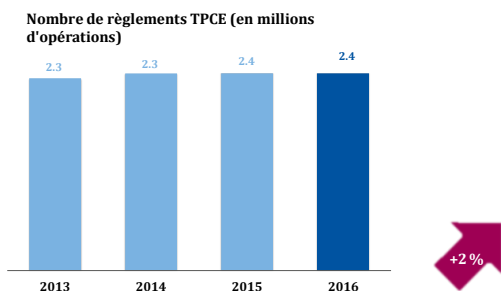
Montant des ventes GRI (en millions d'euros)



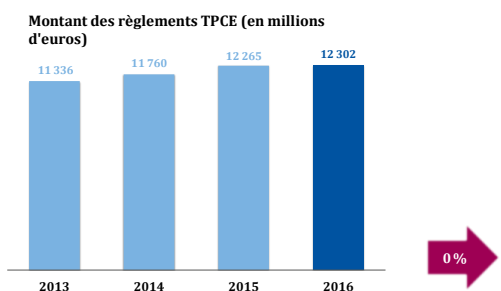
Lancée en 2012, la Garantie Remboursement Intégral s'est fortement développée malgré une légère diminution des ventes en 2016 due à la refonte de l'offre. Ce service client est désormais proposé dans 466 magasins. Cependant nous pouvons noter une très belle performance de la GRI pneus en 2016.

Gestion des paiements aux fournisseurs de l'enseigne

Avec Visio'Up, développé pour les centrales d'achat et le TPCE réservé aux magasins, la Banque Edel propose un mode de règlement fournisseurs très innovant, entièrement automatisé et évolutif. Les fournisseurs sont réglés dans les délais de manière dématérialisée et sécurisée, au comptant ou à échéance, quels que soient le montant et l'échéance des factures. Les règlements peuvent également être escomptés par le fournisseur.



Grâce à l'adhésion des centrales d'achat, le nombre de règlements TPCE et Visio'Up est en augmentation constante depuis 2010.



Le montant des règlements se stabilise et reste très élevé à plus de 12 milliards d'euros de règlements. Cette stabilisation reflète la déflation des prix des PGC : les ventes sont en croissance modérée dans l'enseigne, mais les prix sont en baisse.

Données de gestion consolidées

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel, ceux de sa filiale Moninfo ainsi que ceux d'Edel ASSUR créé en 2015. Ils sont établis selon les normes comptables françaises dont les principes sont fixés par le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

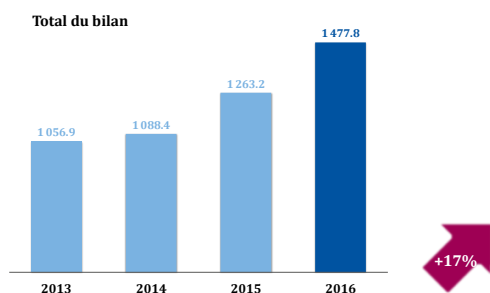
Nota :

Le Groupe BPCE publie ses comptes conformément aux normes comptables internationales. La consolidation de la Banque Edel au sein du Groupe BPCE (par la méthode dite de mise en équivalence depuis le 30 septembre 2015), par l'intermédiaire du Crédit Coopératif, contraint donc l'établissement, non soumis à ce jour à la publication de ses états financiers en IFRS, à fournir des données comptables au format IFRS.

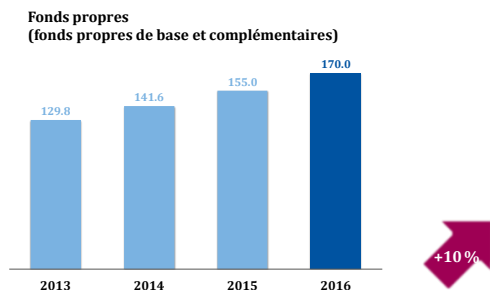
Dans le cadre de la consolidation BPCE, les éléments suivants sont donc retraités trimestriellement :

- juste valeur des opérations avec la clientèle (prêts et placements) ;
- tests d'efficacité des instruments de couverture de taux ;
- provisions collectives.

Chiffres consolidés au 31 décembre en millions d'euros

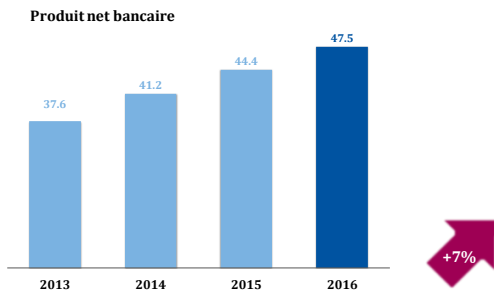


Le total du bilan a frôlé le milliard et demi d'euros à fin 2016. Cette progression est liée à une augmentation des concours aux entreprises. Au passif, la collecte clientèle a permis d'accompagner cette évolution.



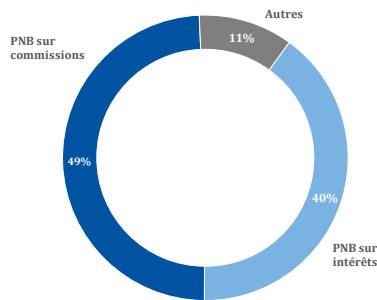
Les fonds propres* sont en constante progression, grâce à la capitalisation du résultat et aux augmentations annuelles de capital.

* Fonds propres : capital, réserves, report à nouveau, résultat et emprunts subordonnés 4c et 4d du règlement CRBF 90-02, hors déductions des immobilisations incorporelles

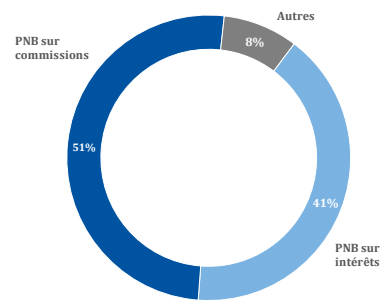


Le PNB global est en augmentation. Ses deux composantes sont en progression : + 9 % pour la marge d'intermédiation (19,4 millions d'euros) et + 10 % pour la marge sur commissions (24 millions d'euros).

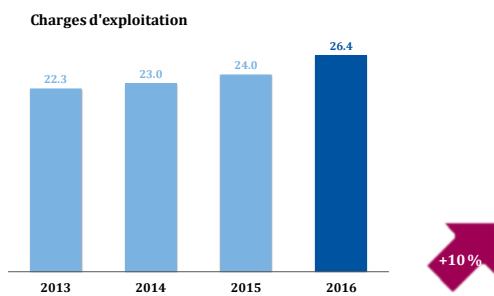
Répartition du produit net bancaire 2015



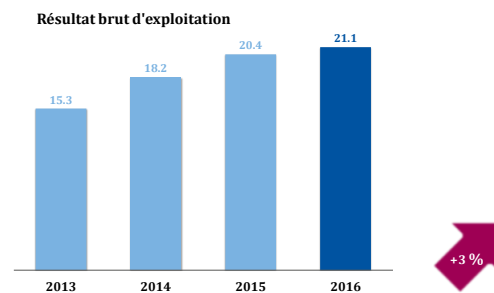
Répartition du produit net bancaire 2016



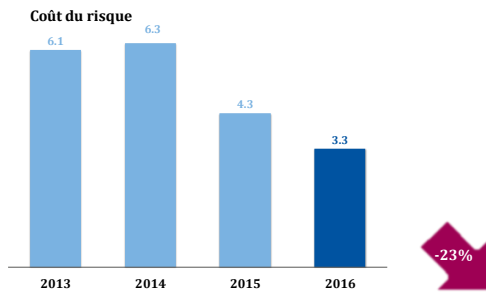
La part de PNB sur intérêts progresse grâce à une bonne tenue des produits perçus, mais surtout grâce à une très bonne gestion des *spreads* de refinancement en forte baisse de plus de 10 %. La notation Moody's permet la poursuite de notre collecte dans un environnement de liquidité importante.



La progression de 10 % de nos charges d'exploitations est liée à nos investissements mais également à nos charges de personnel dans le cadre de notre développement avec l'enseigne E.Leclerc tout en restant maîtrisées et conforme à notre budget. Les charges informatiques restent également maîtrisées.



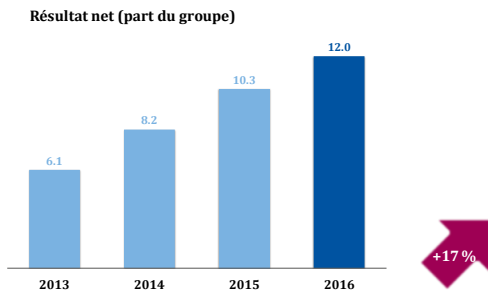
Le résultat brut d'exploitation est logiquement en hausse de 3 %, dans le sillage d'un PNB soutenu et d'une croissance des charges maîtrisées.



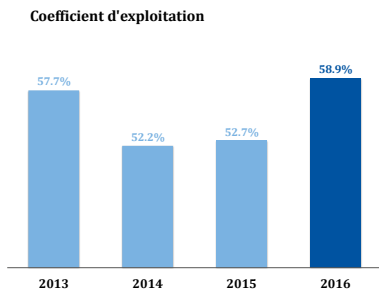
Le coût du risque lié aux défaillances d'entreprises hors E.Leclerc, affiche encore une baisse cette année.

Le taux de provisionnement sur les créances des entrepreneurs individuels est en légère baisse après valorisation de la valeur de la licence dont le nantissement est acquis à la Banque Edel, tenant ainsi compte d'un niveau de pertes finales réduit sur ce marché.

Le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce depuis la création de la Banque en 1991.



Le résultat net s'affiche à 12 millions d'euros ; il est conforme à l'objectif fixé grâce au très bon niveau d'activité notamment de flux.



Le coefficient d'exploitation est le reflet de nos investissements et s'affiche à 58,9 %*.

** Sur chiffres sociaux*

Informations réglementaires

Informations sur les délais de paiement

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), voici la décomposition des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 (Chiffres en euros) :

Pour la Banque Edel :

	Échus	Non échus	Total
2016	0	70 121,86	70 121,86

Pour la SARL Moninfo :

	Échus	de 0 à 15 jours	de 15 à 30 jours	de 30 à 45 jours	Sup. à 45 jours	Total
2016	0	126 688,35	0	0	0	126 688,35

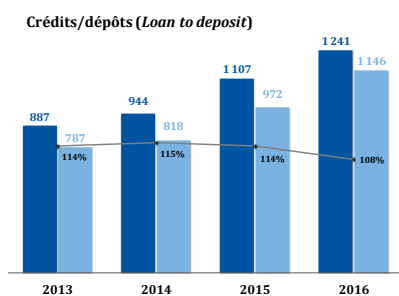
Information sur les comptes inactifs

La Banque Edel a mis en œuvre la nouvelle réglementation sur les comptes inactifs. Conformément aux dispositions de l'article R312-21 du Code monétaire et financier, au 31 décembre 2016, les informations relatives aux comptes inactifs de la clientèle sont les suivantes :

- nombre de comptes bancaires inactifs : 43 comptes ;
- montant total des dépôts sur ces comptes bancaires inactif : 192 601 euros ;
- nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations : 0 compte ;
- montant total de ces dépôts et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations : 0 euro.

Coefficient emplois-ressources

Chiffres consolidés au 31 décembre en millions d'euros



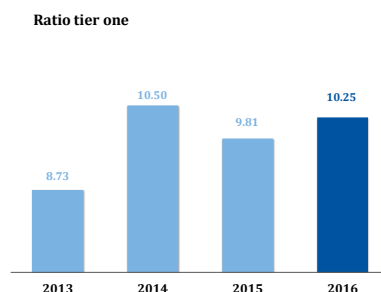
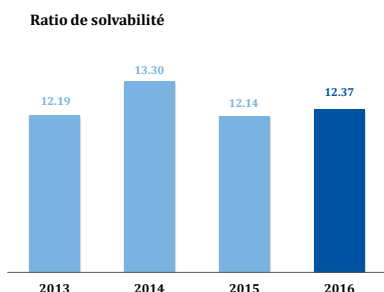
Le ratio crédits sur dépôts de la clientèle s'améliore, alors qu'on constate une forte croissance des crédits, la collecte de dépôts a été en effet tout aussi dynamique.

■ Crédits
■ Dépôts

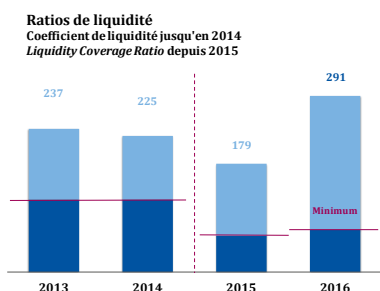
Ratios prudentiels

Chiffres au 31 décembre

Les lois bancaires françaises et européennes prévoient des normes de gestion (ratios réglementaires ou prudentiels) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue notamment de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité. Depuis Bâle III, le ratio LCR (ratio de liquidité) et le ratio de levier ont été ajoutés aux ratios de solvabilité existants et font l'objet de niveau minimum. Notons que le ratio NSFR (liquidité moyen terme) prévu par Bâle III n'est pas encore soumis à un minimum prudentiel.



Les augmentations programmées de fonds propres et la capitalisation systématique de 100 % des résultats permettent à notre ratio de solvabilité et à notre ratio *Tier one* de s'afficher à des niveaux élevés et supérieurs aux minima imposés. L'ACPR ne fixe plus à la Banque Ediel de ratio minimum, ce sont dorénavant les minimum fixés dans le règlement (UE) n° 575/2013 qui s'appliquent à notre établissement.



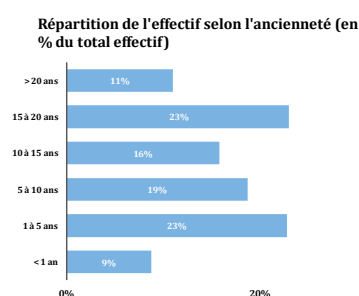
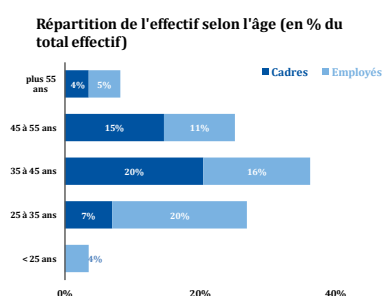
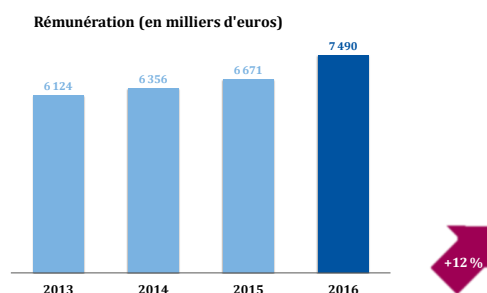
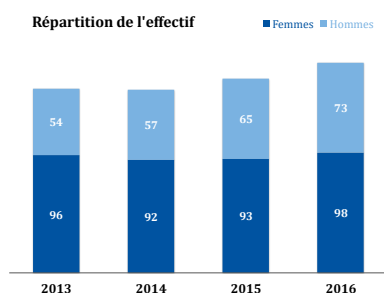
Depuis le 1^{er} octobre 2015, le LCR a remplacé le coefficient de liquidité français, l'exigence minimum sur ce nouveau ratio était de 60 % en 2015 et passe à 70 % en 2016

À fin décembre 2016, notre ratio est supérieur à 200 %*, très au-dessus des 70 % exigés.

* Le LCR est déclaré sur base individuelle

Données sur l'effectif

Chiffres au 31 décembre, données consolidées, effectif annuel moyen



Part variable de la rémunération globale (en milliers d'euros, total brut DADS au 31 décembre)

Rémunération fixe	6 895	92,1 %
Rémunération variable	548	7,3 %
Heures supplémentaires	47	0,6 %
Total	7 490	100 %

Au 31 décembre, l'effectif total a progressé de 8 % en comparaison 2015. L'intégration de nouveaux collaborateurs a majoritairement concerné les métiers en lien avec l'informatique et la monétique. Les équilibres en termes de répartition hommes femmes restent stables, avec une mixité parfaite sur la catégorie cadre, et avec deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes sur la catégorie non cadre.

Les statistiques liées à l'âge révèlent que 36 % des collaborateurs ont entre 35 à 45 ans. La tranche des 25 à 35 ans et celle des 45 à 55 ans sont représentées de la même manière, à hauteur de 25 %. Enfin, les moins de 25 ans et les plus de 55 ans sont les moins nombreux, avec respectivement 4 et 9 %.

La progression des rémunérations est en lien direct avec les recrutements réalisés au cours de l'année 2016. Les enjeux de notre développement ont nécessité de renforcer les équipes autour de la technologie et l'innovation, nous imposant de recruter des compétences plus pointues.

Activité consolidée Banque Edel – Moninfo – Edel ASSUR

Les comptes consolidés du groupe Banque Edel incluent, en intégration globale, les comptes de la SARL Moninfo, filiale à 95,2 % de la Banque Edel ainsi que ceux de la SASU Edel ASSUR notre structure de courtage créée en 2015 détenue à 100 % par la Banque Edel.

- Le total du bilan augmente à nouveau et ce pour la septième année consécutive dans un contexte bancaire de réduction des bilans, de consolidation des règlements Bâle III. Avec une progression significative de 17 %, il approche maintenant le milliard et demi d'euros à 1 477,8 millions d'euros. Cette augmentation est principalement liée à la progression des dépôts de la clientèle, à un bon maintien de nos émissions de TCN (titres de créances négociables) et à une bonne tenue de l'activité des crédits à la clientèle court mais surtout moyen et long terme dans un contexte de taux historiquement bas ;
- les encours de prêts à la clientèle ont progressé de 13 % à 1 276 millions d'euros. C'est surtout le cas pour les emplois moyen et long terme qui affichent une augmentation de 15 % ;
- bien que moins dynamique qu'en 2015, la collecte globale auprès de la clientèle est en hausse de 27 % à 856,4 millions d'euros ;
- la collecte de TCN (dettes représentées par un titre) reste importante et s'affiche à 310 millions d'euros ;
- le portefeuille de titres comprend 5 millions d'euros de titres de créances négociables ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » est principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'États ;
- les immobilisations corporelles concernent principalement l'ensemble immobilier du siège social de la Banque Edel acquis en 2013, et aux travaux associés à son aménagement ;
- les capitaux propres progressent de 12 % à 140,3 millions d'euros, incluant le résultat 2016 de 12 millions d'euros ;
- les engagements de financement reçus au 31 décembre sont de 110 millions d'euros ;
- dans un environnement toujours très concurrentiel, avec pourtant des liquidités abondantes sur les marchés financiers, les dépôts de la clientèle restent coûteux. Dans un contexte de taux très bas, la Banque Edel a cependant su maintenir sa marge d'intérêt, qui s'est améliorée de 9 %, via la diversification de sa collecte. Elle a su également protéger et améliorer sa marge sur commissions, qui progresse de 10 %, en augmentant notamment le nombre de transactions monétiques qui ont dépassé les objectifs. L'allongement de la durée du refinancement, entamé bien avant les nouvelles exigences réglementaires de liquidité, s'est poursuivi afin de conforter une liquidité bien souvent au-delà de 200 %. Dans ces conditions, et dans le cadre du développement de notre offre monétique et de nos nouveaux produits (GRI, etc.), le produit net bancaire progresse de 7 % ;
- conformément à nos attentes, les charges d'exploitation sont restées dans nos hypothèses budgétaires et ont été bien maîtrisées ;
- dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation progresse de 3 % à 21 millions d'euros ;
- la charge nette du risque en 2016 est de 3,3 millions d'euros, en baisse de - 23 % par rapport à 2015. La Banque a continué à procéder à des dotations de provisions affectées à quelques entreprises hors E.Leclerc, segment géré en extinction depuis 2012 ;
- le résultat net part du groupe, après prise en compte de la charge fiscale et d'une dotation en FRBG ressort à 12 millions d'euros en hausse de 16 %, c'est un nouveau record et le signe d'une très bonne année.

Activité Banque Edel

En 2016, la Banque Edel a consolidé le développement des nouveaux produits digitaux (GRI, paiement mobile, carte cadeau dématérialisée...), déployé sa nouvelle plate-forme Paywe.L pour une amélioration de la sécurisation des processus internes, alléger le coût final des traitements et a également consolidé son leadership en matière de collecte de flux commerçants. Dans le cadre d'un marché du crédit

difficile notamment sur le niveau de solvabilité global attendu pour le TLAC¹-MREL² l'encours des crédits a de nouveau progressé.

- Le total du bilan de la Banque Edel s'affiche bien au-delà du milliard d'euros à 1 470,2 millions d'euros, en progression de 17 % ;
- le niveau des ressources clientèle demeure élevé et en augmentation de 27 % à plus de 861 millions d'euros. L'année 2016 a encore une fois été marquée par une poursuite de la forte concurrence sur le prix des dépôts de la clientèle dans un environnement de taux court terme négatifs. Dans ce contexte, la Banque Edel a poursuivi la consolidation de ses encours, avec diverses solutions de placements auprès de sa clientèle, mais également auprès de nouvelles contreparties grâce à la notation financière ;
- la Banque Edel est restée prêteuse nette à court terme avec en moyenne 137 millions d'euros, partagés entre des placements en OPC monétaires, des placements à vue et à terme, tout en priorisant la constitution des réserves obligatoires et la détention de HQLA³ ;
- les emplois clientèle ont progressé de 139,5 millions d'euros (+ 12 %). Le marché des crédits aux particuliers s'est stabilisé, la clientèle Entreprises progresse avec notamment une forte et importante production de crédits principalement moyen et long terme aux entreprises du Mouvement E.Leclerc ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » est principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'États et d'un investissement en moindre proportion dans un fonds destiné à accompagner le développement des entreprises coopératives ;
- le portefeuille de titres comprend également 5 millions d'euros de titres de créances négociables ;
- les immobilisations corporelles sont principalement représentées par un ensemble immobilier, devenu le nouveau siège social de la Banque Edel en 2013, et aux travaux associés à son aménagement ;
- la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de ses contreparties bancaires et conserve une marge de refinancement non utilisée auprès de la BCE via la mobilisation de créances TRICP par l'intermédiaire du Crédit Coopératif ;
- la Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité TLTRO II à hauteur de 50 MEUR et remboursé par anticipation le TLTRO I de 30 MEUR (prêt de la Banque centrale européenne via le Crédit Coopératif) ;
- le capital progresse de 10 % à plus de 124 millions d'euros, incluant la capitalisation du résultat 2015 décidée lors de l'Assemblée Générale de mai 2016 ;
- afin de consolider les fonds propres et dans le cadre du plan pluriannuel d'augmentation des fonds propres, un plan d'augmentation du capital de 3 millions d'euros par an pendant six ans a été approuvé en 2011 ; une cinquième tranche de 3 millions d'euros a été apportée lors de l'Assemblée Générale de mai 2016. Ce renforcement des fonds propres permet d'accompagner le développement des emplois dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle III ;
- en hors-bilan, les engagements de financement reçus passent de 90 à 110 millions d'euros. Cette augmentation correspond à une différence d'utilisation de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Coopératif utilisée au cours du dernier trimestre 2015 et remboursée en 2016 ;
- le produit net bancaire est en légère diminution par rapport à 2015 (- 2 %), grâce à la marge d'intérêts qui progresse de 9 % (contre -12 % de marge sur commission) malgré un contexte difficile de taux très bas ;
- le résultat brut d'exploitation ressort proche de 16 millions d'euros, en retrait dans le cadre de nos investissements initiés fin 2015 et poursuivis en 2016. Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 9 % ;
- comparé à 2015, le coefficient d'exploitation à 58,9 % se dégrade en lien avec l'érosion du PNB et l'augmentation des charges, mais reste conforme à nos objectifs et confirme la saine gestion des charges d'exploitation ;

¹ Total Loss Absorbing Capacity

² Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities

³ High Quality Liquid Assets

- le coût du risque est inexistant sur notre cœur de marché, l'enseigne E.Leclerc. la charge nette du risque en 2016 est de 3,3 millions d'euros, en baisse de - 23 % par rapport à 2015. La Banque a continué à procéder à des dotations de provisions affectées à quelques entreprises hors E.Leclerc, segment géré en extinction depuis 2012 ;
- le résultat net de l'année ressort à 8,8 millions d'euros. Il confirme la bonne tenue des fondamentaux de la Banque Edel, dans une très bonne année avec la poursuite de la constitution du fonds pour risques bancaires généraux ;
- aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Activité Moninfo

Filiale à 95,2 % de la Banque Edel, la SARL Moninfo apporte son concours dans l'activité monétique et de traitement des flux de la clientèle. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc, mais aussi à d'autres entreprises. Moninfo assure en outre les traitements informatiques de la Banque Edel ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

- Le capital de la SARL Moninfo est de 1 million d'euros et ses fonds propres au 31 décembre 2016 sont de 5,8 millions d'euros ;
- le total du bilan est de 10,6 millions d'euros. L'évolution globale de l'activité a été conforme aux attentes ;
- l'activité des retraits aux distributeurs automatiques de billets (DAB) est restée soutenue avec plus de 18 millions de retraits, pour un montant supérieur à 1,2 milliard d'euros, dans le cadre d'une activité du parc de DAB en légère hausse et un retrait moyen en augmentation à plus de 70 euros ;
- l'activité acquisition paiement carte bancaire commerçant affiche un volume total en forte progression, avec plus de 197 millions d'opérations, en hausse de 8 %, pour un montant de 10,8 milliards d'euros. Bien que le marché tarifaire français de la carte bancaire soit fortement concurrencé, la Banque Edel conserve son rôle de leader au sein de l'enseigne ;
- le développement de l'activité Paywe.L et sa montée en charge se sont faits progressivement en 2016. Avec plus de 522 millions de transactions traitées par notre plate-forme la part de marché au niveau national représente plus de 6 % de la pré-acquisition ;
- le développement des cartes cadeau grand public et comités d'entreprise a permis d'enregistrer à nouveau une forte croissance sur la carte cadeau E.Leclerc en 2016, à + 9 % pour plus de 81 millions de cartes cadeau réglées ;
- le résultat net de la SARL Moninfo a été triplé en 2016 par rapport à l'année 2015 et s'affiche à 3,463 millions d'euros ;
- le résultat de Moninfo est consolidé avec celui de la Banque Edel.

Edel ASSUR

Filiale à 100 % de la Banque Edel, la SASU Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), apporte son concours dans l'activité de courtage en assurance et réassurance.

Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

Edel ASSUR s'adresse principalement aux consommateurs des magasins de l'enseigne. Son activité a démarré en 2015.

- Le capital de la SASU Edel ASSUR est de 50 000 euros ;
- le total du bilan est de 700 milliers d'euros. L'activité a été conforme aux attentes dans le cadre d'un démarrage d'activité ;
- le résultat net de la SASU Edel ASSUR s'affiche à 62 947 euros ;
- le résultat d'Edel ASSUR est consolidé avec celui de la Banque Edel.

Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Augmentation des fonds propres

Le Conseil des associés du 27 septembre 2011 a approuvé un plan de capitalisation annuel de 3 millions d'euros pour une durée de six ans dans le cadre d'un processus pluriannuel de renforcement des fonds propres de la Banque Edel. Lors de l'assemblée générale du 30 mai 2017, il sera proposé de ne pas réaliser la dernière tranche prévue d'augmentation de capital.

Changement de représentant de la co-gérance – membre du Conseil de Direction

Monsieur Thierry Aumont a souhaité démissionner du fait de ses nouvelles fonctions et Monsieur Laurent Leclercq a été nommé lors de l'Assemblée Générale des Associés du 27 février 2017, pour poursuivre le mandat de son prédécesseur sur la durée restante, à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2017.

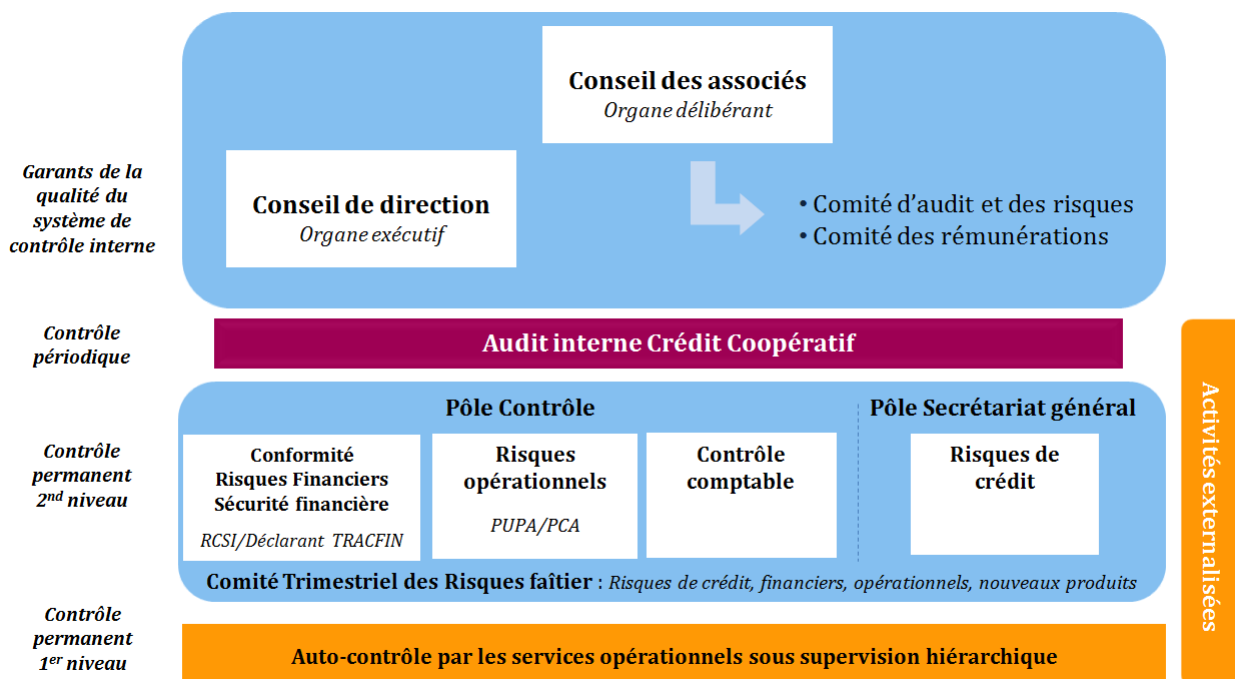
Prise de participation Morning

Début 2017, la Banque Edel a pris une part minoritaire du capital de la *fintech* toulousaine Morning (SAS). Sous réserve des résultats des audits en cours, la Banque Edel pourrait prendre une part majoritaire au cours du premier semestre 2017. Associée à la Maif, actionnaire historique de Morning, la *fintech* sera réorientée vers des services pour l'enseigne E.Leclerc, mais aussi en marque blanche, avec des cartes de paiement et des services liés à la monétique.

CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de la Banque Edel est organisé selon les dispositions du Code monétaire et financier du règlement CRBF 97-02 abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de la réglementation prudentielle et, pour les activités liées aux services d'investissement à partir de celles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.



Ainsi, à l'instar de tout établissement de crédit, la Banque Edel est dotée d'un dispositif de contrôle interne soumis à l'étroite surveillance des organismes de tutelle. Le dispositif de contrôle interne repose sur le principe de la responsabilité de tous les acteurs et sur trois niveaux :

- le premier niveau assure un contrôle régulier avec un ensemble de moyens mis en œuvre en permanence au niveau des entités opérationnelles pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- le deuxième niveau de contrôle a pour objectif de vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité et la conformité des opérations réalisées par une unité ou une entité, ou le suivi d'un type particulier de risques. Les responsables des filières risques (pôle Contrôle et secrétariat général) supervisent et coordonnent ce niveau de contrôle ;
- le contrôle de troisième niveau, assuré par l'audit interne, vérifie selon un cycle ou programme d'audit la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés à l'activité de l'établissement. Depuis le mois de septembre 2012, le périmètre de la Banque Edel est intégré au plan d'audit du Crédit Coopératif dans le cadre d'un avenant à la convention de contrôle interne de 2006 entre les deux établissements.

En outre, la Banque Edel bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son associé bancaire, dans le cadre de plans initiés par BPCE, qui effectue un contrôle des activités soit lors de missions spécifiques, soit au travers des reportings communiqués.

Depuis juillet 2012, la direction des risques et de la conformité est rattachée au pôle Contrôle, et le service Risques de crédit est rattaché au pôle Secrétariat général avec un lien fonctionnel à la direction générale.

Un Comité d'audit et des risques assiste le Conseil des associés dans sa mission de contrôle. Il est composé de deux membres au plus du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc, d'un représentant du Crédit Coopératif chargé du contrôle périodique ou permanent au sein du Crédit Coopératif, de l'auditeur interne, des responsables des filières risques et du directeur du pôle Contrôle. Lors de ce Comité sont présentées la réalisation du plan de contrôle permanent, du plan de contrôle comptable, du plan d'audit pluriannuel et la mise en œuvre des plans d'action qui en découlent.

Les risques

Les risques surveillés dans le cadre du dispositif de contrôle interne sont :

- le risque de crédit ;
- les risques financiers (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité, risque de marché, risque de règlement) ;
- les risques opérationnels ;
- les risques comptables ;
- le risque de non-conformité ;
- la sécurité financière.

L'organisation des Comités trimestriels des risques factiers (risques, financier et ALM), à un rythme trimestriel, matérialise le respect de l'obligation d'information régulière du suivi et de la maîtrise des risques aux représentants permanents des associés.

Au titre des dispositions 258 à 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, un rapport annuel est produit concernant les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré, ainsi que les modalités de mesure et de surveillance des risques.

Ce rapport est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux commissaires aux comptes et à l'actionnaire bancaire, le Crédit Coopératif, pour transmission au Secrétariat général de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Par ailleurs, le suivi et la maîtrise des risques font l'objet d'informations régulières à différents comités mis en place ou renforcés depuis 2006 : Comité d'audit et des risques, Comité trimestriel des risques factiers, Comité PCA/PUPA, Comité SSI, Comité *Watchlist*, Comité des taux, Comité d'attribution des prêts, Comité ALM et Comité financier.

Ces comités ont des rythmes de réunion trimestriels ou annuels. Les représentants de l'organe exécutif et/ou délibérant assistent aux comités.

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission, sont amenés à examiner les procédures de contrôle interne. Le résultat de ces contrôles peut donner lieu à une lettre de recommandation.

Risques financiers

Gestion financière

La gestion financière répond aux problématiques du pilotage financier et de la gestion des risques dans les banques.

Elle consiste à mettre en adéquation des ressources et des emplois, et à s'assurer que l'équilibre entre les deux est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en respectant la rentabilité générale.

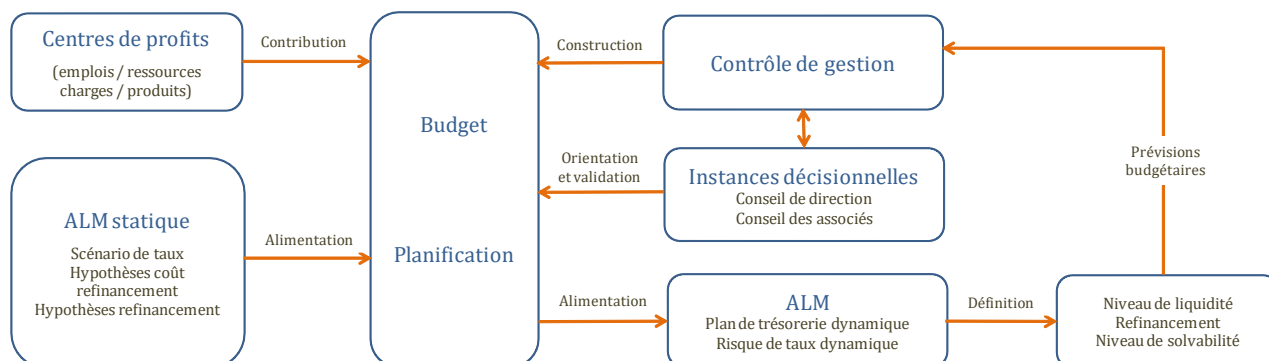
De saines méthodes de gestion des risques, d'allocation des fonds propres et de tarification des produits bancaires sont nécessaires.

Elle est pilotée par une gestion actif-passif (*Asset and Liability Management, ALM*), à partir d'un plan triennal bâti par le contrôle de gestion, et d'un plan de trésorerie. L'objectif est de respecter des ratios, et de créer des richesses par le résultat tout en optimisant le coût et en diversifiant les sources de refinancement. La politique financière de l'établissement vise trois objectifs principaux :

- sécuriser et diversifier les sources de refinancement (refinancement clientèle et lignes interbancaires) ;

- optimiser le coût du refinancement (développement du refinancement clientèle) ;
- adapter les caractéristiques du refinancement aux besoins du développement des engagements (montant, durée, taux).

La gestion financière de la Banque Edel est établie à partir de divers outils et dans le respect d'une planification construite.



La politique financière de la Banque Edel est revue annuellement en Comité financier. Elle repose sur les principes suivants :

- des structures chargées d'établir la politique financière ;
- des structures chargées d'appliquer la politique financière ;
- des structures chargées de contrôler la politique financière.

Structures chargées d'établir la politique financière

La définition de la politique financière est confiée au Conseil des associés et au Conseil de direction :

- l'organe délibérant (le Conseil des associés) est principalement chargé de définir la politique générale de l'établissement et de déterminer les orientations stratégiques en matière financière, et doit veiller à leur bonne exécution. Un Comité d'audit et des risques l'assiste dans sa mission de contrôle ;
- l'organe exécutif (le Conseil de direction), investi des pouvoirs pour agir au nom de la société, est chargé de la responsabilité des opérations financières engagées et des décisions stratégiques en matière financière. Il est informé mensuellement, trimestriellement en Comité ALM et annuellement en Comité financier. Il rend compte régulièrement à l'organe délibérant ;
- le Comité financier annuel composé du Conseil de direction, du directeur financier, du gestionnaire ALM, du trésorier, du directeur du pôle Contrôle, du responsable risques et conformité et de personnalités extérieures qualifiées apportant leur expertise dans les domaines de risques auxquels l'entreprise est exposée. Il définit le cadre stratégique de la politique financière. Il a la responsabilité du suivi régulier de l'activité de gestion financière. Il soumet à l'organe exécutif, pour approbation, les procédures générales de la fonction trésorerie, effectue périodiquement un suivi de l'activité et réactualise les propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante ;
- le Comité ALM composé d'au moins un représentant du Conseil de direction, du directeur financier, du gestionnaire ALM, du trésorier, du directeur du pôle Contrôle et du responsable risques et conformité. Il arrête, à partir de la politique financière et des procédures fixées en Comité financier, la tactique à mettre en œuvre. Il a la responsabilité du suivi des marchés, des opérations financières et du suivi des opérations de la trésorerie. Il se réunit trimestriellement et ses responsabilités sont les suivantes :
 - analyse des opérations de la période ;
 - suivi de l'évolution des marchés sur la période à venir ;
 - présentation des reportings ;
 - proposition des orientations pour la période à venir ;
 - moyens de la trésorerie (matériels, logiciels et personnels) ;

- revue des points à soumettre au Comité financier.
- Le Comité des taux composé du directeur financier, du directeur du pôle Contrôle, du secrétaire général et du directeur du pôle Développement.

Structures chargées d'appliquer la politique financière

- Le directeur financier garantit la véracité et la qualité des informations financières de la Banque et de ses activités. Il assure également au sein du Comité financier annuel et des Comités ALM trimestriels le rôle de copilote stratégique. Il optimise les processus financiers et les systèmes d'information, il analyse les risques et les chiffres. Il est initiateur et animateur du management et du reporting de la performance, des projets, des analyses de procédures et de la communication financière. Il contribue, en interne pour les responsables opérationnels ou pour les clients, à l'amélioration de l'information et des reportings financiers. Il satisfait aux attentes d'information de l'organe exécutif et des contreparties bancaires ;
- le trésorier a la responsabilité sur le plan opérationnel des missions de la fonction financière ;
- le service trésorerie est en charge de la fonction de *back office* concernant la gestion des opérations interbancaires. En matière de trésorerie, sa responsabilité est particulière : il doit suivre le dénouement des opérations liées aux comptes de la clientèle et aux opérations interbancaires ;
- la direction comptable et fiscale et le pôle Contrôle (pour le contrôle de gestion et le suivi des risques financiers) sont associés dans leurs domaines respectifs à la politique financière.

Structures chargées de contrôler la politique financière

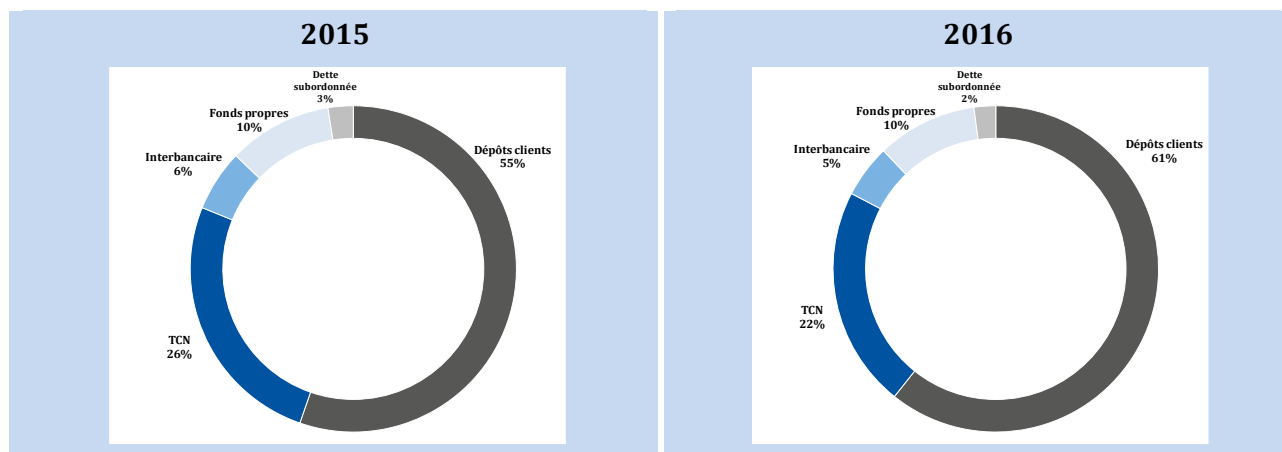
- Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par l'encadrement des services, éventuellement complétés par des contrôles automatiques. Les contrôles permanents de deuxième niveau permettent de s'assurer du respect des limites, de la politique de surveillance des risques financiers, des règles de délégation, du dénouement correct des opérations, etc. ;
- le contrôle périodique est responsable du contrôle de troisième niveau, en application des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne modifié et il est indépendant des unités opérationnelles. Ses missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité ;
- les conclusions des contrôles permanents et des contrôles périodiques sont respectivement présentées au Comité trimestriel des risques factuels et au Comité d'audit et des risques. Ces conclusions font l'objet de mesures correctives adaptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission, sont amenés à examiner les procédures de contrôle interne. Le résultat de ces contrôles peut donner lieu à une lettre de recommandation.

Information sur la gestion des risques

Conformément à la réglementation en vigueur, la mesure et la surveillance des risques de la Banque Edel sont décrites dans le rapport annuel destiné à l'ACPR, et présenté au Conseil des associés (organe de surveillance) de la Banque.

Risque lié aux conditions de refinancement

Structure de refinancement



Le défi majeur pour les banques, depuis la crise financière de 2008 et l'introduction programmée par le Comité de Bâle de deux nouveaux ratios de liquidité, consiste à trouver des refinancements plus stables et plus variés, afin de renforcer leur solidité face à un choc de liquidité, dans un contexte de perte de confiance des investisseurs.

La Banque Edel a fait un effort particulier sur la collecte clientèle (comptes à vue et à terme) qui représente plus de 60 % du refinancement, en allongeant parallèlement sa maturité moyenne. Quant aux titres négociables (TNCT et TNMT¹), une partie importante est souscrite par notre clientèle E.Leclerc ; le reste est émis sur le marché. Cette partie émise sur le marché est soumise aux risques liés à l'environnement macroéconomique.

Les marchés européens ont connu il y a quelques années des perturbations majeures qui ont affecté leurs croissances économiques. Découlant au départ de craintes relatives à la capacité de certains pays de la zone euro à honorer leur dette, ces perturbations ont créé des incertitudes s'agissant, d'une part, des perspectives économiques à court terme des membres de l'Union européenne et, d'autre part, de la qualité de crédit de certains émetteurs souverains de la zone.

Le groupe Crédit Coopératif et le Groupe BPCE et donc la Banque Edel peuvent subir de manière indirecte les répercussions d'une crise de la zone euro qui toucherait le marché français. Certaines agences de notation pourraient dégrader la note de crédit souverain de la France, entraînant dans certains cas une détérioration mécanique des notes de crédit des banques commerciales françaises, dont celles des entités du Groupe BPCE.

Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe venaient à se dégrader davantage, les marchés sur lesquels la Banque Edel opère pourraient connaître des perturbations encore plus importantes, et son activité, ses résultats et sa situation financière pourraient en être affectés défavorablement.

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe BPCE, du groupe Crédit Coopératif et de la Banque Edel. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe, augmenter les coûts de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux et aux refinancements « collatéralisés ». L'augmentation des *spreads* de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la Banque Edel, du groupe Crédit Coopératif et du Groupe BPCE.

Risque de contrepartie interbancaire

De par son activité, la Banque Edel peut être en position emprunteuse ou prêteuse sur des durées allant de quelques jours à quelques mois. La Banque Edel conclut également des opérations sur instruments dérivés à des fins de couverture de risque de taux. Afin de limiter le risque de contrepartie interbancaire, et conformément au règlement CRBF 90-07 relatif à la surveillance des risques interban-

¹ Titres négociables à court terme et moyen terme, qui remplacent les TCN depuis 2016

caires et les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, l'établissement a fixé des critères de sélection et des limites en matière de refinancement interbancaire :

- une limite globale en montant de ressources interbancaires ;
- une limite par contrepartie en montant maximum ;
- une limite de durée maximale des refinancements.

Le but est d'obtenir et de conserver une répartition saine des refinancements bancaires pour en maîtriser les risques. La politique de gestion du risque de contrepartie et ses limites sont revues et examinées une fois par an en Comité financier.

Le total de ces lignes de refinancement (autorisations confirmées utilisées ou non et emprunts moyen long terme¹) au 31 décembre 2016 est de 184 millions d'euros.

Risque de liquidité

L'arrêté du 3 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité prévoit la suppression de l'obligation pour les établissements de crédit de respecter le coefficient de liquidité français dans sa version 2010, conformément à l'acte délégué de la Commission européenne adopté en vertu de l'article 460 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Entré en vigueur en 2015, le ratio de couverture des besoins de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio*, LCR) doit respecter un minimum de 70 % en 2016, minimum qui sera progressivement porté à 100 % en 2018.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose à la Banque Edel sur les axes suivants :

- le respect du LCR ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- la présentation en Comité ALM de ces indicateurs et des actions mises en œuvre.

Cette pratique a permis à la Banque Edel de faire face au tarissement des sources de financement bancaires. Son efficacité a notamment été prouvée au plus fort de la crise en septembre 2008, puis en 2010 et 2011, période de recherche de liquidité par l'ensemble des établissements bancaires.

La Banque Edel dispose de diverses sources de financement pour compte propre, auprès de sa clientèle, d'établissements financiers français et d'institutions financières.

La répartition de ces sources de refinancement est mesurée régulièrement, de manière à conserver un équilibre global. Les lignes de refinancement interbancaire sont soit sous forme de facilité de caisse, soit confirmées avec un préavis de 3 mois, soit éligibles à la liquidité avec un préavis de 6 mois.

Pour le suivi de la liquidité court terme, la direction financière dispose d'un outil de simulation qui est associé au plan de trésorerie et qui tient compte des objectifs définis au plan triennal.

Un outil de mesure de la liquidité moyen terme permet depuis 2009 d'anticiper les besoins financiers, afin de satisfaire aux minima réglementaires et d'anticiper les éventuelles impasses de trésorerie. La Banque Edel mesure ainsi les ratios d'observation, conformément aux règles du Groupe BPCE, dont la limite minimum est fixée à 85 % chaque mois de la première année, et à 85 % par année par la suite.

La diversité des sources de refinancement, les simulations fréquentes et la capacité de la Banque, grâce à ses outils de gestion, à anticiper les diverses périodes et cycles financiers de l'année, permettent de rester au-delà des minima imposés.

Plusieurs actions sont menées pour améliorer la liquidité :

- allongement de la durée des dépôts, par émission de titres de créances négociables à plus de 6 mois et de comptes à terme (CAT) pouvant aller jusqu'à 10 ans ;

¹ Cf. bilan consolidé

- allongement de la structure du financement bancaire en cas de besoin (emprunts moyen terme de 5 à 7 ans) ;
- diversification des sources de financement auprès de sociétés financières ou via des apporteurs d'affaires (CIF et IOBSP¹) ;
- accroissement des fonds propres.

Enfin, l'analyse statistique des mouvements de trésorerie (saisonnalité) est permanente et permet d'anticiper au mieux les périodes emprunteuses.

Au 31 décembre 2016, le montant des réserves de liquidité immédiatement disponibles s'élevait à 305 millions d'euros :

- 110 millions d'euros de lignes de liquidité et de tirages autorisées non utilisées (hors-bilan) ;
- 55 millions d'euros de facilités de caisse non utilisées ;
- 140 millions d'euros d'excédents de trésorerie en comptes à vue et Banque de France.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque Edel a respecté le ratio de couverture des besoins de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio*, LCR) dont le minimum réglementaire s'établissait à 70 % pour 2016.

Au 31 décembre 2016, le ratio LCR de la Banque Edel dépasse 200 % en social, grâce à la détention d'actifs liquides de haute qualité (HQLA), constitués d'OPC éligibles et de dépôt à la Banque de France.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Il se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

La politique financière de la Banque Edel vise à protéger la marge d'intérêt en neutralisant l'effet de l'évolution des taux sur le résultat opérationnel. Pour cela, la Banque Edel adosse les encours de prêts à un refinancement de même nature et de même durée (clientèle et interbancaire) et procède à une utilisation raisonnée d'instruments financiers de couverture appropriés, permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Le Comité des taux composé du directeur financier, du directeur du pôle Contrôle, du secrétaire général et du directeur du pôle Développement, examine la rentabilité des opérations de crédit, fixe et révisé trimestriellement les taux des opérations de crédit de l'établissement au regard des différents taux constatés en interne, des taux de marché, de la concurrence et de l'objectif de rentabilité, et selon les différents types de clientèle.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le Comité financier annuel et les Comités trimestriels des risques faïtiers (ALM et risques financiers).

Afin d'évaluer le risque de taux, un outil interne, validé par le Crédit Coopératif, qui s'appuie sur des scénarios de variation de taux et des conventions d'écoulement conformes aux usages de la profession, est utilisé. La présentation du bilan est faite en répartissant par année et par taux (fixes et variables) les emplois et les ressources. Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, trimestriellement en vision statique et annuellement en vision dynamique.

En vision statique, les scénarios utilisés sont des variations de + / - 100 et + / - 200 points de base (principalement sur l'Eonia et l'Euribor 3 mois), ainsi qu'un « stress scénario » de + 300 points de base. Les principales conventions internes (hypothèses d'écoulement ou comportementales) sont les suivantes :

- l'option de remboursement anticipé sur les crédits est intégrée sur la base de l'historique du taux de remboursement anticipé moyen constaté sur un an glissant ;
- les éventuels *caps* et *floors* des crédits amortissables à taux variable sont intégrés ;

¹ *Conseils en instruments financiers et Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement*

- les comptes à vue, à hauteur de 90 % de la moyenne sur un an glissant, sont échéancés linéairement sur 15 ans ;
- les placements à terme à taux fixe échus à moins de 6 mois sont assimilés à des taux variables ;
- les postes dits « de trésorerie », y compris les titres, s'écoulent selon l'échéancier contractuel ;
- les capitaux propres, les réserves, et les immobilisations (corporelles et incorporelles) sont considérés comme des passifs à taux fixe nul dont l'échéance est étalée linéairement sur 15 ans ;
- les emprunts subordonnés à durée indéterminée ainsi que les fonds de garantie sont échéancés comme les capitaux propres ;
- les encours bancaires à vue et les placements OPC sont pris en encours moyens mensuels et sont écoulés sur la durée la plus courte ;
- les swaps de couverture sont considérés comme des prêts (actifs à moins de 3 mois) et des emprunts (pour un swap « vanille » : un emprunt à taux fixe et un prêt à taux variable), échéancés selon leur amortissement contractuel ;
- les créances douteuses sont considérées comme des actifs à taux nul, écoulés linéairement sur 5 ans ;
- les autres encours sont ventilés pour leurs durées restant à courir contractuelles.

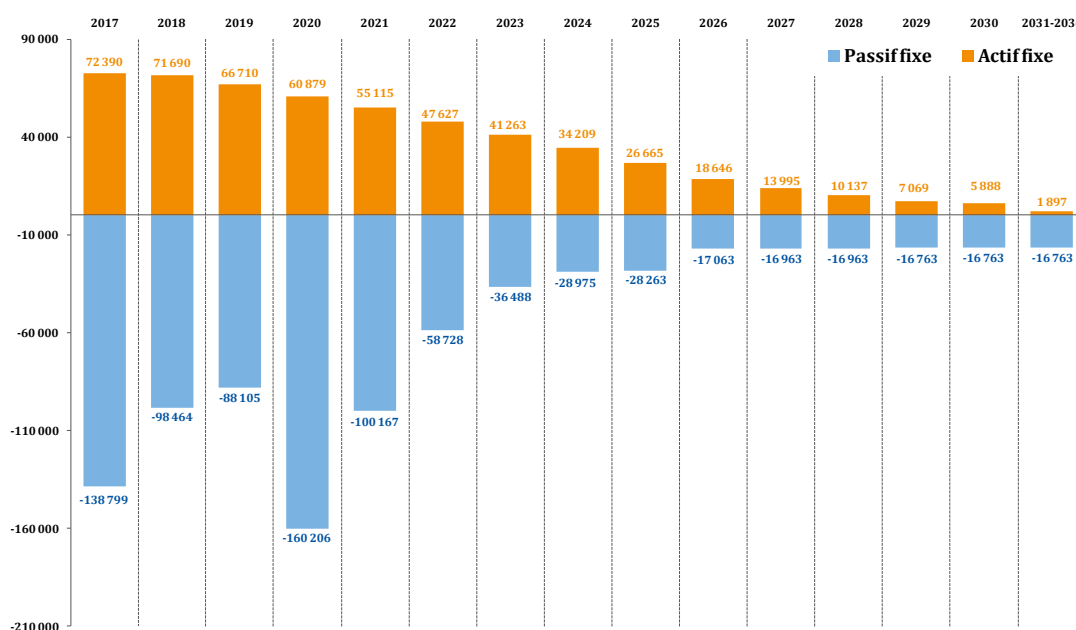
En vision dynamique, qui tient compte des prévisions budgétaires, les scénarios utilisés sont des variations de + / -100 points de base.

Un équilibrage est ensuite effectué, à la fois en vision statique et en vision dynamique, par des postes à l'actif ou au passif assimilés à des emplois ou des ressources au taux Eonia moyen mensuel.

La mesure de l'impact du risque de taux est réalisée chaque trimestre pour la vision statique et une fois par an à partir des prévisions budgétaires sur trois ans pour la vision dynamique.

Les limites internes au risque de taux ont été examinées et approuvées par l'inspection BPCE lors de son audit interne en 2011. Le résultat de la mesure du risque de taux est présenté au Conseil de direction, qui peut en outre recommander la mise en place d'instruments de couverture en cas de besoin. Au 31 décembre 2016, un instrument de couverture de taux (*swap « vanille »*) est comptabilisé en microcouverture (normes comptables françaises). Ce swap est payeur de taux fixe, amortissable et vise à couvrir l'emprunt à taux variable réalisé pour l'acquisition du siège social.

L'écoulement des éléments du bilan à taux fixe se présente ainsi au 31 décembre 2016 :



en millions d'euros

Dans un contexte de taux d'intérêt extrêmement bas voire négatifs, la Banque Edel n'est que très faiblement exposée au risque de baisse des taux, et la marge d'intérêt s'améliorerait en cas de remontée des taux.

La sensibilité mesurée au 31 décembre 2016, pour une variation de 200 points de base des taux d'intérêt, reste conforme à la limite interne fixée à - 15 % de la marge d'intérêt.

Risque de marché

Au 31 décembre 2016, la Banque Edel n'exerçait pas d'activité de *trading* à proprement parler, et n'a pas vocation à prendre des positions pour compte propre, son activité « marché » ne consiste qu'à placer au jour le jour ou à court terme (moins de 24 mois), et à détenir des titres éligibles à la réserve de liquidité (HQLA) définis dans le règlement délégué (UE) n° 2015/61 de la Commission européenne.

Par conséquent, les risques sur des contreparties se limitent à des opérations de placements soit sous forme de titres de créances émis par des établissements, soit de dépôts interbancaires, soit en OPC. Le risque de marché potentiel des placements en OPC est assimilé à du risque crédit. Ainsi chaque exposition en OPC est traitée « par transparence », et les expositions sous-jacentes sont intégrées dans le risque crédit.

Depuis le comité financier de décembre 2016, la procédure de surveillance des placements pour compte propre a été révisée afin d'intégrer la détention de titres éligibles à la réserve de liquidité (HQLA). Cette procédure précise notamment :

- l'interdiction de « l'activité de portefeuille », ou *trading book*, au sens du règlement ANC n° 2014-07 ;
- les autorisations, limites et critères au *banking book*, c'est-à-dire les opérations qui ne relèvent ni du *trading book* ni de l'activité de crédit, ni des prises de participation ;

Les titres et instruments autorisés au *banking book* sont dorénavant classés selon leur niveau de risque :

- les comptes à vue et autres instruments du marché monétaire ;
- les titres obligataires ;
- les titres directs ou indirects éligibles à la réserve de liquidité, en excluant les titrisations et les émetteurs hors zone euro.

Les investissements dans d'autres catégories d'instruments financiers sont interdits et les instruments dérivés ne sont autorisés que dans un objectif de couverture de risque (risque de taux).

Les utilisations des lignes autorisées et les investissements effectués sont mesurés périodiquement et font l'objet de reportings mensuels auprès du Conseil de direction, et de reportings trimestriels en Comité trimestriel des risques factuels. Les limites sont revues et examinées une fois par an en Comité financier.

Exposition aux instruments financiers à risque

Comme les années précédentes, la Banque Edel n'a pas été exposée au cours de l'exercice 2016, aux instruments financiers à risque suivants : CDO, CMBS, RMBS, opérations avec les véhicules *ad hoc*, opérations de *Leverage buy out*.

La Banque Edel n'a fait aucun investissement pour compte propre dans des *hedge funds* quels qu'ils soient. Enfin, elle n'a procédé à aucune titrisation ni autre forme de transfert de ses créances.

Risque de change

La politique suivie par la Banque Edel n'autorise pas de position de change spéculative. Les opérations de l'établissement sont toutes conclues en devise euro ; ainsi, la Banque Edel est peu exposée au risque de change sur ses activités bancaires.

La Banque Edel n'a pas couvert spécifiquement de risque de change en 2016.

Le risque de crédit résulte du préjudice que la Banque Edel peut subir dans le cas où une de ses contreparties viendrait à manquer à ses obligations (échange de flux financiers, paiement d'intérêts, remboursement de capitaux par exemple).

Dans le cadre du Comité trimestriel des risques factuels, un reporting de la surveillance du risque de crédit est présenté. Ce comité se réunit trimestriellement, placé sous la responsabilité du Conseil de direction ; il se compose, en plus des responsables des filières de contrôle, des responsables opérationnels. Les limites internes fixées pour la surveillance du risque de crédit sont revues au moins une fois par an dans le cadre de ce Comité.

Règles de division des risques

La Banque Edel s'est fixée des limites tant par rapport à ses fonds propres qu'en termes de niveau d'engagement par bénéficiaire, en établissant des grilles de limites globales et individuelles par contrepartie.

La revue des limites internes de surveillance du risque crédit est réalisée au moins une fois par an, lors d'un Comité des risques auquel participe l'organe exécutif. De plus, compte tenu de la stratégie commerciale de la Banque, et des encours et utilisations constatés dans le cadre du suivi trimestriel des risques, les limites de surveillance du risque crédit sont revues en encours global par nature de contrepartie (catégories clientèle au sens de Bâle III), ainsi qu'en encours global par contrepartie. Les engagements de crédit font l'objet d'une revue trimestrielle lors des Comités des risques.

L'exposition au risque crédit de la Banque Edel est principalement liée à la part importante de la clientèle issue de la grande distribution dans le total des engagements.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif du suivi du risque de concentration a été validé par le Comité des risques.

La Banque Edel intervient sur des marchés diversifiés. En 2016, la gestion extinctive de la clientèle hors E.Leclerc telle qu'initiée en 2013 dans le cadre de sa politique crédit conduit à une très faible exposition de la Banque Edel sur le marché des entreprises hors E.Leclerc. Il faut noter que les créances mobilisées par les fournisseurs de l'enseigne ne sont en revanche pas concernées par cette nouvelle politique ; elles concernent un certain nombre de grands industriels des produits de grande consommation.

Enfin, revu régulièrement et examiné lors du Comité des risques, le risque de concentration s'articule autour de trois notions :

- le risque de concentration par catégorie de contrepartie ;
- le risque de concentration sectorielle (E.Leclerc, entreprises hors E.Leclerc, particuliers et taxis) ;
- le risque de concentration géographique.

Approbation des risques

Chaque décision de crédit est prise sur la base des principes suivants :

- tout engagement est soumis à un accord préalable dans le cadre du Comité des prêts ;
- les services d'engagements assurent l'analyse des dossiers en toute indépendance des filières commerciales ;
- l'accord formel du Crédit Coopératif est requis pour les dossiers les plus importants.

Contrôle des engagements

Le positionnement de la filière risque crédit au sein du pôle Secrétariat Général et les contrôles réguliers permettent une détection le plus en amont possible du risque. Chaque mois, une revue des dossiers détectés sensibles sur la base de multiples critères (débits non autorisés, dégradation de la cotation, inscriptions, impayés...) est effectuée. Cette revue se fait en collaboration avec les opérationnels et

permet de mettre en place des solutions en anticipation du risque. Un reporting de ce suivi est présenté trimestriellement lors du Comité trimestriel des risques faïtiers.

Les limites internes de surveillance du risque crédit permettent de centraliser les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un seul et même bénéficiaire, d'appréhender les différentes catégories de niveaux de risques (informations quantitatives et qualitatives) et de répartir globalement les engagements par ensemble de contreparties homogènes (secteur économique, géographique, etc.).

Le suivi des dossiers dans le respect des limites internes est réalisé quotidiennement par le service engagements. Une revue complète a posteriori est effectuée par la filière risques crédit, en fonction de différents critères (évolution des comptes en dépassement, critères de déclaration de grands risques, cotation Banque de France, risque de concentration par contrepartie, risque de concentration par émetteur de garantie). Celle-ci est présentée trimestriellement lors du Comité trimestriel des risques faïtiers.

Ventilation des créances saines¹

Au 31 décembre 2016, le total des concours sains accordés à la clientèle (créances mobilisées, hors créances douteuses et douteux compromis et hors créances rattachées), toute forme contractuelle confondue, atteint 1 233 millions d'euros, en augmentation comparé à 2015.

Marché entreprises

La prépondérance de la clientèle E.Leclerc génère une activité soutenue pour la Banque Edel, qui accompagne les développements de l'enseigne en termes de part de marché et d'implantation de drives. Les concours accordés à l'enseigne E.Leclerc sont concentrés sur le commerce de détail (hypermarchés et supermarchés) et le commerce de gros (centrales d'achat régionales). Ils représentent 66,8 % de l'encours total.

Parallèlement, et conformément à la politique engagée depuis 2012 face à une conjoncture défavorable, notre exposition sur la clientèle d'entreprises hors E.Leclerc continue de se réduire et ne représente plus que 8,6 % de l'encours total au 31 décembre 2016 (hors escompte TPCE et Visio'Up).

Marché des artisans taxis

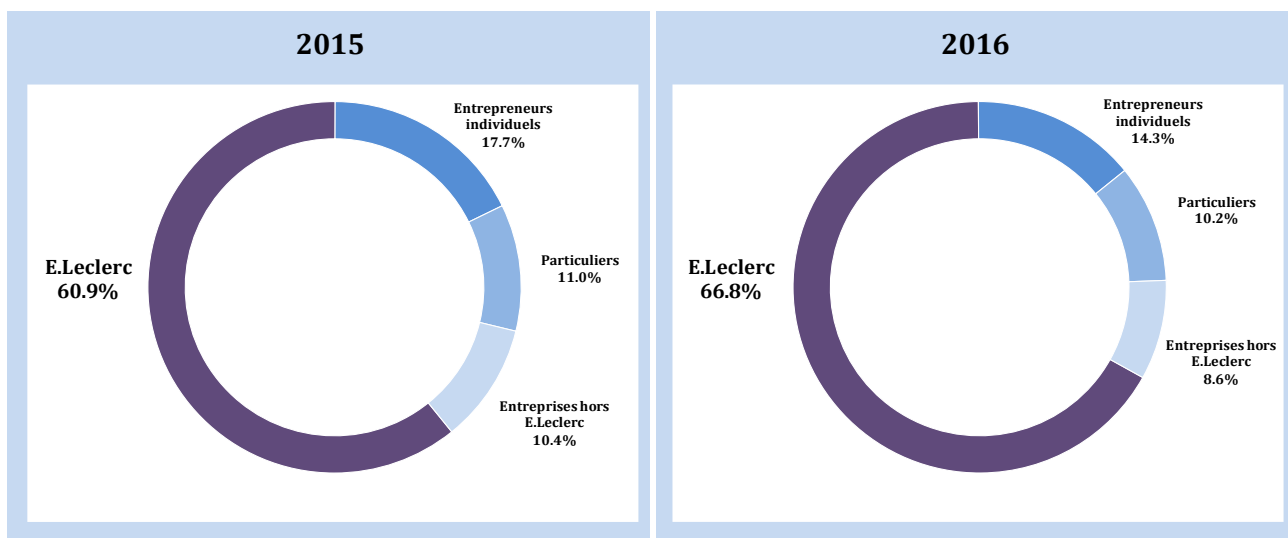
La Banque Edel intervient sur le financement des artisans taxis parisiens depuis la fin des années 1990 ; elle connaît donc bien ce marché. Cela permet d'avoir un recul suffisant sur le niveau de risque final. Elle finance le prix de la licence d'exploitation gérée par la préfecture de police de Paris, et le véhicule d'exploitation avec un apport personnel de l'artisan supérieur ou égal à 10 % du total de l'opération. Ce marché génère peu de risque pour la Banque Edel, car elle prend une garantie de premier rang sur le nantissement du fonds artisanal. Toutefois au regard de la conjoncture actuelle sur ce marché la Banque Edel a adopté une position prudente en réduisant son exposition.

Marché des particuliers

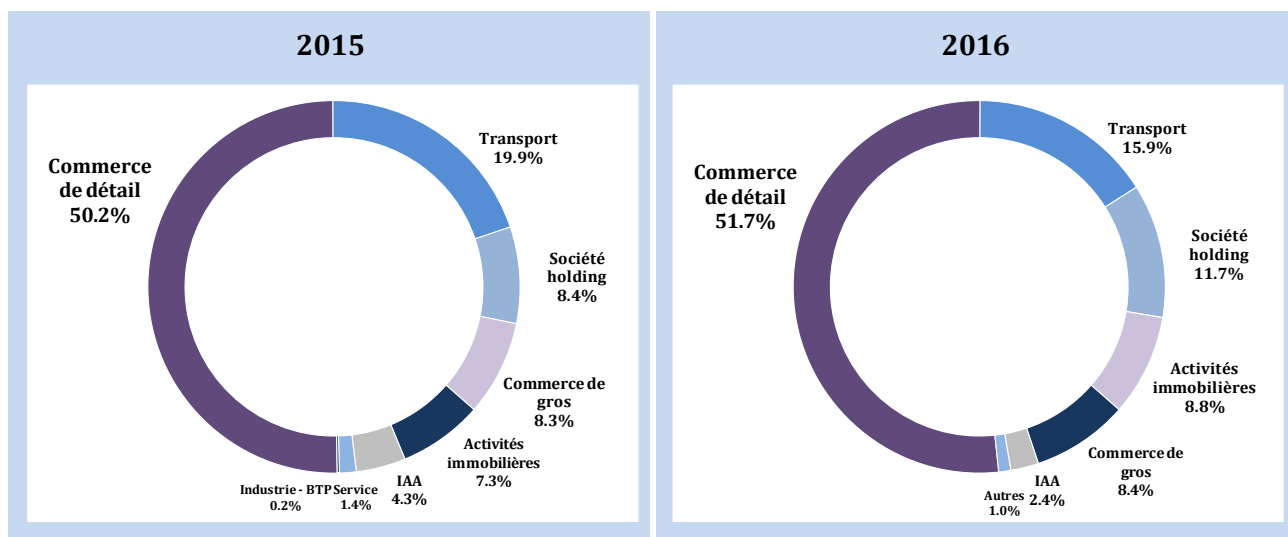
L'intervention de la Banque Edel consiste à restructurer l'endettement de salariés de la fonction publique obligatoirement adhérents du Crédit social des fonctionnaires (CSF). Pour ce type d'intervention, le risque est limité par la cession sur salaire qu'impose la Banque Edel : sans être une garantie au sens juridique du terme, elle permet, tant que l'emprunteur conserve son emploi, et sous certaines conditions, d'être réglé indépendamment de la situation du compte bancaire de ce dernier. Ils représentent 10,2 % de l'encours total.

¹ Chiffres consolidés au 31 décembre

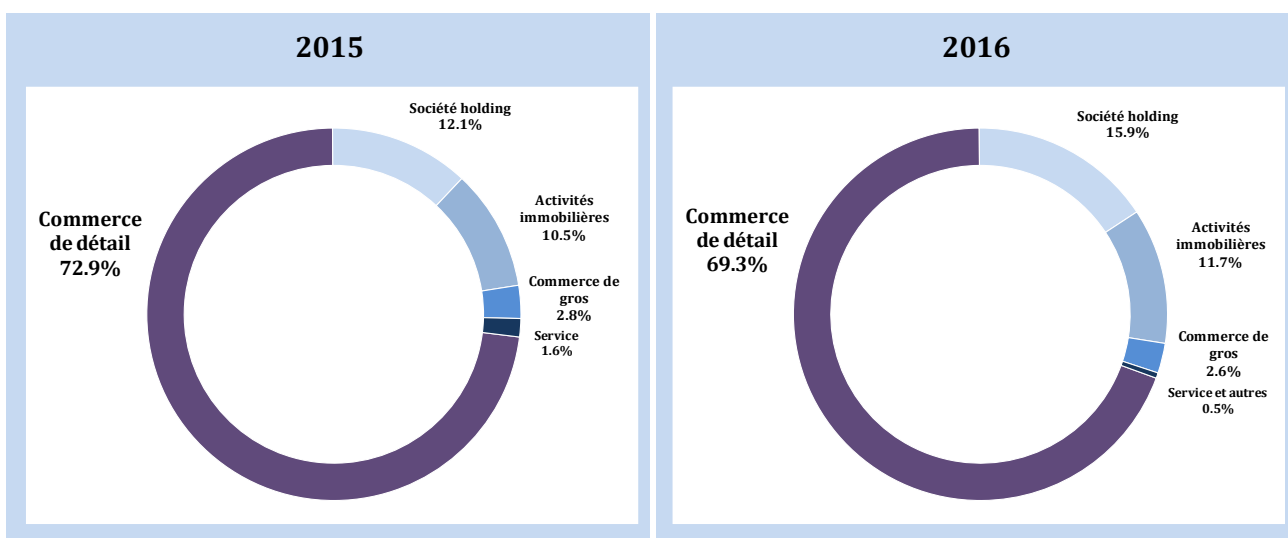
Ventilation par type de contrepartie



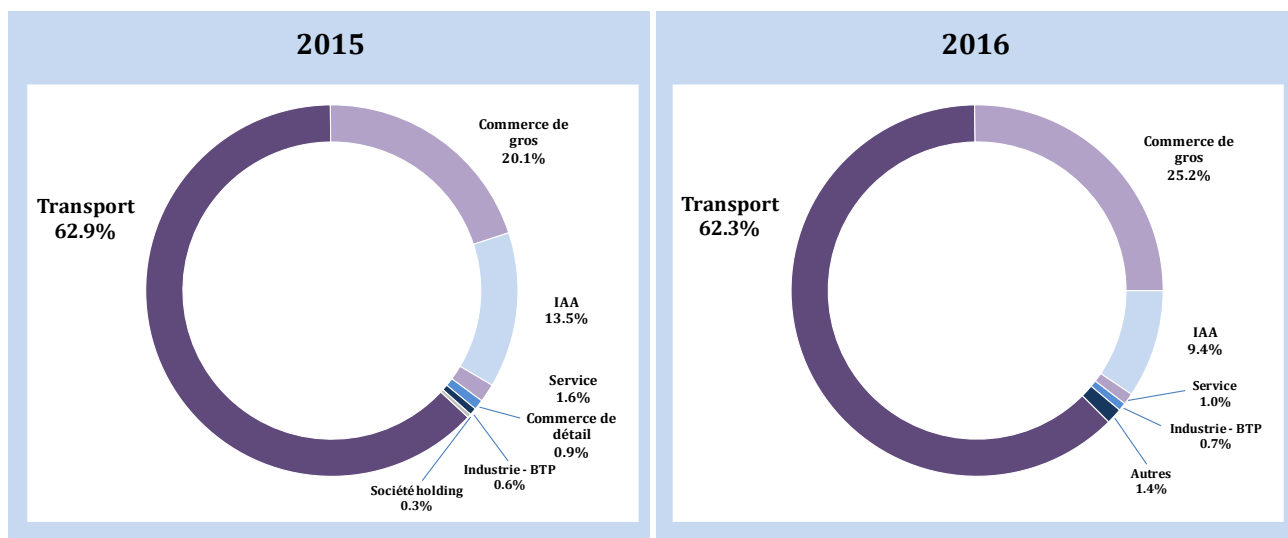
Ventilation par secteur économique (code APE, hors clientèle de particulier)



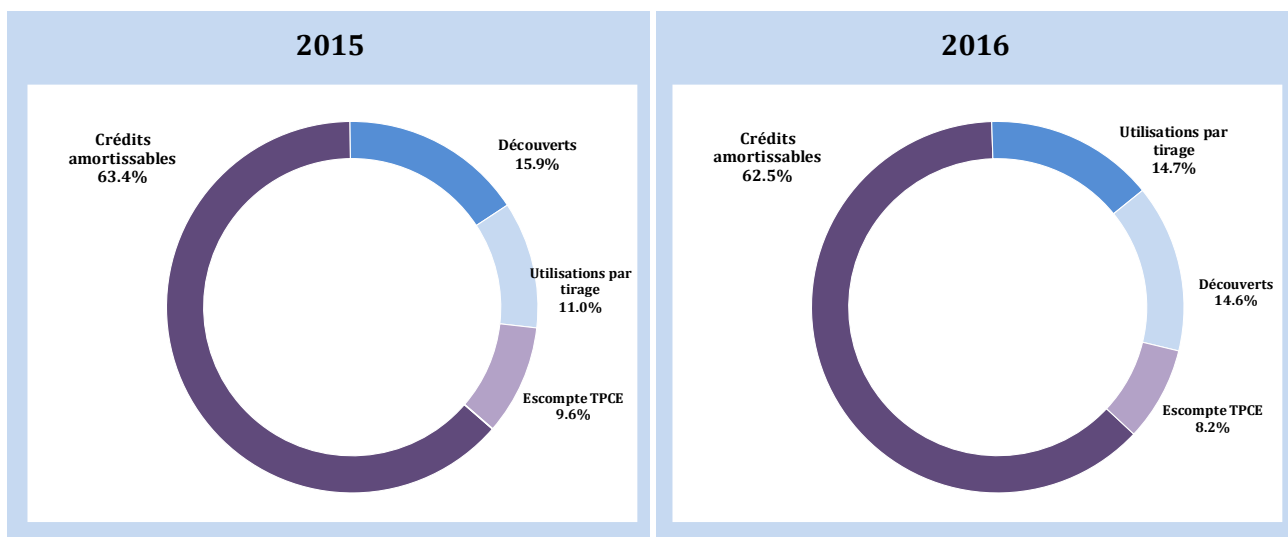
Emplois accordés au Mouvement E.Leclerc (code APE, hors clientèle de particulier)



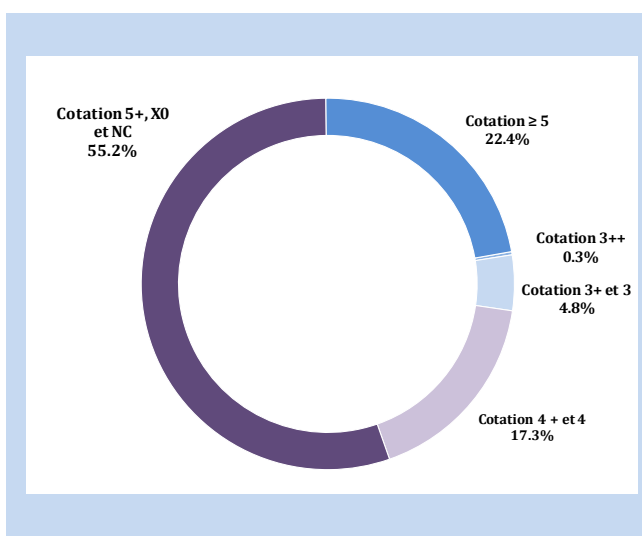
Emplois à la clientèle hors E.Leclerc (code APE, hors clientèle de particulier)



Ventilation de l'encours par type de concours



Ventilation par cotation Banque de France



Expositions long terme

Échelon de qualité de crédit	Cotation Banque de France	Catégorie de pondération
1	3++	20 %
2	3+, 3	50 %
3	4+	100 %
4	4, 5+	100 %
5	5, 6	150 %
6	7, 8, 9, P	150 %

Les entreprises sans cote sont classées en X0 par la BDF et pondérées à 100 % en RWA.

La Banque Edel mesure le risque crédit selon la méthode standard :

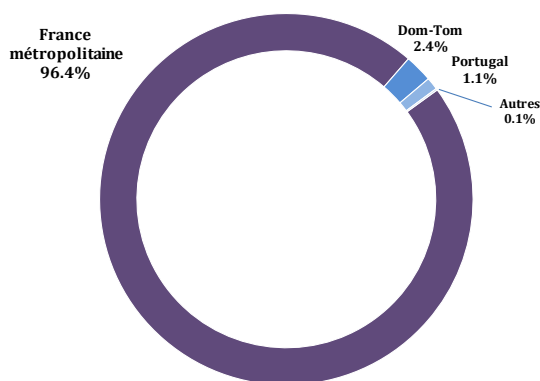
- les créances de la clientèle *corporate* (société non financière hors PME), au sens de Bâle III, sont pondérées en risque selon leur notation externe, ce sont les cotations Banque de France qui sont retenues par notre établissement ;
- les créances des particuliers, entrepreneurs individuels et PME sont classées en *retail* et, à ce titre, pondérées en risque à 75 %, conformément à l'approche standard du risque crédit.

Sur notre clientèle *corporate* notée selon les cotations de la Banque de France¹, une grande partie des entreprises (72,5 %) a une cotation comprise entre 4, 5+ et X0 soit une pondération en risque de 100 %. Cette proportion importante d'entreprises présentant un échelon de qualité de crédit 3 et 4 s'explique par le fait que de nombreuses entreprises du Mouvement E.Leclerc sont cotées X0 (entreprises ne communiquant pas leurs comptes).

En 2016, la Banque Edel a mené des actions liées à l'utilisation de techniques de réduction de risque de crédit :

- fiabilisation des données, notamment sur les garanties reçues, en collaboration avec le Crédit Coopératif ;
- couverture d'une partie de l'encours d'escompte TPCE au moyen d'une assurance crédit proposée par Euler-Hermes.

Ventilation géographique de l'encours



L'exposition de la Banque Edel en dehors de la France est toujours très réduite, elle est concentrée sur les pays où sont implantés des magasins E.Leclerc dans le cadre de notre accompagnement à l'international de l'enseigne (Zone Union Européenne).

L'ensemble des concours consentis sur ces pays font l'objet de contre-garanties d'une structure française.

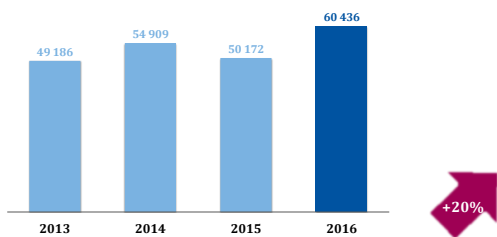
Créances douteuses²

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés.

¹ L'approche standard du règlement UE n°575/2013 prévoit une correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit.

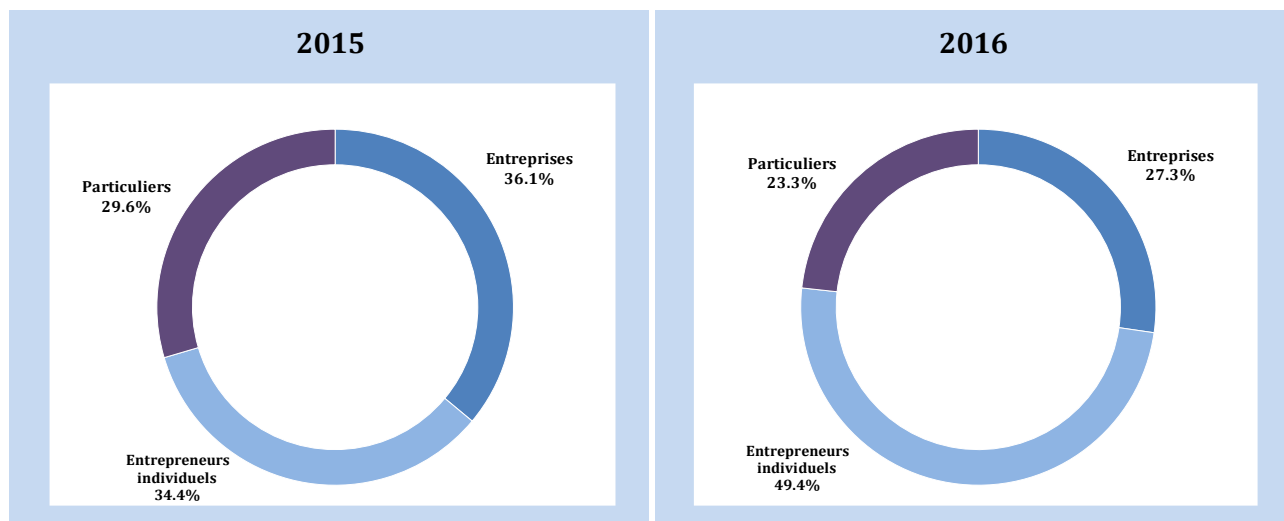
² Chiffres consolidés au 31 décembre

Encours douteux et douteux compromis
(en milliers d'euros)



L'encours douteux concerne la clientèle des entreprises en dehors du Mouvement E.Leclerc. La progression constatée en 2016 résulte de la dégradation de conjoncture sur le marché des artisans taxis parisiens.

Ventilation des créances douteuses par type de contrepartie



L'année 2016 a été marquée par une augmentation régulière des situations d'impayés connues par notre clientèle de taxis parisiens, qui ont perdu du chiffre d'affaires. Ce phénomène s'explique par baisse de fréquentation liée aux attentats et une concurrence des VTC que ces artisans jugent déloyale. La Banque Edel a mené une opération de restructuration des crédits pour les clients intéressés pour baisser leur mensualité. Cette opération a connu un grand succès et a eu pour effet d'une part de réduire les situations de risque avéré, et d'autre part, s'agissant de crédits devenus restructurés, d'augmenter temporairement le compartiment douteux du fait du déclassement des crédits concernés dès le premier impayé.

Aucune structure relevant du Mouvement E.Leclerc ne revêt un risque avéré au sens du règlement n° 2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit, abrogé et repris par règlement ANC n° 2014-07.

Règles de provisionnement

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actualisée des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

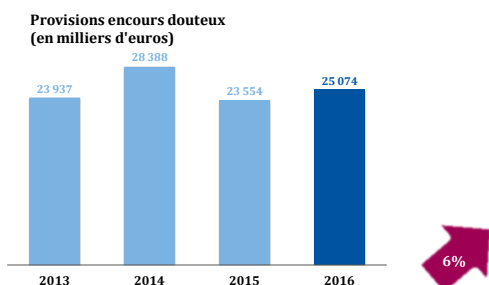
Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en déduction de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégré dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés, destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Dites « collectives », ces provisions

visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Provisions sur créances douteuses

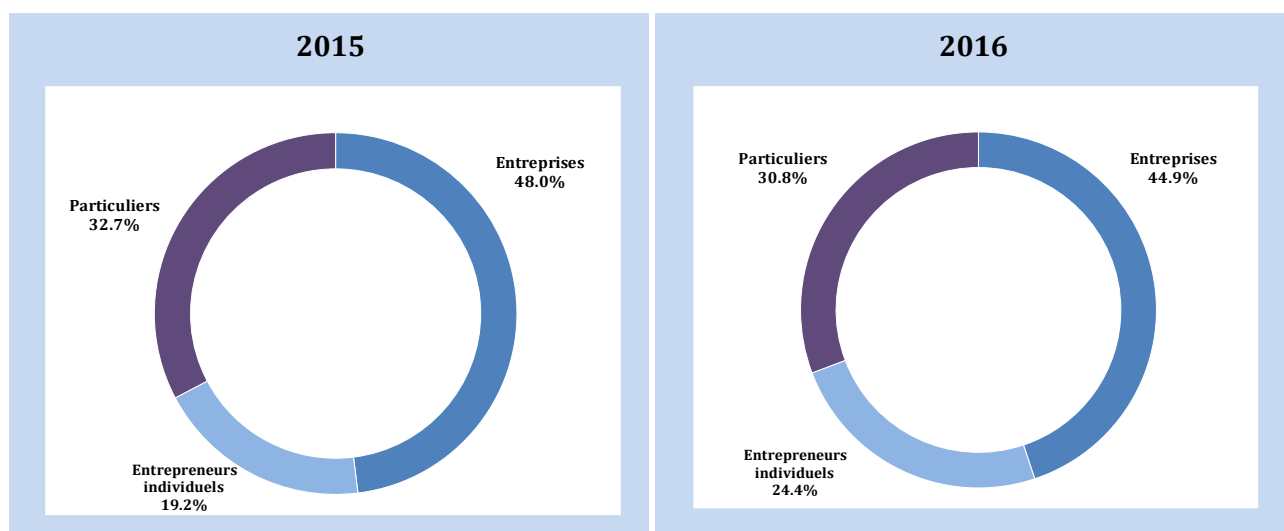
Chiffres consolidés au 31 décembre



2016 affiche une augmentation des provisions de 6 %.

Dans une approche prudentielle, le taux de couverture des crédits affectés au financement d'une licence taxi a été ajusté pour tenir compte de la baisse enregistrée de la valeur marché de cette licence en 2016.

Ventilation des provisions sur créances douteuses par type de contrepartie



Le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce, depuis la création de la Banque en 1991.

Type de contreparties	Taux de provisionnement 2015	Taux de provisionnement 2016
Entreprises non financières hors E.Leclerc	62 %	71 %
Particuliers	52 %	57 %
Entrepreneurs individuels	26 %	21 %
Taux moyen de provisionnement sur créances douteuses	47 %	43 %

Le niveau de couverture du risque sur le marché hors E.Leclerc continue sa progression, témoignant du retrait effectif et progressif de ce marché depuis 2015. Le taux de couverture des créances détenues sur le marché des particuliers est en progression mesurée traduisant un risque homogène, identifié et suivi. Le taux de provisionnement sur les créances aux entrepreneurs individuels est en légère baisse après valorisation de la valeur de la licence dont le nantissement est acquis à la Banque Edel, tenant ainsi compte d'un niveau de pertes finales réduit sur ce marché.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini à l'article 10 alinéa j de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cet arrêté définit le risque opérationnel comme étant « le risque de perte découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013, et les risques liés au modèle ».

La surveillance et la maîtrise du risque opérationnel sont confiées au pôle Contrôle. En mai 2013, la gestion du risque opérationnel a été identifiée comme une cellule à part entière avec la nomination d'un responsable dédié. Le pilotage du risque opérationnel :

- est régi par une charte définissant le périmètre de « surveillance des risques opérationnels » approuvée et mise en place fin 2013. Cette charte a été mise à jour et diffusée en mars 2016 ;
- entre dans le cadre des contrôles de premier niveau, pour toutes les activités de la Banque via la remontée des anomalies constatées par les responsables de filières, a minima trimestriellement, à la cellule risques opérationnels ;
- s'effectue au travers de contrôles quotidiens de second niveau via la mise en place d'alertes et d'indicateurs.

Les dysfonctionnements ou non-conformités détectés et recensés sont classifiés selon des normes Groupe BPCE et régis dans un référentiel risques opérationnels. Ces informations sont intégrées dans l'applicatif Groupe BPCE « PARO » afin d'alimenter la cartographie des risques.

Dans le cadre de la mise en place de la gestion des risques opérationnels liée au projet Bâle II, la Banque Edel a construit, depuis fin 2005, sa cartographie des risques pour l'ensemble des processus de la Banque. En 2012, cette cartographie s'est conformée aux nouvelles normes Groupe BPCE afin d'adopter le référentiel des risques groupe, et a été intégrée dans l'applicatif commun « PARO » du Groupe BPCE déployé depuis 2009. Cette nouvelle cartographie a été bâtie à dire d'experts en collaboration avec les responsables de service.

La cartographie des risques opérationnels est soumise à une mise à jour annuelle prenant en compte les évolutions des normes Groupe BPCE et tient compte également des évolutions internes de la Banque Edel. En 2016, un balayage complet des risques identifiés comme Cercle 1 Groupe BPCE et cercle 1 Établissement a été effectué avec l'ensemble des experts métiers. Une attention particulière a été portée à la cotation des risques de type SSI conformément aux orientations précisées par BPCE lors de la campagne de mise à jour 2016.

La méthode retenue pour le calcul des exigences en fonds propres par la Banque Edel est la méthode standard, cinq lignes de métiers sont retenues :

- négociation et vente, pondérées à 18 % ;
- banque de détail, pondérée à 12 % ;
- banque commerciale, pondérée à 15 % ;
- paiements-règlements, pondérés à 18 % ;
- gestion d'actif, pondérée à 12 %.

Le calcul définitif est réalisé par le Crédit Coopératif dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité.

Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA)

La réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre précédemment cité) définit le plan d'urgence et de poursuite de l'activité comme l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise,

y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes.

Opérationnel depuis janvier 2009, l'objectif du PUPA de la Banque Edel est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé, le plus longtemps possible. Pour ce faire, une stratégie de préparation et de réponse face à un risque avéré ou potentiel a été déterminée afin de permettre le maintien des activités essentielles par l'adaptation de l'organisation et l'implication de l'ensemble du personnel.

En 2014, ce dispositif a été entièrement repensé afin d'intégrer les évolutions de la Banque Edel depuis 2009 mais également d'accroître sa capacité à répondre à une crise majeure pouvant mettre en péril la Banque. Pour ce faire, un audit a été réalisé auprès de chaque service opérationnel pour réévaluer, à dire d'experts métiers, les processus en mode dégradé de chacun d'eux, calculer le taux de polyvalence et recenser les besoins matériels et informatiques.

Depuis 2014, un Comité trimestriel PUPA a été créé afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le PUPA, et de statuer sur les points stratégiques. Ce Comité est constitué du responsable du PUPA, du directeur des ressources humaines, du directeur d'exploitation, du directeur informatique et moyens généraux et du directeur du contrôle.

Le PUPA permet de répondre à tout événement susceptible de provoquer une indisponibilité durable, totale ou partielle, du système d'information, des locaux, du personnel. Pour ce faire, il s'articule autour de plusieurs plans :

- le plan de gestion de crise qui définit les modalités de gestion en cas de crise ;
- le plan de continuité des services qui définit les mesures à prendre pour assurer la continuité du fonctionnement des services ;
- le plan de continuité des fonctions supports qui intègre les aspects communication, ressources humaines, système d'information et logistique ;
- le plan prévention épidémie qui définit les règles d'hygiène et de protection des salariés en cas de pandémie ou épidémie ;
- le plan neige (ou intempéries) qui prévoit l'organisation et actions préventives en cas de perturbations liées à la météo ;

En 2016 a été intégré deux nouveaux plans afin de couvrir les risques de liquidité et contexte d'attentat à savoir :

- le plan stress liquidité qui prévoit de couvrir la Banque Edel contre l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné ;
- le plan prévention attentat et terrorisme & cybercriminalité pour se protéger contre les attaques externes éventuelles.

Les divers aspects du retour à une situation normale, de la réalisation du bilan de fin de crise et du maintien en condition opérationnelle, sont également envisagés.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant le maintien des activités essentielles, la Banque Edel s'est dotée d'une organisation spécifique :

- la cellule de crise opérationnelle (CCO) évalue la situation et organise les activités ;
- la cellule de crise décisionnelle (CCD) statue sur les actions à entreprendre ;
- la cellule d'actualisation assure le maintien en condition opérationnelle. C'est elle qui organise les tests de validation et valorise le retour d'expérience. Elle se compose des membres de la CCO (cellule de crise opérationnelle).

Le PUPA concerne l'ensemble des services opérationnels et fonctionnels de la Banque Edel et permet de garantir la continuité de l'activité en cas de stress scénarios tels que :

- scénario 1 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux mais système d'information opérationnel ;
- scénario 2 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux et du système d'information ;
- scénario 3 : absentéisme important, épidémie et pandémie ;
- scénario 4 : panne globale du système d'information mais locaux disponibles ;
- scénario 5 : risque de liquidité.

En situation de crise, une communication adaptée et transparente permet de rassurer et d'informer le personnel et les associés, de préserver la confiance des clients, du public ainsi que des différents partenaires professionnels.

Le site de secours se situe sur la commune de Castres, à environ 80 km du siège de Labège, et permet une reprise du système d'information ainsi qu'un repli des utilisateurs. La capacité d'accueil sur le site de repli a été augmentée de façon considérable par l'obtention d'une plus grande superficie des locaux à fin 2014 puis de nouveau en 2015 et 2016 soit une capacité d'accueil de 250 m² de bureau permettant d'accueillir jusqu'à 100 personnes.

Des tests sur site ont été réalisés avec des membres des équipes opérationnelles de la Banque Edel afin de renforcer leur implication dans le projet et s'assurer que les procédures en mode dégradé sont adaptées. Les divers travaux réalisés sur ce projet ont engagé la Banque Edel dans la refonte intégrale de ses procédures et du nouveau guide PUPA.

Sécurité des systèmes d'information

En 2016, la Banque Edel a amplifié ses investissements dans le domaine de la Sécurité du système d'information (SSI) avec pour objectif de protéger les biens et les personnes de l'entreprise et d'assurer la continuité de son exploitation.

De nombreuses actions (enrichissement des référentiels, analyse de risques, contrôles permanents...) ont donc été menées à cet effet et renforcées par l'arrivée au premier trimestre 2016 d'une collaboratrice chargée de la sécurité du système d'information, rattachée hiérarchiquement au Responsable de la sécurité du système d'information (RSSI). L'architecture technique ainsi que les postes utilisateurs ont fait l'objet d'évolutions de sécurité. L'année 2016 a également été marquée par d'importants efforts en matière de formation pour tous les collaborateurs de la Banque. De plus, une interaction significative s'est développée entre le service SSI et les autres services de la Banque Edel et ce, afin d'installer la SSI dans l'univers quotidien des salariés.

Enfin les quatre recommandations, issues de la mission d'audit SSI de début 2016 ont été mises en œuvre et par conséquent clôturées fin 2016.

Risque de non-conformité

Le risque de non conformité est défini comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de natures législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ».

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, le service risques et de la conformité (pôle Contrôle), dont le responsable est également responsable du Contrôle des services d'investissements (RCSI), est notamment dédié au suivi des risques de non-conformité et assure une mission de prévention, de surveillance, d'alerte et de préservation de l'image de la réputation de l'établissement auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

La Banque Edel dispose de moyens visant à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes de la profession, relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et la lutte contre la fraude. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, veille réglementaire, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, un suivi des dysfonctionnements, avec une procédure d'alerte à destination des salariés, etc.

Au titre de la sécurité financière, le service risques et conformité (pôle Contrôle) est en charge de la mise à jour et de la diffusion de la procédure-cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en fonction des évolutions de la réglementation. Cette procédure-cadre est connue de tous et s'applique à toutes les activités du groupe Banque Edel.

Des formations sont régulièrement réalisées pour l'ensemble du personnel. Les responsables de service et leurs équipes ont été formés et sensibilisés afin de détecter au plus tôt les opérations atypiques susceptibles de faire l'objet d'une analyse approfondie. Une procédure de signalement d'opération atypique pouvant conduire à une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN est disponible et accessible à tous les membres du personnel.

Le dispositif de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme repose également sur des outils informatiques dédiés. Ce dispositif de surveillance repose sur deux niveaux : les collaborateurs du réseau commercial qui contrôlent les alertes transmises en s'appuyant sur la connaissance qu'ils ont de leurs clients et l'équipe du service risques et conformité qui s'assure, outre des contrôles LAB-FT spécifiques, de l'exhaustivité et de la qualité des contrôles effectués par les équipes de contrôle de 1^{er} niveau. Ce service traite les alertes générées par les outils de filtrage de lutte contre le financement du terrorisme, analyse les opérations atypiques et procède, le cas échéant, aux déclarations auprès de TRACFIN.

INFORMATION AU TITRE DE BÂLE III

Cadre réglementaire

Instaurée en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (Bâle I puis II et actuellement Bâle III), la surveillance réglementaire des établissements de crédit s'est considérablement renforcée au cours des dernières années.

En juin 2013, l'Union européenne a adopté une directive (CRD) et un règlement (CRR), ces textes forment le corpus de base de la réglementation dite « Bâle III ». Un des principaux changements apportés par Bâle III est la création de nouveaux ratios visant à encadrer le risque de liquidité et le levier excessif. Ces textes ont été transposés en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, qui a par ailleurs abrogé le règlement CRBF n° 97-02.

La surveillance prudentielle s'appuie sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le pilier I définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnels. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure en méthode standard ou avancée.

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le pilier I. Il comporte :

- l'analyse de l'ensemble des risques de l'établissement y compris ceux déjà couverts par le pilier I ;
- le calcul par chaque banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Pilier III

Le pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Approche standard de la mesure des risques

L'approche de la mesure du risque crédit est la méthode standard. Dans ce cadre, la Banque Edel distingue la clientèle *retail* de la clientèle *corporate*. Sur cette dernière, le système de notation de la Banque de France a été retenu, il échelonne les risques en six niveaux de qualité de crédit, le meilleur étant 3++, le moins bon étant 9.

Pondération des créances *corporate* selon leur cote Banque de France (Exposition long terme) :

Échelon de qualité de crédit	Cotation Banque de France	Pondération
1	3++	20 %
2	3+, 3	50 %
3	4+	100 %
4	4 à 5+	100 %
5	5 à 6	150 %
6	7, 8, 9, P	150 %

En ce qui concerne le risque opérationnel, toutes les activités contribuant à la formation de l'indicateur de référence sont prises en compte dans le calcul des exigences en fonds propres. Les activités non explicitement mentionnées par le législateur sont rattachées à la catégorie correspondant à leur ligne de métier, ou à celle qui en est la plus proche. Si une activité ne peut pas être allouée à une ligne particulière, c'est la ligne de métier présentant le plus fort pourcentage qui sera utilisée.

Pour chacune des huit lignes d'activité prévues par le règlement, l'indicateur de référence fait l'objet d'un calcul séparé. L'approche standard consiste, pour chaque ligne de métier de la Banque, en un calcul forfaitaire (dont la pondération en risque varie de 12 % à 18 %, selon les huit lignes définies) des exigences de capital réglementaire, sur la base du PNB moyen enregistré sur ces lignes de métier au cours des trois derniers exercices.

Enfin, l'exposition de l'établissement au risque de marché est inexistante, la détention de titres se limite à des titres HQLA éligibles au calcul du LCR, comptabilisés en titre de placement.

Fonds propres pruden­tiels de base (*Tier one*) de la Banque Edel

Le dispositif Bâle III élève la qualité et le niveau des fonds propres réglementaires. À cette fin, les fonds propres de base (*Tier one*, ou fonds propres T1) doivent être constitués essentiellement d'actions ordinaires et de bénéfices non distribués. Les éléments à déduire des fonds propres et les filtres réglementaires sont harmonisés à l'échelle internationale, et ils sont généralement appliqués au niveau des actions ordinaires (ou de leur équivalent dans le cas des banques qui ne sont pas constituées en société par actions).

Par ailleurs :

- les exigences supplémentaires de fonds propres liées aux opérations de titrisation ne concernent pas l'établissement qui ne pratique pas cette activité ;
- le portefeuille de négociation (constitué essentiellement de produits monétaires) est non significatif, le risque de contrepartie lié aux opérations de marché est anecdotique dans l'établissement (les instruments dérivés détenus sont des swaps de couverture du risque de taux d'intérêt).

Au 31 décembre 2016, les fonds propres de base de l'établissement sont constitués des éléments suivants (en milliers d'euros) :

Capital	124 484
Réserves et report à nouveau	3 792
Résultat de l'année en cours	12 030
FRBG	4 500
Déduction au titre des immobilisations incorporelles	- 2 092
Total des fonds propres de base (CET1 et Tier 1)	142 714

Les fonds propres *Tier 1* de la Banque Edel sont essentiellement constitués par le capital, les réserves et le résultat, jusqu'à présent systématiquement capitalisé et depuis le 31 décembre 2015, par le Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Les fonds propres *Tier 1* de la Banque Edel ne comprennent aucun fonds propres additionnels (*Additional Tier 1*, AT1).

En décembre 2015, le Groupe BPCE SA (sur base consolidée) a été notifié par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du Processus de revue et d'évaluation de supervision « SREP ». Le Groupe BPCE SA doit donc respecter à compter du 1^{er} janvier 2016 un ratio CET1 (*Common equity tier 1*) consolidé minimum d'au moins 9,5 %. Comme le Crédit Coopératif et d'autres établissements du Groupe, la Banque Edel devra quant à elle satisfaire uniquement les exigences de fonds propres définies dans le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR).

Dans ce cadre, le programme pluriannuel de renforcement des fonds propres vise à dépasser en permanence un ratio *Tier 1* de 9 %.

Cet objectif est concrétisé par le programme d'augmentation du capital de 3 millions d'euros sur la période 2012-2017, validé par les associés, ainsi que par la politique confirmée de capitalisation des résultats.

Fonds propres complémentaires de catégorie 2 (*Tier two*)

Les fonds propres complémentaires (en milliers d'euros) de l'établissement sont constitués uniquement d'emprunts subordonnés, éligibles au *Tier 2*, dans les limites fixées par la réglementation française :

Emprunts subordonnés 4c du règlement n° 90-02 du CRBF	9 700
Emprunts subordonnés 4d du règlement n° 90-02 du CRBF après <i>haircut</i> ¹	19 836
Total des fonds propres complémentaires (<i>Tier 2</i>)	29 536

La Banque Edel ne fait appel à aucun autre instrument de capital hybride.

Ratio de solvabilité

	31/12/2016	31/12/2015
Total des risques pondérés (RWA)	1 392 915	1 277 565
Fonds propres CET1	142 714	125 376
Fonds propres totaux	172 250	155 076
Ratio CET1	10,25 %	9,81 %
Ratio de solvabilité	12,37 %	12,14 %

Ratio de levier

L'objectif du ratio de levier est de compléter les exigences de fonds propres fondées sur les risques, de prévenir le risque de modèle et de limiter le recours abusif à l'effet de levier au sein du système bancaire.

Ce ratio de levier qui prend en compte plusieurs sources de levier (tant au bilan que hors-bilan) serait fixé à 3 % au minimum. Il fait l'objet d'un « calibrage » jusqu'en 2017, pour être définitivement fixé au 1^{er} janvier 2018. Il pourrait en effet être renforcé par le comité de Bâle pour une trentaine de banques dites « systémiques ». Le ratio est déterminé comme suit : Fonds propres (*Tier 1*) / Expositions (expositions de bilan + expositions sur dérivés + expositions sur cessions temporaires de titres + expositions de hors-bilan).

Le renforcement continu des fonds propres et la politique de capitalisation systématique du résultat permettent à la Banque Edel de maintenir un bon niveau de ratio de levier. Au 31 décembre 2016, celui-ci est de 8,85 % contre 8,65 % au 31 décembre 2015.

¹ Conformément à la réglementation, lorsqu'un emprunt subordonné présente une maturité résiduelle de 5 ans ou moins, une décote est appliquée sur l'encours comptable en fonction de la durée résiduelle de l'emprunt.

Liquidité

Le ratio de liquidité de Bâle III, prévu par les dispositions de l'article 460 du règlement (UE) n° 575/2013, remplace le coefficient de liquidité français depuis fin 2015.

Les banques doivent donc respecter une exigence de couverture des besoins de liquidité grâce à un stock d'actifs liquides non grevé de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) qui peuvent être convertis en argent facilement et immédiatement sur les marchés pour répondre aux besoins de liquidités dans un scénario de stress de liquidité pendant 30 jours calendaires.

Il doit permettre d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant de tensions financières et économiques, réduisant ainsi le risque de débordement du secteur financier à l'économie réelle.

L'exigence de respecter un *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) de 60 % à compter du 1^{er} octobre 2015, pour monter progressivement jusqu'à 100 % en 2018, a été transposé en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014. Cette approche progressive vise à assurer que le LCR puisse être introduit sans interruption dans la continuité du financement de l'activité économique.

Depuis fin 2013 la Banque Edel investit sur des titres éligibles aux HQLA, anticipant ainsi l'application de la réglementation.

Au 31 décembre 2016, le ratio LCR, s'affiche à plus de 200 % grâce à 102 millions de HQLA (après décote) constitués de :

- l'excédent des réserves obligatoires déposé en banque centrale ;
- parts d'OPC, investis en titres d'États et assimilés, éligibles aux HQLA après décote, conformément à l'article 416 du CRR, et répondant aux critères de l'article 132 du même règlement.

ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2017

Conjoncture française et européenne

L'Europe devrait continuer de se faire remarquer par sa stabilité. Cette année, la croissance est restée modérée autour de 1,5 %. Mais en 2017, le climat des affaires est désormais au-dessus de sa moyenne à long terme, et le moral des ménages est au plus haut depuis dix ans. Par conséquent, nous n'anticipons pas de redressement significatif des niveaux de croissance. 2017 devrait se situer entre 1,7 et 2 %, et l'inflation, grâce à l'effet de base sur les matières premières ne permettra toutefois pas à l'inflation d'atteindre la cible de 2 % de la BCE.

Mais les écarts entre les différents pays demeurent importants et le chiffre de croissance cache des disparités considérables. 2017 devrait être du même acabit : l'Allemagne semble avoir les moyens de poursuivre sur sa lancée (baisse de l'euro), tandis que l'Espagne devrait poursuivre sa forte croissance. Les élections présidentielles en France vont à nouveau reporter la mise en œuvre de réformes structurelles demandées par la BCE. L'Italie, confrontée aux déboires politiques et financiers, pourrait à nouveau revoir ses ambitions à la baisse.

Les dernières décisions de la BCE, annonçant une prolongation du *Quantitative Easing* jusqu'à décembre 2017, étaient justes mais n'ont pas enthousiasmé. Le marché commence à s'inquiéter d'une remontée trop forte des anticipations d'inflation.

En France, l'incertitude liée aux élections présidentielles a un effet défavorable sur les taux longs : face au risque politique non négligeable, les taux des emprunts d'État s'écartent notablement des taux allemands : ils sont passés de 0,10 % en juillet 2016, à plus de 1 % fin janvier 2017 (OAT 10 ans). Dans ce contexte, les prévisions de croissance de l'Hexagone varient entre 1,1 % et 1,5 %. L'Insee table cependant sur une hausse de 0,3 % des dépenses de consommation, du moins au cours des deux premiers trimestres de l'année.

Mouvement E.Leclerc

Michel-Édouard Leclerc a indiqué que « Le prix bas est toujours la première attente des consommateurs, [...]. Et [l'enseigne maintiendra] le cap du multicanal et d'une offre non-alimentaire plus large et plus experte. Cette politique d'offres devrait aussi [...] permettre de porter [la] croissance à un niveau similaire en 2017 ». Nous attendons donc une augmentation du chiffre d'affaires hors carburant supérieure à 2 %.

D'autre part la montée en puissance de l'offre de l'enseigne multicanal et « phygital » se confirmera en 2017.

Banque Edel

Le nouveau plan 2017-2019 devrait confirmer la pertinence du modèle économique de la Banque Edel, qui tient en deux axes forts : performance économique sur les métiers cœur, et innovation au service de l'enseigne E.Leclerc.

La Banque Edel est un acteur majeur dans la réalisation du projet stratégique LECLERC 2020, qui consacre l'évolution « phygital » de l'enseigne, sa stratégie multicanal, associant la modernisation de son parc physique de magasins à une forte ouverture vers l'expérience d'achat digital pour le consommateur.

L'essor du *smartphone* connecté va amener des évolutions structurantes sur les parcours clients d'achat et d'encaissement de la grande distribution dans les prochaines années. La relation intime des clients avec les enseignes de distribution va s'en trouver durablement modifiée.

Nous proposerons ainsi en 2017 des solutions digitales innovantes qui seront déployées progressivement, et qui contribueront à renforcer la marque E.Leclerc.

Compte tenu de ces prévisions, le résultat net de 2017 est attendu aux alentours de 12 millions d'euros (chiffre consolidé part du groupe).

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés	73
Notes annexes aux comptes consolidés	75
Cadre juridique et financier	75
Principes d'élaboration des comptes consolidés	75
Faits caractéristiques de l'exercice	77
Informations sur les règles et principes comptables	78
Informations sur les postes du bilan	81
Informations sur les postes du hors-bilan	85
Informations sur les postes du compte de résultat	87
Événements postérieurs à la clôture	90
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	91
Comptes sociaux	93
Notes annexes aux comptes sociaux	96
Cadre juridique et financier	96
Faits caractéristiques de l'exercice	96
Informations sur les règles et principes comptables	97
Informations sur les postes du bilan	100
Informations sur les postes du hors-bilan	105
Informations sur les postes du compte de résultat	107
Événements postérieurs à la clôture	110
Autres informations	110
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	111
Projet de résolutions	113

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Opérations interbancaires et assimilées	1	142 065	75 169
Opérations avec la clientèle	2	1 276 058	1 134 001
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	5 001	5 003
Actions et autres titres à revenu variable	4	28 014	22 187
Parts dans les entreprises liées	5	233	192
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	12 989	12 146
Comptes de régularisation et actifs divers	7	13 487	14 520
TOTAL DE L'ACTIF		1 477 847	1 263 218

PASSIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Opérations interbancaires et assimilées	1	74 085	74 186
Opérations avec la clientèle	2	856 428	673 654
Dettes représentées par un titre	3	309 998	314 329
Comptes de régularisation et passifs divers	7	59 402	42 435
Provisions pour risques et charges	8	2 409	2 016
Dettes subordonnées		30 384	30 385
Fonds pour risques bancaires généraux		4 500	800
Intérêts minoritaires		335	115
Capitaux propres part du groupe	9	140 305	125 298
Capital souscrit		124 484	112 868
Réserves		1 067	14
Report à nouveau		2 725	2 095
Résultat de l'exercice		12 030	10 321
TOTAL DU PASSIF		1 477 847	1 263 218

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	10	208 748	201 069
Engagements de financement donnés		151 266	140 225
Engagements de garantie donnés		57 482	60 844
Engagements reçus	10	262 976	212 903
Engagements de financement reçus		110 000	90 000
Engagements de garantie reçus		152 976	122 903

Compte de résultat consolidé en milliers d'euros

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	12	29 972	29 641
- Intérêts et charges assimilées	13	-10 546	-11 824
+ Commissions (produits)	14	63 879	60 205
- Commissions (charges)	15	-39 868	-38 346
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-38	10
+ Autres produits d'exploitation bancaire		5 593	5 094
- Autres charges d'exploitation bancaire		-1 507	-361
PRODUIT NET BANCAIRE		47 486	44 419
- Charges générales d'exploitation	16	-24 801	-22 395
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 595	-1 623
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		21 090	20 401
Coût du risque	17	-3 333	-4 310
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 756	16 091
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés			0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		17 756	16 091
+/- Résultat exceptionnel		7 100	
- Impôts sur les bénéfices	19	-8 960	-4 912
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-3 700	-800
Intérêts minoritaires		-167	-58
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		12 030	10 321

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Cadre juridique et financier

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique, et 100% de la SASU Edel ASSUR, société qui a démarré son activité en 2015.

Principes d'élaboration des comptes consolidés

Méthodes et périmètre de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel et de ses filiales Moninfo et Edel ASSUR. Ils sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise. Il résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le tableau suivant présente les entités consolidées de la Banque Edel :

Filiale	SARL Moninfo	SASU Edel ASSUR
Nationalité	Française	Française
Date de création	26/07/1995	21/11/2014
Capital social 2016	1 000 000 €	50 000 €
Parts de contrôle 2016	95,20 %	100,00 %
Parts d'intérêt	95,20 %	100,00 %
Méthode d'intégration	Intégration globale	Intégration globale
Activité exercée	Informatique, monétique	Courtage en assurances
Date de clôture	31 décembre	31 décembre

Exclusions

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque, dès son acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

Retraitements et éliminations

Les comptes consolidés de la Banque Edel sont établis selon les règles définies par le règlement ANC n° 2014-07.

Ce texte prévoit que :

- les comptes des entreprises incluses dans le champ de la consolidation sont rendus homogènes ;
- certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment :
 - les biens loués en crédit-bail ou assimilés ;
 - les écritures passées en application de la législation fiscale ;
 - les impôts différés.

Écritures passées en application de la législation fiscale

La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

Sont notamment concernées les écritures suivantes :

- subventions d'investissement ;
- provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles (y compris celles qui résultent des déficits fiscaux et amortissements réputés différés) au niveau de chaque entreprise consolidée. Ces compensations ne peuvent, toutefois, être effectuées que sur des impositions différées calculées au même taux et se résorbant sur des échéances suffisamment proches.

Élimination des opérations internes au groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation des fonds propres

Le Conseil des associés du 27 septembre 2011 a approuvé un plan de capitalisation annuel 3 MEUR pour une durée de six ans dans le cadre d'un processus pluriannuel de renforcement des fonds propres de la Banque Edel, afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères de Bâle III et son plan de développement.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016 a ainsi décidé d'augmenter le capital de la Banque Edel :

- à hauteur de 8.587.810 € par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » ;
- à hauteur de 3.027.420 € par apport en numéraire de chacun des associés (respectivement 1.027.620 € de la part du Crédit Coopératif et 1.999.800 € de la part du Galec).

Le capital social de la Banque se trouve ainsi porté à 124.483.590 € réparti en 251.482 actions d'une valeur nominale de 495 €.

Couverture du risque de taux

A la date du 31 décembre 2016, la Banque Edel conserve un swap avec le Crédit Coopératif.

Ce swap est un swap payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012, il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Les taux court terme (à moins d'un an) sont restés négatifs pour atteindre un point bas à fin juillet suite aux diverses interventions de la Banque centrale européenne. Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2016 de 101 KEUR.

Avec des taux court et long terme historiquement très bas et des perspectives de croissance faible, le prix de marché de ce swap reste bas et la valeur *marked to market* de nos instruments de taux reste négative (cf. note 11).

Opérations interbancaires

Sur l'année 2016, l'encours moyen des emprunts à terme a été de 8 MEUR.

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement court terme diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire.

La Banque Edel a utilisé ses lignes de refinancement court terme à hauteur de 9 MEUR en moyenne afin de couvrir son début de cycle annuel de trésorerie et a également réalisé des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 3 MEUR (découverts).

Dans un contexte de taux bas la Banque Edel a saisi l'opportunité de souscrire un emprunt moyen terme complémentaire de 15 MEUR. La Banque Edel a bénéficié courant 2016 d'un excédent court terme très important de 137 MEUR en moyenne, qu'elle a placé en dépôts rémunérés et OPC monétaires.

Liquidité

La Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de ses contreparties bancaires et conserve une marge de refinancement non utilisée auprès de la Banque centrale.

Cependant, la Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité TLTRO II à hauteur de 50 MEUR et remboursé par anticipation son TLTRO I de 30 MEUR.

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel s'est constituée une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) sous forme d'OPC à hauteur de 26 MEUR.

Informations sur les règles et principes comptables

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans
Fondations	45 ans
Équipements / agencements techniques	15 ans
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déçus et non déçus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés, en application du règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives » visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2016 se sont élevées à 373 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2015, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits au compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur la base d'une valorisation des garanties obtenues conventionnellement ou judiciairement par la Banque Edel.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Informations sur les postes du bilan

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

Les excédents de trésorerie court terme au 31 décembre 2016 sont le reflet d'une collecte diversifiée importante tout au long de l'année. Ces excédents sont majoritairement court terme et sont principalement des dépôts placés en banque centrale, en comptes à vue ou en OPC monétaires.

L'encours des dettes à terme reste à un niveau comparable à la fin 2015, il est la résultante de la politique de désendettement de la Banque Edel et la souscription d'un nouvel emprunt moyen terme à des conditions de marché intéressantes.

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Caisse, banques centrales	83 579	45 300
Créances sur les établissements de crédit	58 486	29 796
- à vue	58 486	29 796
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées	0	73
TOTAL	142 065	75 169
<i>dont entreprises liées</i>	754	862
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	74 064	74 102
- à vue	50	98
- à terme	74 014	74 004
Dettes rattachées	21	84
TOTAL	74 085	74 186
<i>dont entreprises liées</i>	57 017	70 017

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Créances commerciales	101 279	106 108
Autres concours à la clientèle	956 646	819 275
Comptes ordinaires débiteurs	174 699	172 223
Créances rattachées et valeurs non imputées	8 072	9 778
Créances douteuses nettes	35 362	26 617
TOTAL	1 276 058	1 134 001
PASSIF		
Comptes et emprunts	838 643	661 204
- à vue	245 076	170 394
- à terme	593 566	490 810
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	13 001	7 544
Dettes rattachées	4 785	4 906
TOTAL	856 428	673 654

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits de trésorerie	467 295	372 835
Crédits à l'équipement	437 025	397 441
Crédits à l'habitat	52 327	48 999
TOTAL	956 646	819 275

Ventilation des encours sains par grandes catégories de contreparties

	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises	935 424	793 747
Professionnels	179 172	193 112
Particuliers	126 100	120 525
TOTAL	1 240 696	1 107 384

Créances douteuses

	31/12/2016	31/12/2015
Douteux	20 229	9 656
<i>Dont créances restructurées à des conditions hors marché</i>	349	341
Douteux compromis	40 207	40 516
TOTAL	60 436	50 172

Provisions

	31/12/2016	31/12/2015
Douteux	2 173	2 161
<i>Dont provisions pour décote des créances restructurées</i>	94	99
Douteux compromis	22 901	21 393
TOTAL	25 074	23 554

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2015	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2016
Provisions douteux	2 161	1 147				132	-1 004	2 173
Provisions douteux compromis	21 393	6 928	300	2 314	553	3 857	1 004	22 902
TOTAL	23 554	8 075	300	2 314	553	3 989	0	25 074

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF							
Créances sur les étés de crédit	58 486					58 486	29 869
Créances sur la clientèle	531 801	90 061	394 803	259 393		1 276 058	1 134 001
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 001					5 001	5 003
TOTAL	595 288	90 061	394 803	259 393		1 339 545	1 168 873
PASSIF							
Dettes sur les étés de crédit	364	6 807	61 060	5 854		74 085	74 186
Dettes sur la clientèle	320 412	113 776	306 990	115 250		856 428	673 654
Dettes représentées par un titre	32 948	169 400	107 650			309 998	314 329
Emprunts subordonnés			20 000		9 700	29 700	29 700
TOTAL	353 724	289 984	495 700	121 104	9 700	1 270 212	1 091 869

Note 4 – Portefeuille titres

	Transaction	Placement	31/12/2016	Transaction	Placement	31/12/2015
Obligations et assimilées						
- valeurs brutes		5 001	5 001		5 003	5 003
- dépréciation			0			0
- créances rattachées			0			0
Valeurs nettes	0	5 001	5 001	0	5 003	5 003
Actions et assimilées						
- valeurs brutes		28 057	28 057		22 198	22 198
- dépréciations		-43	-43		-11	-11
Valeurs nettes	0	28 014	28 014	0	22 187	22 187

La Banque, dans le cadre réglementaire du ratio LCR de Bâle III détient un stock de placements sous la forme d'OPC lui permettant de satisfaire au minima au ratio de liquidité de Bâle III. Elle détient également selon les périodes d'excédents ponctuels des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Liste des filiales non consolidées

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions & avais donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales (détenues à plus de 50%)												
S.C.I. BEAUMEFORT	564 366	-483 612		543 176	0	0	-543 176		0	0	0	
2- Participations entre 10 et 15%												
Néant												
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales * non reprises au § A												
Néant												
2- Participations * non reprises au § A												
Néant												

* Filiales ou participations françaises

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2016
Immobilisations incorporelles en cours	116	187	116	187
Immobilisations incorporelles	6 524	1 682		8 206
Immobilisations corporelles en cours	100	258	100	258
Immobilisations corporelles	19 084	527	21	19 590
TOTAL	25 823	2 653	236	28 240

AMORTISSEMENT	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	5 920	383		6 303
Immobilisations corporelles	7 758	1 191	0	8 949
TOTAL	13 677	1 574	0	15 251

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement	85	0
Charges payées d'avance	560	444
Produits à recevoir	9 675	8 864
Divers à régulariser	149	444
TOTAL	10 468	9 752

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement	0	0
Charges à payer	4 014	4 370
Produits constatés d'avance	3 112	3 543
Divers à régulariser	15 418	2 399
TOTAL	22 545	10 312

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provision collective	489	870		1 359
Autres provisions pour risques et charges	1 527	1 000	1 477	1 050
TOTAL	2 016	1 870	1 477	2 409

Note 9 – Mouvements des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Total capitaux propres
Situation au 31/12/13	84 853	0	181	1 995	6 108	0	0	0	93 137
Mouvements	16 153	0	-95	647	2 072	0	0	0	18 777
Situation au 31/12/14	101 006	0	86	2 642	8 180	0	0	0	111 914
Mouvements	11 862	0	-72	-547	2 141	0	0	0	13 384
Situation au 31/12/15	112 868	0	14	2 095	10 321	0	0	0	125 298
Mouvements	11 616	0	1 053	630	1 709	0	0	0	15 007
Situation au 31/12/16	124 484	0	1 067	2 725	12 030	0	0	0	140 305

Informations sur les postes du hors-bilan

Note 10 – Engagements de financements et de garantie

Engagements de financements

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	151 266	140 225
TOTAL des engagements de financements donnés	151 266	140 225
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	90 000
TOTAL des engagements de financements reçus	110 000	90 000

Engagements de garantie

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	5 537	4 091
Autres cautions et avals donnés	46 080	52 625
Autres garanties données	5 865	4 127
TOTAL des engagements de garantie donnés	57 482	60 843

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-05 de l'Autorité des normes comptables.

Note 11 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2016, la Banque Edel détient les contrats suivants :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-245
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

Informations sur les postes du compte de résultat

Tous les produits sont encaissés en France.

Note 12 – Intérêts - produits

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	92	101
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	29 870	29 521
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	10	19
Autres intérêts et produits assimilés		0
TOTAL	29 972	29 641

Les intérêts perçus sont en légère progression par rapport à 2015 (+ 1 %), malgré un contexte de taux courts stables à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre 2016 se situe à - 0,03 % contre - 0,02 % en 2015. Cette progression est plus particulièrement liée à une augmentation de nos encours de crédits.

Note 13 – Intérêts - charges

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	319	436
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	8 320	8 659
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 485	2 229
Intérêts sur emprunts subordonnés	423	500
TOTAL	10 546	11 824

Les intérêts versés ont baissé de près de 1,3 MEUR soit - 11 % et, ce, malgré la hausse des encours. L'exercice 2016 a vu se confirmer la stratégie de diversification des sources de refinancement vers une clientèle hors du Mouvement E.Leclerc. L'augmentation importante des dépôts à vue a également permis d'optimiser le coût de la ressource.

Note 14 – Commissions - produits

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 495	1 840
Commissions sur opérations avec la clientèle	50 897	46 394
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	20	23
Commissions sur prestations de service pour compte de tiers	11 468	11 948
TOTAL	63 879	60 205

Les commissions perçues sont en progression de 3,7 MEUR par rapport à 2015 (+ 6 %). Cette hausse reflète la progression de la Banque Edel sur ses activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau) et ce malgré un contexte concurrentiel toujours très tendu, notamment sur le métier de l'acquisition.

Note 15 – Commissions - charges

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	34 305	33 031
Commissions sur opérations avec la clientèle	5 500	5 271
Commissions relatives aux opérations sur titres	60	41
Commissions relatives aux opérations de change	3	3
TOTAL	39 868	38 346

La hausse de 4 % des commissions payées est due à la progression des flux.

Note 16 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Traitements et salaires	7 209	6 738
Charges de retraite et assimilées	1 167	1 013
Autres charges sociales	3 870	3 453
Intéressement et participation	1 415	1 044
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 120	1 014
TOTAL des frais de personnel	14 780	13 262
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 548	1 205
Autres charges générales d'exploitation	10 068	9 551
TOTAL des autres charges d'exploitation	11 616	10 756
TOTAL des charges générales d'exploitation	26 396	24 018

Les charges générales d'exploitation progressent de 9,6 %, sous l'effet de l'augmentation des charges de personnel. Cette progression est due à une augmentation des effectifs, passés de 158 à 171 affectés aux nouveaux projets monétiques et à l'informatique, ainsi qu'aux charges liées à l'intéressement et à la participation induites par les bons résultats de la Banque. À noter également une augmentation des autres charges d'exploitation (+ 5 %) et des impôts et taxes (+ 30 %).

Note 17 – Coût du risque

	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particuliers	1 994	2 365	2 098	2 362
Provisions clientèle entrepreneurs individuels	2 805	1 001	2 873	867
Provisions clientèle sociétés non financières	3 575	3 490	2 277	8 875
Provisions pour risques et charges	870	1 328	1 000	206
Provisions sur opérations sur titres	32		10	
Pertes/récupération clientèle particuliers	381	31	580	55
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	1 951		151	9
Pertes/récup. clientèle sociétés non financières	18	80	7 695	
TOTAL	11 627	8 294	16 684	12 374
SOLDE	3 333		4 310	

Sur l'exercice 2016, on notera :

- sur le segment clientèle particuliers : poste en économie par réduction de la part risquée d'un portefeuille de diversification arrivant en fin d'amortissement ;
- provisions clientèle entrepreneurs individuels : poste en accroissement car niveau de provision indexé sur la valeur de la licence d'exploitation des taxis parisiens, en baisse en 2016 ;
- provisions clientèle sociétés non financières : poste stable suite au retrait entamé par la Banque Edel depuis 2012 de ce marché.

Note 18 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2016	31/12/2015
Employés	93	86
Cadres	78	72
TOTAL	171	158

Note 19 – Impôts sur les bénéfices

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec sa filiale SARL Moninfo à compter du 1^{er} janvier 1998.

Charge d'impôt

	31/12/2016	31/12/2015
Impôt courant	8 823	5 252
Impôt exceptionnel		216
Impôt différé	137	-556
Charge d'impôt de la période	8 960	4 912

Preuve de l'impôt

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt	21 156	16 091
Impôt théorique à 34,43%	7 284	5 516
Effet des différences permanentes	1 807	-183
Effet des différences temporaires	-239	-369
Effet des autres éléments	108	-52
TOTAL	8 960	4 912

Les différences temporaires, sources d'impôt différé, sont principalement des provisions non déductibles.

Note 20 – Rémunération du Conseil des associés et des organes de direction

Les rémunérations versées en 2016 aux organes de direction (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 21 – Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG		SYGNATURES	
	2016	2015	2016	2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	50	50	41	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes	3	3		
TOTAL	53	53	41	41

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur la lecture des états financiers consolidés tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2016.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur simple demande :

- par courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière CS 17601, 31676 Labège Cedex
- par téléphone : (+33)5 61 17 34 30
- par courriel : sdm@banque-edel.fr



KPMG AUDIT FS I

Tour EQHO

2 Avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris la Défense Cedex

France



sygnatures

Sygnatures SAS

8, chemin de la Terrasse

BP 45122

31512 Toulouse Cedex 5

France

Banque Edel S.N.C.

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60 rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 124.483.590

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Edel S.N.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par vos gérants. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe, votre banque constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur la base individuelle, et au passif par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 15 mai 2017

KPMG Audit FS I

Philippe Saint-Pierre

Associé

Toulouse, le 15 mai 2017

Sygnatures SAS

Laure Mulin

Associée

COMPTES SOCIAUX

Bilan Banque Edel SNC en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Opérations interbancaires et assimilées	1 -3	141 509	75 090
- Caisse, banques centrales, CCP		83 528	45 221
- Effets publics et valeurs assimilées		0	0
- Créances sur les établissements de crédit à vue		57 981	29 869
- Créances sur les établissements de crédit à terme			
Opérations avec la clientèle	2 - 3	1 276 058	1 136 558
- Créances commerciales		101 279	106 109
- Autres concours à la clientèle		999 750	857 869
- Comptes ordinaires débiteurs		175 030	172 580
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	5 001	5 003
Actions et autres titres à revenu variable	4	28 014	22 187
Parts dans les entreprises liées	5	267	249
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	9 898	9 900
- Immobilisations incorporelles		110	1
- Immobilisations corporelles		9 788	9 899
Comptes de régularisation et actifs divers	7	9 447	10 286
- Autres actifs		1 226	2 105
- Comptes de régularisation		8 221	8 181
TOTAL DE L'ACTIF		1 470 194	1 259 273

PASSIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Opérations interbancaires et assimilées	1 - 3	74 035	74 107
- Banques centrales, CCP		0	0
- Dettes sur les établissements de crédit à vue		4	21
- Dettes sur les établissements de crédit à terme		74 031	74 086
Opérations avec la clientèle	2 - 3	861 392	675 639
- à vue		263 057	179 934
- à terme		598 335	495 705
Dettes représentées par un titre	3	308 445	312 398
- Bons de caisse		0	0
- Titres de créances négociables		308 445	312 398
Comptes de régularisation et passifs divers	7	55 761	42 495
- Autres passifs		34 984	30 611
- Comptes de régularisation		20 776	11 884
Provisions pour risques et charges	8	2 359	1 966
Dettes subordonnées	10	30 384	30 385
Fonds pour risques bancaires généraux		4 500	800
Capitaux propres	11	133 318	121 483
Capital souscrit		124 484	112 868
Réserves		27	13
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		8 808	8 602
TOTAL DU PASSIF		1 470 194	1 259 273

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	12	208 748	202 069
Engagements de financement donnés		151 266	141 225
Engagements de garantie donnés		57 482	60 844
Engagements de financement reçus		262 976	212 903
Engagements de financement reçus	12	110 000	90 000
Engagements de garantie reçus		152 976	122 903

Compte de résultat Banque Edel SNC en milliers d'euros

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	14	30 040	29 739
- Intérêts et charges assimilées	15	-10 546	-11 824
Revenu des titres à revenu variable		0	0
+ Commissions (produits)	16	54 435	55 847
- Commissions (charges)	17	-36 400	-35 450
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		-38	10
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 393	1 386
- Autres charges d'exploitation bancaire		-1 390	-232
PRODUIT NET BANCAIRE	19	38 494	39 476
- Charges générales d'exploitation	18	-22 239	-20 368
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-447	-431
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		15 808	18 677
Coût du risque	20	-3 333	-4 310
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 475	14 367
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		12 475	14 367
+/- Résultat exceptionnel		7 100	
- Impôts sur les bénéfices	23	-7 067	-4 965
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-3 700	-800
RÉSULTAT NET		8 808	8 602

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Cadre juridique et financier

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ainsi que 100 % de la SASU Edel ASSUR, courtier en assurances, société constituée en 2015 afin de représenter l'enseigne E.Leclerc auprès des assureurs.

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation des fonds propres

Le Conseil des associés du 27 septembre 2011 a approuvé un plan de capitalisation annuel 3 MEUR pour une durée de six ans dans le cadre d'un processus pluriannuel de renforcement des fonds propres de la Banque Edel, afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères de Bâle III et son plan de développement.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016 a ainsi décidé d'augmenter le capital de la Banque Edel :

- à hauteur de 8.587.810 € par prélèvement sur le poste « Autres Réserves » ;
- à hauteur de 3.027.420 € par apport en numéraire de chacun des associés (respectivement 1.027.620 € de la part du Crédit Coopératif et 1.999.800 € de la part du Galec).

Le capital social de la Banque se trouve ainsi porté à 124.483.590 € réparti en 251.482 actions d'une valeur nominale de 495 €.

Couverture du risque de taux

A la date du 31 décembre 2016, la Banque Edel conserve un *swap* de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif.

Ce *swap* est un *swap* payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012 il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Les taux court terme (à moins d'un an), sont restés négatifs pour atteindre un point bas à fin juillet suite aux diverses interventions de la Banque centrale européenne. Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2016 de 101 KEUR.

Avec des taux court et long terme historiquement très bas et des perspectives de croissance faible, le prix de marché de ce *swap* reste bas et la valeur *marked to market* de nos instruments de taux reste négative (cf. note 11).

Opérations interbancaires

Sur l'année 2016, l'encours moyen des emprunts à terme a été de 8 MEUR.

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement court terme diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire.

La Banque Edel a utilisé ses lignes de refinancement court terme à hauteur de 9 MEUR en moyenne afin de couvrir son début de cycle annuel de trésorerie et a également réalisé des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 3 MEUR (découverts).

Dans un contexte de taux bas, la Banque Edel a saisi l'opportunité de souscrire un emprunt moyen terme complémentaire de 15 MEUR. La Banque Edel a bénéficié courant 2016 d'un excédent court terme très important de 137 MEUR en moyenne, qu'elle a placé en dépôts rémunérés et OPC monétaires.

Liquidité

La Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de ses contreparties bancaires et conserve une marge de refinancement non utilisée auprès de la Banque centrale.

Cependant, la Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité TLTRO II à hauteur de 50 MEUR et remboursé par anticipation son TLTRO I de 30 MEUR.

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel s'est constituée une réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) sous forme d'OPC à hauteur de 26 MEUR.

Informations sur les règles et principes comptables

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels de la Banque Edel ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers suit également les prescriptions de ce règlement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans
Fondations	45 ans
Équipements / agencements techniques	15 ans
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. A la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du Comité de la réglementation comptable, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchu et non déchu, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés en application du règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives » visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2016 se sont élevées à 296 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du Comité de la réglementation comptable. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détermination à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur une base collective.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque Edel bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). A ce titre, le montant comptabilisé en diminution des charges de personnel s'élève à 146 KEUR. Conformément au souhait du législateur, le CICE a permis à la Banque Edel de continuer ses efforts en matière de recrutement et d'innovation.

Informations sur les postes du bilan

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Caisse, banques centrales	83 528	45 221
Créances sur les établissements de crédit	57 981	29 796
- à vue	57 981	29 796
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		73
TOTAL	141 509	75 090
<i>dont entreprises liées</i>	754	862
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	74 014	74 023
- à vue		19
- à terme	74 014	74 004
Dettes rattachées	21	84
TOTAL	74 035	74 107
<i>dont entreprises liées</i>	57 017	70 017

Les excédents de trésorerie court terme au 31 décembre 2016 sont le reflet d'une collecte diversifiée importante tout au long de l'année. Ces excédents sont majoritairement court terme et sont principalement des dépôts placés en comptes à vue ou en OPC monétaires.

L'encours des dettes à terme reste à un niveau comparable à la fin 2015, il est la résultante de la politique de désendettement de la Banque Edel et de la souscription d'un nouvel emprunt moyen terme à des conditions de marché intéressantes.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF		
Créances commerciales	101 279	106 108
Autres concours à la clientèle	956 646	821 765
Comptes ordinaires débiteurs	174 699	172 235
Créances rattachées et valeurs non imputées	8 072	9 833
Créances douteuses nettes	35 362	26 617
TOTAL	1 276 058	1 136 558
PASSIF		
Comptes et emprunts	843 584	663 165
- à vue	250 018	172 355
- à terme	593 566	490 810
Dépôts de garantie	23	23
Autres sommes dues	13 001	7 544
Dettes rattachées	4 785	4 907
TOTAL	861 392	675 639

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2016	31/12/2015
Crédits de trésorerie	467 295	375 325
Crédits à l'équipement	437 025	397 441
Crédits à l'habitat	52 327	48 999
TOTAL	956 646	821 765

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties

	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises	935 424	796 304
Professionnels	179 172	193 112
Particuliers	126 100	120 525
TOTAL	1 240 696	1 109 941

Créances douteuses

	31/12/2016	31/12/2015
Douteux	20 229	9 656
<i>Dont créances restructurées à des conditions hors marché</i>	349	341
Douteux compromis	40 207	40 516
TOTAL	60 436	50 172

Provisions

	31/12/2016	31/12/2015
Douteux	2 173	2 162
<i>Dont provisions pour décote des créances restructurées</i>	94	99
Douteux compromis	22 901	21 393
TOTAL	25 074	23 555

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2015	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2016
Provisions douteux	2 162	1 147				132	-1 004	2 173
Provisions douteux compromis	21 393	6 928	300	2 314	553	3 857	1 004	22 902
TOTAL	23 555	8 075	300	2 314	553	3 989	0	25 074

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF							
Créances sur les étés de crédit	57 981					57 981	29 869
Créances sur la clientèle	531 801	90 061	394 803	259 393		1 276 058	1 136 558
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 001					5 001	5 003
TOTAL	594 783	90 061	394 803	259 393		1 339 040	1 171 430
PASSIF							
Dettes sur les étés de crédit	314	6 807	61 060	5 854		74 035	74 107
Dettes sur la clientèle	325 376	113 776	306 990	115 250		861 392	675 639
Dettes représentées par un titre	31 395	169 400	107 650			308 445	312 398
Emprunts subordonnés			20 000		9 700	29 700	29 700
TOTAL	357 085	289 984	495 700	121 104	9 700	1 273 573	1 091 844

Note 4 – Portefeuille-titres

	Transaction	Placement	31/12/2016	Transaction	Placement	31/12/2015
Obligations et assimilées						
- valeurs brutes		5 001	5 001		5 003	5 003
- dépréciation			0			0
- créances rattachées			0			0
Valeurs nettes	0	5 001	5 001		5 003	5 003
Actions et assimilées						
- valeurs brutes		28 057	28 057		22 198	22 198
- dépréciation		-43	-43		-11	-11
Valeurs nettes	0	28 014	28 014		22 187	22 187

La Banque, dans le cadre réglementaire du ratio LCR de Bâle III détient un stock de placements sous la forme d'OPC lui permettant de satisfaire au minima du ratio de liquidité de Bâle III qui est entré en vigueur en octobre 2015. Elle détient également selon les périodes d'excédents ponctuels des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Tableau des filiales et participations

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions & avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication											
1- Filiales (détenues à plus de 50%)											
S.C.I. BEAUMEFORT	564 366	-483 612		543 176	0	0	-543 176		0	0	
2- Participations entre 10 et 15%											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication											
1- Filiales * non reprises au § A											
S.A.R.L. MONINFO	1 000 000	1 401 688	95.20%	7 257	7 257					3 462 789	0
SASU EDEL ASSUR	50 000	4 050	100.00%	50 000	50 000	0				62 947	0
2- Participations * non reprises au § A											
Néant											

* Filiales ou participations françaises

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2015	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2	120		122
Immobilisations corporelles en cours	11	258	11	258
Immobilisations corporelles	10 861	79		10 940
TOTAL	10 874	457	11	11 320

AMORTISSEMENT	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2	11		13
Immobilisations corporelles	972	437		1 409
TOTAL	974	447	0	1 421

La Banque Edel s'est portée acquéreuse en juillet 2012 d'un ensemble immobilier en périphérie de Toulouse en vue d'y établir son nouveau siège social. La mise en service du site a eu lieu fin 2013.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement	85	0
Charges payées d'avance	181	119
Produits à recevoir	7 807	7 617
Divers à régulariser	149	445
TOTAL	8 221	8 181

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	2 596	6 273
Produits constatés d'avance	3 112	3 543
Divers à régulariser	15 068	2 068
TOTAL	20 776	11 884

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Provision collective	489	870		1 359
Autres provisions pour risques et charges	1 477	1 000	1 477	1 000
TOTAL	1 966	1 870	1 477	2 359

Note 9 – Opérations avec les parties liées

	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur la clientèle	52	2 490
Produits à recevoir au titre des conventions de prestation de services	1 614	-1 732
Titres de filiale	57	57
Dettes envers la clientèle	4 964	1 961
Charges à payer au titre du contrat d'entreprise	-3 931	-1 607
Intérêts et produits assimilés	81	102
Commissions (charges)	-1 711	-1 717
Commissions (produits)	1 669	3 877
Loyers	164	144
Intégration fiscale	-26	-18

Il n'existe pas de transactions significatives non conclues à des conditions normales de marché pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Note 10 – Dettes subordonnées

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes subordonnées	29 700	29 700
Fonds de garantie à caractère mutuel	668	669
Dettes rattachées	16	16
TOTAL	30 384	30 385

Montant en euros	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Spread en points de base (1)	Date d'option de remb ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance
20 000 000	EUR	26/06/06	0	EUR12M	120	néant	néant	15/12/2021
1 600 000	EUR	30/12/11	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
3 100 000	EUR	28/12/12	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
5 000 000	EUR	30/09/14	0	EUR3M	120	néant	néant	perpétuel

(1) au-dessus de l'Euribor

Les associés après avoir capitalisé une partie des emprunts subordonnés dans le cadre du processus de renforcement des fonds propres de la Banque afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères CET1 (*Common Equity Tier one*) de Bâle III souhaitent conserver ces fonds propres complémentaires.

Note 11 – Mouvements des capitaux propres

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Résultat comptable 2015	8 602		8 602	0
Réserves générales	12	8 602	8 588	26
Capital	112 868	11 616		124 484
Report à nouveau	0			0
FRBG	800	3 700		4 500
Résultat comptable 2016	8 602	206		8 808
TOTAL	122 282	24 124	17 190	137 818

L'affectation du résultat au poste « Autres Réserves » sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 30 mai 2017.

Informations sur les postes du hors-bilan

Note 12 – Engagements de financement et de garantie

Engagements de financement

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	151 266	141 225
TOTAL des engagements de financements donnés	151 266	141 225
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	90 000
TOTAL des engagements de financements reçus	110 000	90 000

Engagements de garantie

	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		0
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		0
Cautions administratives et fiscales	5 537	4 091
Autres cautions et avals donnés	46 080	52 625
Autres garanties données	5 865	4 127
TOTAL des engagements de garantie donnés	57 482	60 843

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Note 13 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le ANC n° 2014-07 du Comité de la réglementation comptable pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un swap est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2016, la Banque Edel détient les contrats suivants :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-231
Catégorie de la couverture	micro

Le swap conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

Informations sur les postes du compte de résultat

Note 14 – Intérêts – produits

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	79	97
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	29 951	29 623
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	10	19
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
TOTAL	30 040	29 739

Les intérêts perçus sont en légère progression par rapport à 2015 (+ 1 %), malgré un contexte de taux courts stables à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre 2016 se situe à - 0,03 % contre - 0,02 % en 2015. Cette progression est plus particulièrement liée à une augmentation de nos encours de crédits.

Note 15 – Intérêts – charges

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	319	436
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	8 320	8 659
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 485	2 229
Intérêts sur emprunts subordonnés	423	500
TOTAL	10 546	11 824

Les intérêts versés ont baissé de près de 1,3 MEUR soit - 11 % et ce, malgré la hausse des encours. L'exercice 2016 a vu se confirmer la stratégie de diversification des sources de refinancement vers une clientèle hors du Mouvement E.Leclerc. L'augmentation importante des dépôts à vue a également permis d'optimiser le coût de la ressource.

Note 16 – Commissions – produits

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 495	1 840
Commissions sur opérations avec la clientèle	11 468	11 948
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	20	23
Commissions sur prestations de service pour compte de tiers	41 453	42 035
TOTAL	54 435	55 846

Les commissions perçues sont en diminution de 1,4 MEUR par rapport à 2015 (- 2,5 %). Cette baisse s'explique par un contexte concurrentiel toujours très tendu, notamment sur le métier de l'acquisition

Note 17 – Commissions – charges

	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	30 837	30 135
Commissions sur opérations avec la clientèle	5 500	5 271
Commissions relatives aux opérations sur titres	60	41
Commissions relatives aux opérations de change	3	3
TOTAL	36 400	35 450

La hausse des commissions payées de 2,7 % est due à l'augmentation des flux traités par la Banque.

Note 18 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Traitements et salaires	5 859	5 612
Charges de retraite et assimilées	887	818
Autres charges sociales	3 105	2 871
Intéressement et participation	1 110	862
Impôts et taxes liés aux rémunérations	908	978
TOTAL des frais de personnel	11 868	11 141
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 366	1 088
Autres charges générales d'exploitation	9 453	8 570
TOTAL des autres charges d'exploitation	10 818	9 658
TOTAL	22 686	20 799

Les charges générales d'exploitation progressent de 9,6 %, sous l'effet de l'augmentation des charges de personnel. Cette progression est due à une légère augmentation des effectifs, passés de 122 à 125 ainsi qu'aux charges liées à l'intéressement et à la participation induites par les bons résultats de la Banque. A noter également une augmentation des autres charges d'exploitation (+ 5 %) et des impôts et taxes (+ 30 %).

Note 19 – Coefficient d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Produit net bancaire	38 494	39 476	-2.5%
Frais généraux	22 686	20 799	9.1%
Coefficient d'exploitation	58.9%	52.7%	

L'augmentation des frais généraux, supérieure à la progression du PNB, induit une légère dégradation du coefficient d'exploitation de la Banque.

Note 20 – Coût du risque

	31/12/2016		31/12/2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particuliers	1 994	2 365	2 098	2 362
Provisions clientèle entrepreneurs individuels	2 805	1 001	2 873	867
Provisions clientèle sociétés non financières	3 575	3 490	2 277	8 875
Provisions pour risques et charges	870	1 328	1 000	206
Provisions sur opérations sur titres	32		10	
Pertes/récupération clientèle particuliers	381	31	580	55
Pertes/récup. clientèle entrepreneurs individuels	1 951		151	9
Pertes/récup. clientèle sociétés non financières	18	80	7 695	
TOTAL	11 627	8 294	16 684	12 374
SOLDE	3 333		4 310	

Sur l'exercice 2016, on notera :

- sur le segment clientèle particuliers : poste en économie par réduction de la part risquée d'un portefeuille de diversification arrivant en fin d'amortissement ;
- provisions clientèle entrepreneurs individuels : poste en accroissement car niveau de provision indexé sur la valeur de la licence d'exploitation des taxis parisiens, en baisse en 2016 ;
- provisions clientèle sociétés non financières : poste stable suite au retrait entamé par la Banque Edel depuis 2012 de ce marché.

Note 21 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2016	31/12/2015
Employés	64	63
Cadres	61	59
TOTAL	125	122

Note 22 – Rémunération du Conseil des associés et des organes de direction

Les rémunérations versées en 2015 aux organes de direction (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 23 – Intégration fiscale

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec sa filiale SARL Moninfo à compter du 1^{er} Janvier 1998.

Ventilation de l'impôt

	31/12/2016	31/12/2015
Impôt courant	6 935	4 750
- impôt assis sur le résultat social	6 909	4 732
- impact de l'intégration fiscale	26	18
Impôt sur exercices antérieurs	132	215
- complément d'impôt	132	215
- impact de l'intégration fiscale		
TOTAL	7 067	4 965

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur la lecture des états financiers tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2016.

Autres informations

En application du règlement ANC n° 2014-07 du Comité de la réglementation comptable, la Banque Edel établit des comptes consolidés.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur simple demande :

- par courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière CS 17601, 31676 Labège Cedex
- par téléphone : (+33)5 61 17 34 30
- par courriel : sdm@banque-edel.fr



KPMG AUDIT FS I

Tour EQHO

2 Avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris la Défense Cedex

France



sygnatures

Sygnatures S.A.S.

8, chemin de la Terrasse

BP 45122

31512 Toulouse Cedex 5

France

Banque Edel S.N.C.

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 124.483.590

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Edel S.N.C., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos gérants. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe, votre banque constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur la base individuelle, et au passif par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des gérants dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 15 mai 2017

KPMG Audit FS I

Philippe Saint-Pierre

Associé

Toulouse, le 15 mai 2017

Sygnatures S.A.S

Laure Mulin

Associée

PROJET DE RESOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 30 MAI 2017

Première résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (sociaux) de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat net positif de HUIT MILLIONS HUIT CENT HUIT MILLE UN EUROS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTS (8.808.001,96 €).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la Gérance.

Deuxième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la gérance.

Troisième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant sur l'emploi des résultats, décide de les affecter et de les répartir comme suit :

- Bénéfice comptable	8.808.001,96 €
- Résultat en instance d'affectation	10,00 €
- Affectation au poste « Autres Réserves »	8.808.011,96 €

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, sur proposition du Conseil des Associés, accepte que les Associés ne procèdent pas à l'augmentation de la dernière tranche de capital planifiée par le Conseil des associés du 27 septembre 2011 dans le cadre du processus pluriannuel de renforcement des fonds propres de la Banque Edel.

Cinquième résolution

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE décide de renouveler pour une durée de SIX exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- « KPMG AUDIT FSI », dont le siège est à PARIS LA DEFENSE (92), Tour Eqho - 2 avenue Gambetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 512 802 596 dont le représentant est Monsieur Pierre SUBREVILLE.

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.

Monsieur Pierre SUBREVILLE, représentant de KPMG AUDIT FSI, a déclaré dès avant ce jour, aux termes d'une lettre adressée à la Société, accepter lesdites fonctions et remplir toutes les conditions légales requises pour leur exercice.

Septième résolution

En outre, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE décide de renouveler pour une durée de SIX exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- « SYGNATURES SAS » dont le siège est à TOULOUSE (31), 8 Chemin de la Terrasse – BP 45122, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 333 321 628 dont le représentant est Madame Laure MULIN,

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.

Madame Laure MULIN, représentant de la Société SYGNATURES a déclaré dès avant ce jour, aux termes d'une lettre adressée à la Société, accepter lesdites fonctions et remplir toutes les conditions légales requises pour leur exercice.

Huitième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE prenant acte de l'expiration du mandat de « KPMG AUDIT FSII », Commissaire suppléant, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II ».

Neuvième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE prenant acte de l'expiration du mandat de « CENSEA PARTNERS », Commissaire suppléant, décide de ne pas le renouveler dans ses fonctions conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « loi Sapin II ».

PROJET DE RESOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 30 MAI 2017

Première résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social qui s'élève actuellement à la somme de CENT VINGT QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX EUROS (124.483.590 €), divisé en DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX (251 482) parts sociales, entièrement libérées, d'une somme de HUIT MILLIONS HUIT CENT UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS (8.801.870,00 €) pour le porter à CENT TRENTE TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (133.285.460 €) par voie d'incorporation au capital de pareille somme, prélevée sur le poste « Autres Réserves ».

Deuxième résolution

L'augmentation de capital décidée sous la résolution précédente est réalisée par voie d'élévation du montant nominal de chacune des DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX (251 482) parts sociales composant le capital social, chaque part s'élevant à CINQ CENT TRENTE EUROS (530 €).

Troisième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, constatant la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais libellés de la façon suivante :

Article 6 – APPORTS

Il est ajouté à cet article :

- L'Assemblée générale des associés du 30 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de HUIT MILLIONS HUIT CENT UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS par voie de capitalisation de réserves,

ci 8.801.870 €

- TOTAL DES APPORTS APRÈS AUGMENTATION DE CAPITAL : CENT TRENTE TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS,

ci 133.285.460 €

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT TRENTE TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (133.285.460 €). Il est divisé en DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX (251 482) parts sociales de CINQ CENT TRENTE EUROS (530 €) chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés, savoir :

(Le reste de l'article, sans changement).

Quatrième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'autres qu'il appartiendra.

Banque Edel SNC

RCS : 306 902 109 00072

Code APE : 6419Z

N° de TVA intracommunautaire : TVA FR613069020109

Mandataire d'Intermédiaire en assurance Orias 07 039 333

Responsable de l'information financière : Richard Pouillaude

Rédaction : Jean-Pierre Lherm, Frédéric Voisin